

POUR UNE MEILLEURE ACCEPTABILITÉ SOCIALE DES PROJETS ÉNERGÉTIQUES

Par
Caroline Bergeron

Essai présenté au Centre universitaire de formation
en environnement et développement durable en vue
de l'obtention du grade de maître en environnement (M. Env.)

Sous la direction de Jean-Marie Bergeron

MAÎTRISE EN ENVIRONNEMENT
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Mai 2016

SOMMAIRE

Mots clés : acceptabilité sociale, indépendance énergétique, hydrocarbures, communication, développement durable

L'acceptabilité sociale prend de plus en plus de place dans la sphère publique depuis la dernière décennie et ce concept semble même faire la pluie et le beau temps lorsqu'un promoteur tente de mettre en œuvre un projet. Même si les problématiques d'acceptabilité sociale sont rencontrées dans tous les domaines allant de la construction de condominium à l'implantation de projets miniers, les promoteurs du secteur énergétique semblent avoir davantage de difficultés à l'obtenir. L'objectif de cet essai est donc de déterminer les éléments dans la démarche d'acceptabilité sociale des promoteurs de ce secteur qui font en sorte que leurs projets soient si mal acceptés. Une analyse a été réalisée en étudiant des projets bien acceptés socialement et d'autres comportant des lacunes au niveau de l'acceptabilité sociale, dans chacun des secteurs suivants : minier, industriel et énergétique. Ainsi, les bonnes pratiques relevées pourront servir d'exemple pour les promoteurs de projets énergétiques aux prises avec des problèmes dans ce domaine. Les pratiques de chaque secteur ont été évaluées à l'aide de critères tirés et adaptés de l'article 6 de la *Loi sur le développement durable*. Une note a ensuite été attribuée à chacun des critères.

L'analyse a permis de démontrer qu'effectivement, le secteur de l'énergie accuse un retard sur les secteurs miniers et industriels, qui ont tous deux trouvé des moyens efficaces pour acquérir et maintenir l'acceptabilité sociale. Les critères nécessitant une amélioration imminente sont les suivants : la responsabilité environnementale, la santé-sécurité, la participation du public et l'internalisation des coûts. Des recommandations ont alors été formulées dans l'optique de favoriser l'acceptabilité sociale des projets énergétiques. Les promoteurs auraient avantage à se doter d'un cadre de référence en matière de responsabilité sociale et environnementale, à faire preuve de transparence ainsi qu'à produire un rapport de développement durable. Il serait également bénéfique pour le promoteur d'évaluer les impacts en collaborant avec les acteurs du milieu et de démontrer sa capacité à intervenir en cas d'urgence. Les démarches de consultation publiques devraient être bonifiées en initiant le processus dès la phase de préféabilité et en choisissant un porte-parole crédible et présent dans la communauté d'accueil. L'internalisation des coûts devrait aussi être effectuée de manière plus réaliste et exhaustive. En somme, il se peut qu'un projet ne soit jamais acceptable par la société d'accueil en dépit de tous les efforts déployés par le promoteur, mais une bonne image vaut son pesant d'or.

REMERCIEMENTS

Je voudrais d'abord remercier mon directeur d'essai, Monsieur Jean-Marie Bergeron, pour l'encadrement dont j'ai pu bénéficier tout au long de la rédaction de cet essai. Sa grande disponibilité et son ouverture m'ont permis de mener ce projet à terme. De plus, la rapidité de ses interventions et la pertinence de ses commentaires ont su me rassurer malgré les embûches qui se sont dressées sur mon passage.

J'aimerais par la même occasion remercier les professeurs qui m'ont enseigné durant la maîtrise, qui m'ont permis de développer et d'entretenir ma passion, ma superviseuse de stage qui a fait preuve de beaucoup de confiance à mon égard, de même que mes nombreux collègues tant à l'école qu'au travail. Les nombreux échanges et projets que j'ai eu la chance de réaliser avec eux m'ont permis de cheminer tant du point de vue personnel que professionnel.

Finalement, j'aimerais également remercier ma famille et mes amis qui m'ont soutenu tout au long de ce projet et qui ont fait preuve de compréhension à mon égard, même lorsque j'avais moins de temps à leur accorder en raison de mon horaire chargé. Un merci tout particulier à mon conjoint qui m'a offert un support incomparable, m'a encouragé et a toujours su trouver les mots pour me motiver à continuer.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1. MISE EN CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE	4
1.1 Introduction aux besoins énergétiques du Québec	4
1.2 Introduction aux besoins énergétiques à l'international	6
1.3 Encadrement législatif et politique	7
1.4 Dilemmes énergétiques et perspectives à court et à moyen terme	10
1.5 Acceptabilité sociale	13
2. BESOINS ET APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE	15
2.1 Portrait énergétique québécois	15
2.2 Portrait énergétique international	17
2.2.1 L'exemple des États-Unis	18
2.2.2 L'exemple de la France	19
2.2.3 L'exemple de la Norvège	20
2.3 Obstacles à l'approvisionnement domestique	22
2.3.1 Techniques	22
2.3.2 Sociaux	23
2.4 Impacts environnementaux	25
2.4.1 L'hydroélectricité	25
2.4.2 Le charbon	26
2.4.3 Le gaz naturel	27
2.4.4 Le pétrole	28
2.4.5 L'énergie nucléaire	29
2.4.6 Les énergies émergentes	30
3. MÉTHODOLOGIE	32
3.1 Étapes méthodologiques	32

3.2 Recherche d'informations complémentaires	33
3.3 Choix de la méthode d'analyse	33
3.4 Choix des indicateurs	33
3.5 Tableau d'analyse.....	34
3.6 Interprétation des résultats.....	35
3.7 Limites de la méthode	37
4. ANALYSE	38
4.1 Secteur minier.....	38
4.1.1 Encadrement légal.....	39
4.1.2 Projets bien intégrés dans la communauté	40
4.1.3 Projets présentant des lacunes au niveau de l'acceptabilité sociale	46
4.1.4 Évaluation de l'intégration du développement durable dans la démarche d'acceptabilité sociale	49
4.2 Secteur industriel	56
4.2.1 Encadrement légal.....	57
4.2.2 Projets bien intégrés dans la communauté	57
4.2.3 Projets présentant des lacunes au niveau de l'acceptabilité sociale	60
4.2.4 Évaluation de l'intégration du développement durable dans la démarche d'acceptabilité sociale	62
4.3 Secteur énergétique.....	69
4.3.1 Encadrement légal.....	69
4.3.2 Projets bien intégrés dans la communauté	70
4.3.3 Projets présentant des lacunes au niveau de l'acceptabilité sociale	71
4.3.4 Évaluation de l'intégration du développement durable dans la démarche d'acceptabilité sociale	74
4.4 Évaluation globale comparative.....	81

4.4.1 Éléments favorisant une bonne acceptabilité sociale	81
4.4.2 Éléments pouvant contribuer à l'échec d'une stratégie d'acceptabilité sociale	82
4.4.3 Évaluation globale comparative de l'intégration du développement durable dans la démarche d'acceptabilité sociale	84
5. RECOMMANDATIONS	88
5.1 Responsabilité environnementale	88
5.2 Santé-sécurité	89
5.3 Participation du public	91
5.4 Internalisation des coûts	92
CONCLUSION	94
RÉFÉRENCES	97
BIBLIOGRAPHIE.....	107
ANNEXE 1 — LES 16 PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	108
ANNEXE 2 — ENTREVUE AVEC DES REPRÉSENTANTS DE <i>ROYAL NICKEL CORPORATION</i>	110

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

Figure 1.1 La consommation d'énergie selon les modes de transports (2011)	5
Figure 1.3 Procédure québécoise d'évaluation et d'examen environnemental	8
Figure 1.4 Approvisionnement pétroliers mondiaux 1996-2030	11
Figure 2.1 Les sources d'énergie primaire au Québec (2012)	16
Figure 2.2 Provenance des approvisionnements en pétrole brut au Québec (2013).....	17
Figure 3.1 Continuum des étapes méthodologiques.....	32
Figure 4.1 Disposition des infrastructures du projet Dumont avant les démarches de consultation	45
Figure 4.2 Disposition des infrastructures du projet Dumont après la première phase de consultation .	46
Figure 4.3 Disposition des infrastructures du projet Dumont après la deuxième phase de consultation	46
Figure 4.4 Démonstration de l'absence d'acceptabilité sociale	47
Tableau 3.5 Analyse des indicateurs.....	35
Tableau 4.1 Analyse des indicateurs pour le secteur minier.....	50
Tableau 4.2 Analyse des indicateurs pour le secteur industriel	63
Tableau 4.3 Analyse des indicateurs pour le secteur énergétique.....	75
Tableau 4.4 Analyse récapitulative des indicateurs des trois secteurs.....	85

LISTE DES ACRONYMES, DES SYMBOLES ET DES SIGLES

ACEE	Agence canadienne d'évaluation environnementale
ACPP	Association canadienne des produits pétroliers
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AIE	Agence internationale de l'énergie
AMC	Affaires mondiales Canada
AQPER	Association québécoise de la production d'énergie renouvelable
ARN	Ambassade Royale de Norvège
BAPE	Bureau des audiences publiques sur l'environnement
BNQ	Bureau de normalisation du Québec
CBJNQ	Convention de la Baie-James et du Nord Québécois
CCC	Conseil canadien du compostage
CCSN	Commission canadienne de sûreté nucléaire
CDE	Connaissance des Énergies
C ₂ H ₆	Éthane
C ₂ H ₆ O	Éthanol
C ₃ H ₈	Propane
C ₄ H ₁₀	Butane
CH ₄	Méthane
CIA	<i>Central Intelligence Agency</i>
CNW	<i>Canada Newswire</i>
CPA	Comptables professionnels agréés
CPEQ	Conseil patronal de l'Environnement du Québec
CPTAQ	Commission de protection des terres agricoles du Québec
CO ₂	Dioxyde de carbone
CISS	Centres intégrés de santé et services sociaux
CQDE	Centre québécois du droit de l'environnement
CREGÎM	Conseil Régional de l'Environnement de la Gaspésie-Les-Îles
DD	Développement durable
EES	Évaluation environnementale stratégique
EIA	<i>Energy Information Administration</i>
FDS	Fondation David Suzuki

FTQ	Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GRI	<i>Global Reporting Initiative</i>
HEC	Hautes études commerciales
Hg	Mercure
IEA	<i>International Energy Agency</i>
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
JASP	Journées annuelles de la santé publique
kg	Kilogramme
LDD	<i>Loi sur le développement durable</i>
LQE	<i>Loi sur la qualité de l'environnement</i>
MAMROT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MDDELCC	Ministère de Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
MDDEP	Ministère du Développement durable, Environnement et Parcs
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MRC	Municipalité régionale de comté
NO	Oxyde nitrique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCEE	Office de la coordination environnementale et de l'énergie de Berne
ONE	Office national de l'énergie
PIB	Produit intérieur brut
PM _{2,5}	Particules fines
RCan	Ressources Canada
RE	Régie de l'Énergie
RÉCIT	Réseau pour le développement des Compétences par l'Intégration des Technologies
RNC	<i>Royal Nickel Corporation</i>
RSE	Responsabilité sociale des entreprises
SAAQ	Société de l'assurance automobile du Québec
SPEDE	Système de plafonnement et d'échange des droits d'émission de gaz à effet de serre
Tep	Tonnes équivalent pétrole

UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UPA	Union des producteurs agricoles
UQAM	Université du Québec à Montréal
UQAR	Université du Québec à Rimouski
WM	<i>Waste Management</i>

LEXIQUE

Acceptabilité sociale	Le résultat d'un processus par lequel les parties concernées construisent ensemble les conditions minimales à mettre en place, pour qu'un projet, programme ou politique s'intègre harmonieusement, et à un moment donné, dans son milieu naturel et humain (Caron-Malenfant et Conraud, 2009).
Développement durable	Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement (Québec. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), 2015a).
Groupe des 20 (G20)	Le groupe des vingt (G20) a été créé dans la foulée de la crise financière asiatique à la fin des années 90 comme une réunion des ministres des Finances et gouverneurs des banques centrales. Ses objectifs étaient d'apporter la stabilité aux marchés financiers et à promouvoir la coopération économique. Ce comité est composé des économies avancées et émergentes de toutes les régions du globe (Canada. Affaires mondiales Canada (AMC), 2016).
Processus d'information et de consultation	L'information réfère aux renseignements et à la documentation que l'administration produit et fournit à l'intention des citoyens afin de leur permettre de comprendre les grandes lignes d'un projet. La consultation est la démarche qui permet aux citoyens, à titre personnel ou à titre de représentant d'un groupe, de poser des questions et d'exprimer des préoccupations, des attentes, des opinions et formuler des commentaires et propositions sur les éléments discutés (Québec. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMROT), 2010).
Responsabilité sociale des entreprises	On entend par responsabilité sociale des entreprises les mesures volontaires prises par une entreprise pour exercer ses activités d'une manière durable sur les plans économique, social et environnemental (Canada. AMC, 2015).

INTRODUCTION

Le Québec semble jouir d'un contexte particulier en ce qui concerne l'acceptabilité sociale de divers projets. Contrairement, à d'autres provinces ou d'autres pays dans lesquels les projets sont facilement acceptés par les communautés locales et régionales, les projets présentés par les promoteurs se butent souvent à un refus catégorique de la part de la population québécoise. À maintes occasions, des promoteurs ont tenté de mettre de l'avant des projets énergétiques, mais à chaque fois, ils se sont heurtés à une féroce opposition citoyenne. L'opposition citoyenne n'est pas spécifique en soi aux projets énergétiques, d'autres types de projets ont aussi été bloqués par cette voie. Malgré cette forte opposition à l'implantation des projets énergétiques, le mode de vie nord-américain et le climat plutôt rigoureux font en sorte que la consommation énergétique ne s'en va pas en diminuant. En effet, le taux de croissance annuel moyen de la consommation énergétique au Québec était de 0,8 % entre 1986 et 2011 (Québec. Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), 2004).

Le Québec a un avantage incontestable en raison de son réseau hydrique omniprésent et puissant, mais certains secteurs comme celui des transports sont encore fortement dépendants des énergies fossiles. Comme aucune activité d'extraction pétrolière n'est réalisée sur le territoire, toutes les quantités consommées doivent être importées (Québec, 2014a). De plus, selon des experts en énergie, les hydrocarbures dans leur forme actuelle ne pourront satisfaire indéfiniment les besoins énergétiques du secteur des transports (Benhaddadi et Olivier, 2008). Des choix durables devront s'imposer à long terme pour la province, mais des choix à court terme devront aussi être effectués pour satisfaire la demande en énergie. Pourquoi les populations locales participent-elles à des soulèvements populaires alors qu'elles sont elles-mêmes consommatrices d'énergies fossiles? Est-ce que c'est la manière dont les promoteurs s'y prennent pour proposer leur projet qui n'est pas appropriée?

Pourtant, un pays comme la Norvège, qui présente des similitudes importantes avec le Québec en regard à la rigueur du climat, exploite plusieurs projets d'extraction des combustibles fossiles et ceux-ci semblent bien acceptés par les populations locales. En 2012, la Norvège était le troisième pays exportateur de gaz au monde en plus d'être le septième pays exportateur de pétrole au monde (Ambassade Royale de Norvège (ARN), 2015). D'autres provinces canadiennes exploitent également des ressources fossiles, comme l'extraction des sables bitumineux dans les territoires nordiques d'Alberta qui comprend des réserves impressionnantes avec une envergure comparable à celle du pétrole retrouvé en Arabie Saoudite (Benhaddadi et Olivier, 2008). Il y a donc plusieurs exemples de pays ou territoires

ayant réussi à rendre l'exploitation des ressources fossiles acceptable, malgré les possibilités d'opposition citoyennes et les risques environnementaux pouvant y être associés.

Cet essai s'articule autour des problématiques d'acceptabilité sociale de certains projets, en portant une attention particulière aux projets énergétiques. L'objectif principal est de faire ressortir des approches efficaces visant à favoriser l'acceptabilité sociale envers les projets énergétiques au Québec en regardant ce qui va bien ailleurs et pourquoi ça ne marche pas ici. Pour cela, quatre objectifs spécifiques ont été définis. Le premier objectif spécifique vise à documenter les besoins énergétiques de la population. Le second vise à comparer les impacts de l'approvisionnement énergétique international et domestique. Le troisième se propose d'identifier les aspects problématiques dans l'acceptabilité sociale actuelle des projets énergétiques. Finalement, le dernier objectif spécifique veut identifier les points forts de projets, dans d'autres domaines d'activité, où le processus d'acceptabilité sociale s'est avéré positif.

La démarche visant à atteindre ces objectifs sera appuyée sur des sources d'information crédibles. Les sources consultées et utilisées proviendront entre autres de publications et autres sources gouvernementales, de la documentation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE) ainsi que de publications académiques suffisamment appuyées par des références. Des informations plus récentes pourront également être tirées d'articles de périodiques. Lorsque la collecte d'informations documentaires sera insuffisante, des entrevues seront réalisées avec des experts. Afin d'assurer la représentativité, la qualité et la validité des sources, des critères d'évaluation ont été élaborés et appliqués de manière rigoureuse et rationnelle. Ainsi, une attention particulière sera portée à la provenance de la source, à la réputation de l'auteur, à l'objectivité des analyses, à l'exactitude et à la pertinence de l'information ainsi que des données.

Le présent essai est divisé en cinq chapitres. Le premier chapitre est consacré à la mise en contexte et à la problématique. Les enjeux liés à l'indépendance énergétique et à l'approvisionnement outre-mer y seront discutés, la notion d'acceptabilité sociale y sera aussi introduite et les processus d'évaluation environnementale y seront exposés. Le second permettra de dresser un portrait général des besoins énergétiques de la population québécoise ainsi que de documenter les sources d'approvisionnement énergétique qui seront utilisées dans le futur. Les principaux obstacles à l'approvisionnement domestique y seront exposés, de même que les impacts environnementaux liés à cette consommation. Le troisième décrira la démarche méthodologique utilisée visant à répondre à la problématique du

présent essai. La méthode de l'étude de cas retenue permet de faire ressortir les points forts et les points faibles selon un groupe d'indicateurs. Puis, au quatrième chapitre, les impacts de l'approvisionnement énergétique international et domestique seront analysés selon la méthode choisie dans cet essai. Les résultats de l'analyse seront interprétés en prenant soin de faire ressortir des approches efficaces visant à favoriser l'acceptabilité sociale des projets énergétiques. Le dernier chapitre sera consacré à la présentation de recommandations pertinentes en lien avec l'analyse réalisée. Les recommandations seront orientées vers les problématiques ayant suscité l'intérêt du présent travail. Celles-ci devront être réalistes et adaptables au contexte actuel québécois.

1. MISE EN CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

Ce premier chapitre permettra d'explorer quelques facettes qui entourent les enjeux énergétiques afin de mieux comprendre les aspects environnementaux, sociaux et législatifs qui encadrent l'implantation des projets énergétiques. Les enjeux énergétiques québécois prennent de plus en plus d'importance dans l'actualité. Plusieurs projets comme la construction du terminal méthanier Rabaska ou le port pétrolier Cacouna ont soulevé des mouvements d'opposition s'étendant bien au-delà des régions géographiques touchées par ceux-ci. Les vagues d'opposition sont parfois si importantes que certains projets finissent par être abandonnés. Bien que les conséquences environnementales de l'implantation d'un projet énergétique puissent être extrêmement importantes, la consommation énergétique de la population ne semble pas diminuer, ce qui normalement, devrait corrélérer avec le refus d'implanter ces projets. Afin de bien cibler la problématique, les besoins énergétiques du Québec seront d'abord brièvement discutés, il sera ensuite question de l'encadrement législatif des projets énergétiques, puis des perspectives énergétiques à court et à moyen terme. Finalement, le concept de l'acceptabilité sociale sera introduit et expliqué pour mieux comprendre la théorie encadrant l'aspect social d'implantation et d'acceptation d'un projet.

1.1 Introduction aux besoins énergétiques du Québec

Puisque le chapitre suivant traitera plus en détail cette problématique, la présente section s'avère uniquement une introduction en vue de bien cibler le problème qui est en cause ici. La société québécoise n'est pas prête à s'affranchir de sa consommation énergétique, qui dans certains secteurs de consommation est basée surtout sur le pétrole, la forme d'énergie la plus polluante après le charbon. Pourtant, il y a une forte mobilisation citoyenne chaque fois qu'un promoteur désire mettre de l'avant un projet énergétique pouvant faciliter l'approvisionnement de cette ressource ou remplacer ce type d'énergie par un autre. À cause de son vaste territoire et de son climat rigoureux, le Québec a des besoins énergétiques considérables (Québec. MERN, 2004). Il y a plusieurs décennies, les problèmes reliés à la consommation d'énergie n'occupaient pas une place si importante dans la sphère publique. À titre indicatif, le taux de croissance annuel moyen de la consommation énergétique au Québec était de 0,8 % entre 1986 et 2011 (Québec. MERN, 2004).

Bien que l'hydroélectricité soit largement utilisée dans le secteur résidentiel pour le chauffage et l'électricité, le secteur des transports est encore fortement dépendant des énergies fossiles. Par ailleurs, une hausse significative a été observée au niveau de la consommation d'énergie dans le secteur des

transports depuis 1986 (Québec. MERN, 2007). En 2011, la consommation totale d'énergie a atteint 40,3 millions de tonnes équivalent pétrole (tep), représentant ainsi une hausse de 2,4 % par rapport à l'année précédente (Québec. MERN, 2007). Selon la *Politique énergétique de 2011*, la consommation énergétique liée au transport représente 29 % de la consommation totale d'énergie de la province (Québec, 2014b). De ce pourcentage, 99 % de la consommation énergétique du secteur des transports provient des hydrocarbures (Québec, 2014b). En 2011, la consommation du secteur des transports a atteint 13,4 milliards de litres de carburant (Québec. MERN, 2007). Pour mieux illustrer la situation, la figure 1.1 précise la distribution de la consommation d'énergie selon les moyens de transport utilisés.

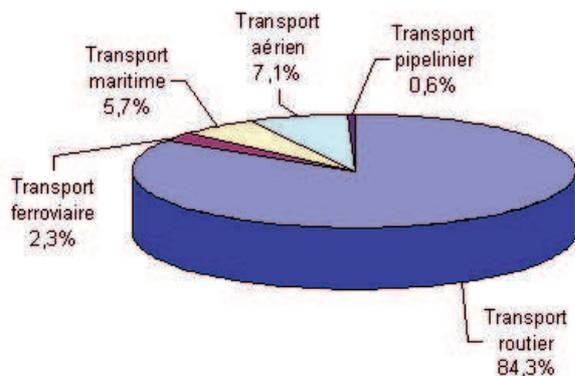


Figure 1.1 La consommation d'énergie selon les modes de transports (2011)
(tiré de : Québec. MERN, 2007)

À l'heure actuelle, il n'y a aucune exploitation pétrolière ou gazière sur le territoire québécois, la totalité du pétrole ou du gaz consommé doit être importé d'une autre province ou d'un autre pays (Québec, 2014a). En 2012, les approvisionnements québécois en pétrole brut se sont chiffrés à 128 millions de barils, qui provenaient majoritairement de l'Algérie et du Kazakhstan (Québec. MERN, 2007). Les importations de l'Algérie représentaient 40,8 % des importations totales, pour cette même année (Québec, 2014b). Dans les années 80, le Québec s'approvisionnait majoritairement de l'Ouest canadien, alors qu'actuellement, les approvisionnements provenant du reste du Canada ne représentent que 8 % (Québec. MERN, 2007). Ce déclin s'explique en partie par l'inversion de l'oléoduc Sarnia-Montréal qui reliait les raffineries à l'Ouest canadien (Québec. MERN, 2007). D'un point de vue financier, les dépenses en énergie au Québec représentent 10,1 % de la dépense intérieure brute, soit environ 35 milliards de dollars (Québec. MERN, 2007).

En dépit de leur caractère non renouvelable, les réserves d'hydrocarbures, dans leur forme actuelle, le pétrole, ne pourront satisfaire indéfiniment les besoins énergétiques du secteur des transports (Benhaddadi et Olivier, 2008). Les pétroles non traditionnels incluant les sables bitumineux pourraient satisfaire la demande énergétique sur un horizon temporel beaucoup plus long. Des changements seront donc inévitables dans les prochaines décennies, mais ils ne s'opéreront pas du jour au lendemain et dans l'immédiat, des besoins énergétiques sont encore à pourvoir. De plus, la protection de l'environnement est un aspect dont il faut absolument tenir compte et qui devra faire partie intégrante de toute démarche de développement.

1.2 Introduction aux besoins énergétiques à l'international

L'Agence internationale de l'Énergie (AIE) ou en anglais *International Energy Agency* (IEA) a été créée peu après le premier choc pétrolier de 1974 (IEA, 2015). Cette organisation internationale est une agence autonome de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et sa mission première est de coordonner les politiques énergétiques des pays membres (IEA, 2015). Ses quatre grands domaines d'intervention sont la sécurité énergétique, le développement économique, de même que la sensibilisation environnementale et l'engagement international (IEA, 2015). Sur le site de l'AIE, on retrouve plusieurs publications et statistiques sur les tendances mondiales dans le domaine de l'énergie.

Depuis quelques années, plusieurs changements énergétiques s'opèrent sur la scène internationale. En 2013, une augmentation de la consommation énergétique de 2,1 % a été observée dans les pays du G20 (Baudet, 2014). Une partie de cette hausse pourrait s'expliquer par l'accroissement de l'activité économique chinoise. Selon un article publié dans le journal *Le Monde*, aux États-Unis, l'expansion des activités entourant le pétrole de schiste pourrait prochainement amener le pays à devenir autosuffisant et ainsi ne plus avoir à dépendre des exportations des pays orientaux (Baudet, 2014). En 2005, les États-Unis consommaient trois fois plus de pétrole qu'ils en produisaient, tandis qu'en 2013, ce chiffre a baissé à une fois et demie (Baudet, 2014). Des données récentes de l'AEI prévoient qu'en 2035 les États-Unis pourraient cesser d'importer de l'énergie (Normand, 2013). De nouveaux pays industrialisés comme la Chine ont vu leur consommation d'énergie augmenter considérablement, et pour ce même pays, la consommation a triplé de 1990 à 2008 (Connaissance des Énergies (CDE), 2015). Ainsi, la part de la consommation mondiale de la Chine est passée de 7,5 % à 16,4 % (CDE, 2015). Pour le continent africain, la consommation a aussi pratiquement doublé durant cette période (CDE, 2015).

On constate donc que même si la hausse de la consommation énergétique est assez minime dans les pays industrialisés, les nouveaux pays industrialisés ont vu leur consommation d'énergie monter en flèche dans les dernières années. Par contre, il faut souligner que les pays industrialisés cherchent de plus en plus à développer leur indépendance énergétique pour contrer le terrorisme énergétique, afin d'éviter des situations comme celle que la Russie fait vivre présentement aux pays européens. Bien qu'il soit possible et probable que ces chiffres se stabilisent, la tendance est loin de démontrer un essoufflement de l'engouement pour l'énergie, il y a des besoins et si ceux-ci ne diminuent pas ils devront être comblés par l'une ou l'autre des sources d'énergie. Du côté des pays en développement, il est peu probable que cette hausse se stabilise de sitôt, il faudra attendre que leur développement soit complété, ce qui risque de prendre encore quelques décennies. La prochaine section permettra de mieux comprendre le processus d'encadrement législatif et politique des nouveaux projets énergétiques.

1.3 Encadrement législatif et politique

Pour qu'un projet puisse aller de l'avant, il doit souvent suivre une démarche d'évaluation environnementale dans laquelle le concept d'acceptabilité sociale occupe une place importante. D'ailleurs, au Québec, l'acceptabilité sociale est un des critères que le BAPE utilisera pour formuler sa recommandation au Gouvernement à la suite d'audiences. Au Canada, c'est aussi le cas pour les projets sous la responsabilité de l'ACEE. Par contre, ce n'est pas aussi clair pour les projets sous la responsabilité de l'Office national de l'Énergie (ONE) ou de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN).

D'abord, les compétences fédérales et provinciales ont été divisées de façon très claire aux articles 91 et 92 de la *Loi constitutionnelle de 1867*. Aussi, lorsqu'une compétence n'est pas explicitement donnée à l'un ou à l'autre des paliers du gouvernement, c'est le fédéral qui possède le pouvoir résiduaire de légiférer dans ces situations. L'environnement est une compétence partagée, ce qui fait en sorte que les projets doivent parfois suivre deux procédures distinctes d'évaluation environnementale, lorsqu'ils sont explicitement nommés dans les deux règlements. Pour ce qui est des projets interprovinciaux, les avis légaux sont partagés, c'est le cas du projet Énergie Est (Pelletier, 2016).

Pour la province de Québec, deux régimes d'application de la loi sont prévus, soit celui du Québec méridional régi par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) et celui du Québec nordique assujéti à la *Convention de la Baie-James et du Nord Québécois* (CBJNQ). Dans le Québec méridional, lorsqu'un projet est assujéti à l'article 31.1, il doit obligatoirement faire l'objet de la procédure québécoise

d'évaluation et d'examen environnemental lorsqu'il s'agit d'un des cas visés dans le *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*. La figure 1.3 illustre bien cette procédure. Au Québec, la participation du public est encadrée par les travaux du BAPE et prend donc en considération les informations recueillies durant ce processus avant d'émettre sa recommandation. Bien que le gouvernement en conseil ne soit pas lié par le rapport du BAPE, il en tient souvent compte lorsqu'il prend sa décision.

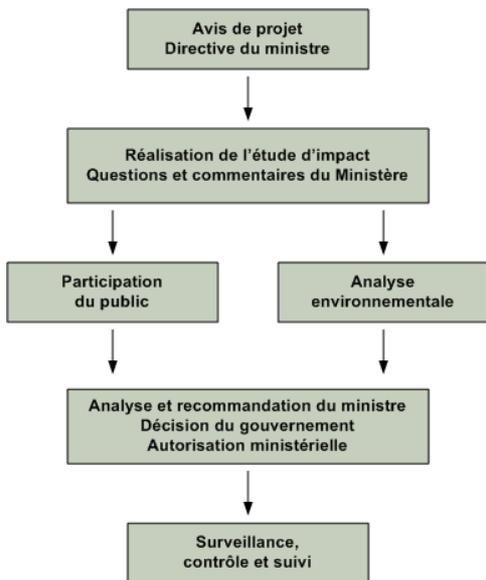


Figure 1.3 Procédure québécoise d'évaluation et d'examen environnemental
(tiré de : Québec. (MDDELCC, 2015b))

Au fédéral, c'est la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)* et le *Règlement désignant les activités concrètes* qui déterminent les projets assujettis à la procédure d'évaluation. Durant le processus fédéral, le public a l'occasion de participer à plusieurs étapes. D'abord, il y a une période de consultation publique lorsque l'ACEE détermine la nécessité de procéder à une évaluation environnementale, puis le public peut formuler des commentaires lorsque l'Agence émet la version provisoire du rapport d'évaluation et finalement les commissions d'examen doivent tenir des audiences publiques au cours desquelles les parties intéressées pourront intervenir (ACEE, 2014). Dans certains cas, l'ONE et la CCSN ont aussi des responsabilités en matière d'évaluation environnementale.

Des projets de grande envergure encadrés par les lois ou règlements tant au provincial qu'au fédéral ne peuvent voir le jour sans avoir passé rigoureusement au travers de l'un ou l'autre de ces processus d'évaluation environnementale et même parfois les deux simultanément. Bien que la participation semble occuper une place plus importante dans le processus fédéral, seules les personnes des publics concernés par le projet ou les organismes à qui l'autorité responsable (ACEE, ONE, CCSN) reconnaît un intérêt à l'égard de celui-ci, peuvent intervenir aux consultations publiques. Pour être reconnu comme « publics concernés par le projet », ces personnes ou organismes doivent faire la preuve qu'ils sont concernés. L'encadrement de la consultation publique est plus formel au fédéral, toutefois tout le monde peut déposer un mémoire (Pelletier, 2016). Au Québec, la participation publique n'exige pas que les intervenants soient concernés, toutes les personnes qui ont un mot à dire sur le projet peuvent intervenir (Pelletier, 2015).

Le gouvernement du Québec a élaboré un *Plan d'action gouvernemental pour la filière des hydrocarbures*. La vision véhiculée par ce plan est que celui-ci est favorable au développement de cette filière, mais cela doit se faire dans le respect de la protection de l'environnement et de la sécurité des personnes (Québec, 2014b). D'autres conditions sont aussi exposées dans le Plan d'action du gouvernement; le potentiel devra être confirmé, la rentabilité économique devra être évaluée et les meilleures pratiques devront être appliquées (Québec, 2014b). De plus, les collectivités concernées devront démontrer leur intérêt pour les travaux d'exploration et d'exploitation. Présentement, le gouvernement québécois met en œuvre plusieurs actions, comme la poursuite de l'acquisition des connaissances en dirigeant une évaluation environnementale stratégique (EES) sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures (Québec, 2014b). Une autre EES spécifique à l'île d'Anticosti est également en cours de réalisation. Ces deux EES ont comme finalité de mieux connaître le potentiel économiquement exploitable des hydrocarbures ainsi que de combler le manque d'information sur les techniques utilisées, de même que les risques environnementaux liés à l'exploration et à l'exploitation dans les milieux marins (Québec, 2014b). D'autres objectifs découlent aussi des EES en cours, comme l'analyse des risques environnementaux et les mesures à mettre en place pour les minimiser et assurer une bonne gestion des ressources, l'étude des mécanismes de consultation et de concertation favorisant l'acceptabilité sociale des communautés avoisinantes, mais aussi l'étude des besoins en pétrole et en gaz naturel et la comparaison des risques associés aux différents modes de transport (Québec, 2014b). Aussi, le gouvernement voudrait adopter de meilleures pratiques d'exploration et d'exploitation en mettant en place un bon encadrement législatif et réglementaire et entre autres adopter une loi propre aux

hydrocarbures qui assurerait aussi la sécurité des personnes et la protection de l'environnement et qui réviserait le régime actuel de redevances et de partage des retombées économiques en faveur des communautés locales et autochtones (Québec, 2014b).

En somme, les deux paliers de gouvernement, provincial et fédéral, sont impliqués lors de l'implantation de projet d'envergure qui pourrait soulever l'opposition des citoyens. Afin de mieux être outillés pour faire face à de nouvelles problématiques, les gouvernements mettent en place des outils leur permettant d'étoffer leurs connaissances et ainsi pouvoir adopter une position plus éclairée sur les projets désirant s'implanter sur leur territoire respectif. La prochaine section servira de piste de réflexion pour mieux comprendre les dilemmes énergétiques qui teinteront le portrait énergétique des années à venir.

1.4 Dilemmes énergétiques et perspectives à court et à moyen terme

Dans les prochaines décennies, le secteur de l'énergie sera confronté à plusieurs défis complexes et inter reliés, tant au niveau économique, environnemental, géopolitique et technologique (OCDE, 1999). Puisque le rythme de consommation actuelle, tant au niveau régional qu'international ne pourra être soutenu *ad vitam aeternam*, il y a lieu de se pencher sur les tendances et perspectives actuelles sur le court et le moyen terme. D'abord, selon les prévisions de l'OCDE de 1999, les changements prendront du temps, il faudra compter une cinquantaine d'années avant d'être témoin d'un changement radical des infrastructures actuelles de production et de consommation d'énergie (OCDE, 1999). Ces prévisions de l'OCDE étaient à l'effet que les combustibles fossiles maintiendraient leur statut prépondérant, particulièrement pour le secteur des transports jusqu'en 2020 (OCDE, 1999). Avec le temps qui passe, il est très probable que le statut du pétrole demeure encore le même, bien au-delà de cette date butoir. À cette époque, on parlait du pic pétrolier à venir, avec une date approximative vers 2010, cependant, avec les pétroles et gaz de schiste, il n'y a plus de date butoir, la situation a subitement changé. Cela illustre bien toutes les incertitudes qui pèsent toujours sur le futur que connaîtront les diverses formes d'énergies. La figure 1.4 montre les prévisions des prochaines décennies concernant les approvisionnements pétroliers mondiaux.

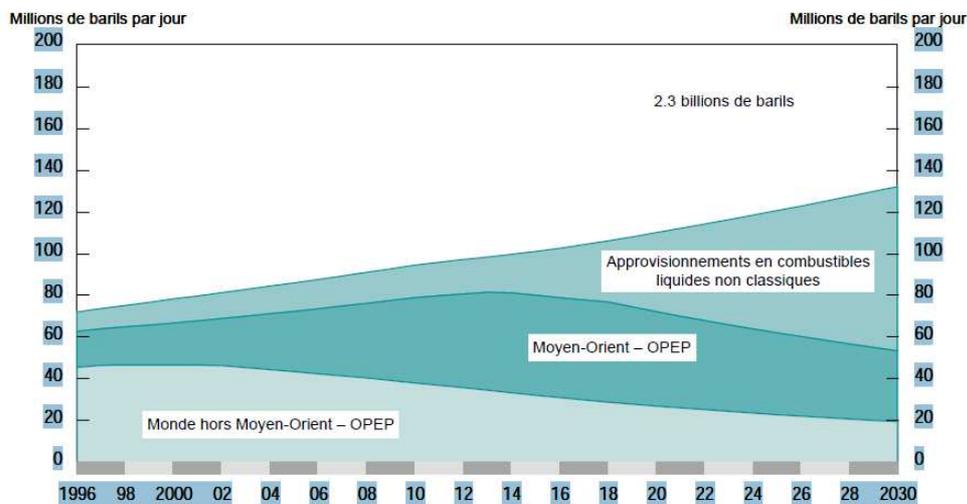


Figure 1.4 Approvisionnements pétroliers mondiaux 1996-2030

(tiré de : Bourdaire, 1999)

Dans l'éventualité où les combustibles fossiles continuent d'occuper le monopole au-delà des cinquante prochaines années, il faudra compter sur une utilisation plus performante et efficace de ces ressources (OCDE, 1999). Bien évidemment, l'efficacité énergétique permettrait de réduire la pression sur les approvisionnements énergétiques. En effet, dans plusieurs pays, on s'y intéresse de plus en plus, surtout dans le secteur des transports (IEA, 2014). Ainsi, près des trois quarts des ventes mondiales de voitures sont soumises à des normes sévères en matière d'efficacité énergétique, cela fait en sorte que la demande de pétrole mondiale n'augmente que d'un quart, comparativement au nombre de véhicules qui va presque doubler d'ici 2040 (IEA, 2014). Il reste encore un bout de chemin à faire avant que la consommation mondiale migre entièrement vers les énergies vertes, surtout en raison de leur coût plus élevé. En 2013, les subventions pour les énergies fossiles étaient de 550 milliards de dollars, soit quatre fois la somme accordée pour la subvention des énergies renouvelables, cela explique en partie ce qui freine l'engouement pour les investissements en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique (IEA, 2014). Par contre, à long terme, les prévisions sont à l'effet que le progrès technologique dans le secteur de l'énergie devra constamment permettre de relever le défi du développement durable en tentant de minimiser les coûts de transition (OCDE, 1999).

Actuellement, comme le Canada et le Québec sont encore fortement dépendants des énergies fossiles, ils doivent s'approvisionner aux endroits où ces ressources sont disponibles, c'est-à-dire, à des milliers de kilomètres du lieu d'utilisation de la source. Le terme « indépendance énergétique » est de plus en plus

employé ces dernières années, mais qu'est-ce que cela veut dire? Le Réseau pour le développement des Compétences par l'Intégration des Technologies (RÉCIT), qui travaille en collaboration avec le gouvernement du Québec afin de fournir des outils de formation aux enseignants de géographie et d'histoire, donne une explication claire du concept d'indépendance énergétique sur son site internet. Comme certains pays ont une consommation d'énergie supérieure à ce que leur territoire national peut produire, ils sont donc en situation de dépendance énergétique (RÉCIT, 2015). Un même pays ou un même territoire peut avoir une dépendance énergétique pour certaines formes d'énergie et être indépendant pour d'autres. Par exemple, le Québec est dépendant du pétrole, mais produit suffisamment d'hydroélectricité pour en exporter (RÉCIT, 2015). À l'époque où Pauline Marois était première ministre, elle misait sur le fait que le Québec devienne indépendant de ses énergies (Normand, 2013).

Un analyste a établi une comparaison entre le Québec et la Norvège, qui sur plusieurs points se rejoignent. En effet, en Norvège comme au Québec, 91 % de l'énergie consommée provient de centrales hydroélectriques selon le *World Factbook* de la *Central Intelligence Agency* (CIA) (Normand, 2013). Cependant, contrairement au Québec, la Norvège est un important producteur de pétrole et de gaz naturel. Selon Jean-Marc Carpentier, analyste en énergie ayant participé à plusieurs travaux pour le gouvernement du Québec pour mener à l'élaboration des stratégies énergétiques de 1992 et de 1996, le gouvernement québécois aurait tout avantage à s'inspirer du modèle norvégien qui ne vise pas l'efficacité énergétique, mais dissocie la production et la consommation d'énergie (Normand, 2013). Selon ce spécialiste, il n'est pas nécessaire que le Québec ait un marché local pour développer ses ressources territoriales incluant le pétrole et le gaz naturel (Normand, 2013). Plusieurs experts affirment ainsi que la valorisation énergétique du Québec impliquerait une réduction importante des quantités de pétrole importées (Normand, 2013). Pour Pierre-Olivier Pineau, spécialiste en énergie aux HEC de Montréal, ce sont les économies d'énergies qui pourraient alléger la dépendance pétrolière au Québec (Normand, 2013). Aussi, selon cet article publié dans *Les Affaires*, les retombées économiques de l'exploitation du gaz naturel seraient plus rapides que celles liées au pétrole, en raison de son potentiel de commercialisation plus rapide (Normand, 2013).

Donc, malgré plusieurs prévisions optimistes faites par des experts il y a quelques années, le secteur de l'énergie évolue à une vitesse fulgurante, c'est donc pourquoi l'avenir de l'énergie se modèle constamment en fonction de divers facteurs environnementaux, sociaux et politiques. Ces changements

tirent parfois leur origine de facteurs locaux, mais peuvent aussi être causés par des circonstances à l'échelle mondiale. La dernière section de ce chapitre est une autre partie essentielle à la compréhension de la problématique analysée dans cet essai, puisque le concept d'acceptabilité sociale détermine souvent la faisabilité d'un projet de développement d'envergure sur le plan social ou le refus catégorique ou conditionnel de celui-ci.

1.5 Acceptabilité sociale

L'acceptabilité sociale est un concept relativement nouveau dont on entend de plus en plus parler dans les médias, ici au Québec, particulièrement dans des mégaprojets où il y a une opposition citoyenne ou une possibilité qu'il y en ait une. Étrangement, ce concept est peu employé dans les autres provinces ou les autres pays. Ici, au Québec, il ne faut jamais prendre cet élément à la légère, plusieurs projets n'ont pas vu le jour en raison du manque d'acceptabilité sociale. D'ailleurs, il n'y a pas très longtemps, le BAPE a émis une recommandation défavorable au projet de mine d'apatite de Mine Arnaud, en raison notamment de l'absence de consensus social (Dansereau, 2014). Même chose du côté du projet d'exploitation du gaz de schiste dans la vallée du Saint-Laurent, qui n'a pas été jugé acceptable selon les propos du BAPE : « La commission d'enquête a constaté que l'acceptabilité sociale de l'exploration du gaz de schiste, condition essentielle pour aller de l'avant, selon le gouvernement, la majorité des intervenants en audiences publiques et les entreprises gazières elles-mêmes était loin d'être acquise » (Croteau, 2014). C'est donc dire que l'acceptabilité sociale doit faire partie des éléments essentiels dont un promoteur doit tenir compte pour assurer la viabilité de son projet.

D'abord, selon plusieurs sources consultées, il s'avère ardu de trouver une définition claire de l'acceptabilité sociale. En effet, il est beaucoup plus facile de déterminer ce que représente la « non-acceptabilité » sociale (Huybens, 2013). L'acceptabilité sociale touche autant les projets d'exploration et d'exploitation de ressources renouvelables que non renouvelables (Huybens, 2012). Actuellement, deux définitions sont utilisées pour définir l'acceptabilité sociale. La première est la plus courante : « Le résultat d'un processus par lequel les parties concernées construisent ensemble les conditions minimales, à mettre en place, pour qu'un projet, programme ou politique s'intègre de façon harmonieuse, à un moment donné, dans son milieu naturel et humain » (Caron-Malenfant et Conraud, 2009). Puis, la définition largement acceptée fait plutôt référence à la notion de risque : « acceptation anticipée d'un risque à court et à long terme soit d'un projet, soit d'une situation » (Beck, 2008). Un risque est considéré comme acceptable lorsque les collectivités concernées sont en mesure d'accepter

les risques, les conséquences et les dommages en regard à sa probabilité d'occurrence (Beck, 2008). Il ne s'agit pas d'obtenir une approbation unanime, mais bien d'avoir un consensus. De plus, le projet n'a pas à être approuvé dans sa forme initiale, il pourra être bonifié ou modifié suite à des discussions avec les parties prenantes concernées afin d'en réduire les risques, d'en atténuer les répercussions et de susciter les retombées positives dans la collectivité (Conseil patronal de l'Environnement du Québec (CPEQ), 2012).

Avoir une opposition citoyenne peut souvent s'avérer positif en raison des différents points de vue exposés et d'éléments qui gagnent à être approfondis. Cependant, certains groupes d'opposition québécois semblent tellement vouloir s'opposer à certains projets, quelle que soit leur envergure, quels que soient les efforts déployés par le promoteur. Cette opposition aux projets de développement a déjà été qualifiée de « nonisme » par l'ancien ministre Bernard Landry (Simard, 2007). Ce terme décrit : « l'attitude de rejet systématique d'un certain nombre d'individus et de groupes de tout projet ou investissement » (Simard, 2007). Au nom de l'anticapitalisme, des groupes s'opposent au développement, mais malheureusement ceux-ci critiquent sans pour autant apporter des solutions viables pouvant assurer le bien-être de la société dans laquelle ils vivent. Les promoteurs font souvent tout ce qui est en leur pouvoir pour rendre leurs projets acceptables, mais la plupart du temps ce sont les demandes de ceux qui crient le plus fort qui sont le plus souvent considérées (Huybens, 2012). Malheureusement, dans bien des cas, les opposants semblent évoquer des éléments qui pourraient être perdus, sans jamais faire allusion à des éléments qui pourraient amener un futur promoteur (Huybens, 2012).

2. BESOINS ET APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE

Ce chapitre permettra de dresser un portrait d'ensemble des besoins énergétiques de la population québécoise, ainsi qu'un aperçu de la situation à l'international. Les principaux obstacles à l'approvisionnement domestique y seront aussi exposés, de même que les impacts environnementaux liés à cette consommation.

2.1 Portrait énergétique québécois

Bien qu'un portrait sommaire ait été dressé sur les approvisionnements énergétiques au Québec, cette section décrira plus en détail les diverses sources énergétiques utilisées.

D'abord, il faut comprendre qu'en Amérique du Nord, chaque habitant utilise en moyenne deux fois plus d'énergie qu'un habitant de l'Europe pour un niveau de vie équivalent (Benhaddadi et Olivier, 2008). Ce phénomène s'explique par le bas niveau relatif de taxation, le mode de vie hautement énergivore nord-américain qui s'appuie sur les ressources énergétiques à faible coût qu'on trouve en abondance, telles que le charbon, le pétrole et le gaz (Benhaddadi et Olivier, 2008). En raison des deux chocs pétroliers de 1973 et 1979, le secteur québécois de l'énergie a dû se restructurer (Québec. MERN, 2013).

Comme en témoignent les recherches effectuées dans le cadre de cet essai, il est possible de relever certaines données sur le secteur énergétique québécois, mais les données disponibles à ce sujet sont limitées. Ainsi, pour pallier aux lacunes en matière d'accessibilité et de cohérence sur les données énergétiques du Québec, la Chaire de gestion du secteur de l'énergie des Hautes études commerciales (HEC) a élaboré un document s'intitulant : « État de l'énergie au Québec » (HEC, 2015). Ce document fait également une rétrospective sur les événements importants survenus en 2014 et qui se rattachent au secteur de l'énergie. Rappelons certains de ces événements importants, ce qui permettra de mieux connaître les enjeux énergétiques actuels du Québec. D'abord, au début de l'année 2014, le gouvernement du Québec lie son marché du carbone à celui de la Californie au moyen du système de plafonnement et d'échange des droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE) (HEC, 2015). Puis, une entente est survenue entre le gouvernement du Québec, Ressources Québec et quelques compagnies pétrolières pour créer Hydrocarbures Anticosti afin d'entreprendre l'exploration pour vérifier le potentiel pétrolier de l'Île d'Anticosti (HEC, 2015). Aussi, en mars de la même année, TransCanada a déposé à l'ONE le descriptif du projet Énergie Est, soit un pipeline d'une capacité de 1,1 million de barils par jour qui relierait l'Alberta et le Nouveau-Brunswick avec des terminaux maritimes à Cacouna et à St-John

(HEC, 2015). Ensuite, l'ONE approuve le projet d'inversion de la canalisation 9B d'Enbridge permettant d'acheminer vers Montréal du pétrole brut de l'Ouest canadien (HEC, 2015). Quelques mois plus tard, le gouvernement annonce son *Plan d'action sur les hydrocarbures* comprenant les deux EES (HEC, 2015). Plusieurs efforts ont également été consentis pour en savoir davantage sur la disponibilité du gaz naturel et pour promouvoir des énergies renouvelables comme l'éolien et la biomasse.

Le Québec a la particularité de s'approvisionner à partir d'énergies renouvelables pour près de 42 %, en raison de sa forte utilisation de l'hydroélectricité (HEC, 2015). Pour les autres besoins énergétiques, en particulier le secteur des transports, ils sont comblés par les hydrocarbures avec une part de 55 % du bilan énergétique. De ce pourcentage, les approvisionnements en pétrole comptent pour 40 % du bilan énergétique, le gaz naturel, surtout utilisé par des sources industrielles occupe une part de 14 %, tandis que le charbon détient une part de 1 % (HEC, 2015). L'uranium était jadis utilisé, mais depuis la fermeture de Gentilly-2, en 2012, cette forme d'énergie n'est plus utilisée. Les sources d'énergie primaire représentent l'ensemble des matières premières avant leur transformation La figure 2.1 illustre bien la situation énergétique québécoise en séparant bien les sources d'approvisionnement locales et celles qui dépendent des importations.

	Sources	Pétajoules	Équivalence
Importations	Pétrole	839	137 millions de barils
	Gaz naturel	296	7,7 milliards de m ³
	Charbon	23	1 million de tonnes
	Uranium*	55	15,9 TWh
Production locale	Hydro	691	192 TWh
	Éolienne	23	6,4 TWh
	Biomasse	168	
	Total	2 095	

Figure 2.1 Les sources d'énergie primaire au Québec (2012)
(tiré de : HEC, 2015)

Comme il l'a été mentionné plus tôt, même si le transport occupe une part importante de la consommation énergétique québécoise, les hydrocarbures nécessaires à ces activités sont importés dans leur totalité. La figure 2.2 illustre bien la provenance des approvisionnements du Québec en matière d'hydrocarbures. Une fois le pétrole brut importé (énergie primaire), il faut le transformer en énergie secondaire afin que cette ressource énergétique soit dans une forme qui puisse être utilisée, comme l'essence et le carburant diesel dans les véhicules automobiles. En 2013, la demande en produits

pétroliers était de 289 000 barils par jour et ceux-ci doivent être acheminés soit par oléoduc, par terminal maritime ou par voie ferroviaire (HEC, 2015). La Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) dénombrait un total de 6,19 millions de véhicules automobiles en circulation pour l'année 2013 (HEC, 2015).



Figure 2.2 Provenance des approvisionnements en pétrole brut au Québec (2013)
(tiré de : HEC, 2015)

Donc, toutes ces données permettent de mieux comprendre la réalité énergétique de la province de Québec. Même si cette province tire la moitié de son énergie dans les ressources hydroélectriques, certains secteurs comme celui des transports sont encore totalement dépendants de ressources non renouvelables comme les hydrocarbures. Les ressources en hydrocarbures ne sont pas extraites sur le territoire québécois, mais elles sont transformées et véhiculées sur son territoire afin de les rendre utilisables (HEC, 2015). La prochaine section permettra d'explorer la situation énergétique d'autres pays afin d'avoir une meilleure base de comparaison.

2.2 Portrait énergétique international

Plusieurs facteurs ont une incidence sur la consommation d'énergie d'un pays. D'abord, le produit intérieur brut (PIB) qui permet d'évaluer la richesse d'un pays, la corrélation entre le PIB et la demande d'énergie était quasi linéaire jusqu'au deuxième choc pétrolier, soit en 1979 (Benhaddadi et Olivier, 2008). Puis, après cet événement, la relation PIB-demande énergétique s'est légèrement découplée, mais l'incidence du PIB sur la consommation d'énergie est quand même demeurée significative. Le

deuxième facteur d'importance est le prix de cette énergie, ce paramètre peut aussi bien contribuer à la croissance ou à la décroissance économique d'un pays (Benhaddadi et Olivier, 2008). Le climat est un autre facteur qu'il faut considérer lorsqu'on évalue la consommation énergétique (Benhaddadi et Olivier, 2008). Finalement, la politique d'efficacité énergétique a également une incidence sur la consommation d'énergie. Maintenant que certains facteurs généraux ont été exposés, une comparaison plus précise sera effectuée avec trois pays soit les États-Unis, la France et la Finlande.

2.2.1 L'exemple des États-Unis

Le premier pays qui sera analysé en vue d'offrir une comparaison avec le Québec est les États-Unis. Ce pays a été choisi en raison de sa proximité géographique, de ses similarités au niveau du climat (pour les états du Nord-Est surtout) et pour certaines valeurs culturelles qui se rejoignent, notamment sur le culte de l'automobile.

D'abord, les États-Unis ont une croissance des besoins en énergie nettement supérieure à celle des pays européens. En effet, les États-Unis consomment le quart de la consommation mondiale d'énergie (Benhaddadi et Olivier, 2008). Ce pays tire près de 40 % de son énergie dans le charbon, où de nouveaux projets de centrales thermiques au charbon sont désormais en compétition avec l'industrie gazière (Tisseyre, 29 septembre 2013; Benhaddadi et Olivier, 2008).

Le *U.S. Energy Information Administration* (EIA) est une organisation offrant des statistiques et des analyses indépendantes relatives à l'énergie. Cette organisation a publié un état de l'énergie pour l'année 2015 en y incluant également des prédictions jusqu'en 2040 (EIA, 2015). Même si ce pays consomme beaucoup d'énergie, il en produit également une quantité considérable. En effet, la quantité d'énergie primaire importée a baissé de 30 % de l'énergie consommée en 2005 à 13 % de l'énergie consommée en 2013 (EIA, 2015). Selon les projections, les États-Unis se rapprochent de plus en plus de l'indépendance énergétique. Les États-Unis produisent près de la moitié de leur demande domestique en pétrole (IEA, 2014). En 2012, les États-Unis étaient le troisième producteur mondial de pétrole brut après l'Arabie Saoudite et la Russie (IEA, 2015). Cette augmentation de la production de pétrole est en partie explicable par l'augmentation de l'exploitation du pétrole léger extraite par la fracturation des schistes (IEA, 2014). La quantité de gaz naturel produite aux États-Unis a augmenté de 35 % de 2005 à 2013 (EIA, 2015). Les exportations de gaz naturel, majoritairement dirigées vers le Mexique, ont augmenté significativement depuis 2010 et les projections prévoient qu'elles augmenteront encore pour les

prochaines années (EIA, 2015). En ce qui concerne le charbon, la production a diminué de 16 % entre 2008 et 2013 en raison des faibles coûts du gaz naturel qui a rendu cette ressource moins compétitive, les données concernant les exportations de charbon vont dans le même sens (EIA, 2015). En ce qui concerne l'électricité, celle-ci est majoritairement produite à base de charbon et d'énergie nucléaire (EIA, 2015). En 2013, l'électricité provenant du charbon représentait 39 % de l'électricité totale produite, tandis que l'électricité provenant du nucléaire représentait 19 % de l'électricité totale produite (EIA, 2015).

Souvent critiqués par l'absence d'une politique énergétique globale et cohérente, les États-Unis ont récemment fait volte-face en adoptant deux documents d'orientations politiques concernant l'énergie. Le premier, celui de 2011 visait à doubler la production d'électricité éolienne, solaire et géothermique d'ici 2020, à doubler la production d'énergie d'ici 2030 ainsi que devenir un leader international des énergies propres (IEA, 2014). Puis, la stratégie de 2012 visait, quant à elle, à atteindre trois buts bien précis : supporter la croissance économique et la création d'emplois, déployer des technologies énergétiques à faibles émissions de carbone et augmenter la sécurité énergétique en en produisant le plus possible sur le sol américain (IEA, 2014).

Donc, même si les États-Unis sont parmi les pays qui consomment le plus d'énergie sur le globe, ce pays se prépare tranquillement à pouvoir lui-même satisfaire sa demande énergétique pour cesser définitivement de dépendre des importations. En diversifiant sa production d'énergie et en augmentant sa production pour les secteurs névralgiques, ce pays compte bien atteindre ce but très ambitieux vers 2020 selon le Président Bush fils (Pouchot, 2012).

2.2.2 L'exemple de la France

Le deuxième pays qui servira de comparaison est la France, ce pays a été choisi en raison de sa proximité culturelle et historique avec le Québec. Comme la France est située sur un territoire densément peuplé et que plusieurs pays ont une frontière avec ce pays, la question de l'énergie est cruciale.

La consommation de l'énergie en France se divise comme suit : le pétrole à 44,9 %, l'électricité à 22,4 %, le gaz naturel à 20,9 %, les énergies renouvelables et les déchets à 8,5 % et le charbon à 3,3 % (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) (ADEME), 2012). En 2010, l'électricité produite en France provenait à 75 % de l'énergie thermique nucléaire, à 11 % de l'énergie thermique classique (gaz

et fioul), à 12 % de l'énergie hydraulique, à 1,7 % de l'énergie éolienne et à 0,1 % de l'énergie photovoltaïque (ADEME, 2012).

La France a la particularité de disposer de ressources fossiles en quantités très limitées, l'exploitation du charbon est de plus en plus laissée de côté, car elle n'est plus rentable. De plus, il n'y a plus de mines d'uranium en exploitation et l'exploitation des gaz de schistes suscite des controverses. Ce pays doit donc conjuguer avec ces facteurs lorsqu'il élabore une politique énergétique et celle-ci doit donc mettre l'emphase sur la sécurité des approvisionnements (ADEME, 2012). Les ressources pétrolières de la France sont importées à 98,5 %, celles en gaz naturel à 98 % (ADEME, 2012). Par contre, au niveau des ressources renouvelables, la France est assez bien pourvue. Comme une grande partie de l'électricité produite provient de l'énergie hydraulique, les aménagements français sont assez bien équipés, même s'ils pourraient être optimisés pour augmenter leur capacité.

Ainsi, la politique énergétique de la France est basée sur la recherche de l'indépendance énergétique nationale, la sécurité d'approvisionnement, la préservation de l'environnement et la lutte contre les gaz à effet de serre (GES), la recherche de prix compétitifs et l'accès à l'énergie pour l'ensemble du territoire (ADEME, 2012). En juillet 2015, la *Loi sur la transition énergétique* a été adoptée. Celle-ci a pour objectif premier de faire évoluer le système énergétique français (Réju, 2015). Quelques-unes des actions qui sont prévues sont la réduction de 40 % des émissions de GES d'ici 2030, la réduction de 30 % de la consommation des énergies fossiles, la réduction de 50 % de la consommation d'énergie d'ici 2050 ainsi que l'augmentation de la part des énergies renouvelables de 32 % de la consommation finale d'ici 2030 (Réju, 2015). Il est aussi prévu de diminuer la part de marché de l'énergie nucléaire de 50 % d'ici 2025 (Réju, 2015). Selon le bilan énergétique de la France de 2014, les premières données semblent encourageantes en regard des objectifs fixés par la loi.

2.2.3 L'exemple de la Norvège

La Norvège, un pays scandinave ayant un climat rigoureux pouvant parfois s'apparenter à celui du Québec a été retenu. En plus des similitudes au niveau climatique avec le Québec, ce pays est souvent cité en exemple en raison de son caractère innovateur en matière d'énergie.

La Norvège regorge de ressources naturelles de toutes sortes, mais l'industrie pétrolière représente la première industrie en importance (ARN, 2015). C'est en 1969 que l'exploitation pétrolière a débuté en

Norvège lorsqu'un gisement a été découvert dans la Mer du Nord (ARN, 2015). En 2012, l'industrie pétrolière représentait 23 % de la création de richesse économique dans le pays et la Norvège était le troisième pays exportateur de gaz au monde, le septième pays exportateur de pétrole au monde, en plus d'être le sixième producteur de gaz au monde et le quatorzième producteur mondial de pétrole (ARN, 2015).

En plus de l'exploitation de ces ressources fossiles, la Norvège est aussi un producteur majeur d'énergies renouvelables. En effet, près de 60 % de l'énergie totale consommée en Norvège provient de l'énergie renouvelable (ARN, 2015). Tout comme au Québec, les ressources hydroélectriques ont une importance capitale, 99 % de l'électricité produite en Norvège provient de l'hydroélectricité (ARN, 2015).

Comme ce pays est un important producteur de pétrole, il a pris des mesures afin de limiter les émissions de GES, en plus de s'engager à développer plusieurs types d'énergies renouvelables telles que l'énergie marémotrice ou l'énergie osmotique (ARN, 2015). Lors d'un colloque sur les énergies renouvelables organisé par l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER), il a été question des similarités entre la Norvège et le Québec en matière d'énergie et dans quelle mesure le Québec devrait en prendre exemple. Ce qu'il est important de souligner de l'exemple de la Norvège est que ce pays produit beaucoup de pétrole et de gaz naturel, mais seule la proportion nécessaire au secteur des transports est consommée sur place, le reste est exporté (AQPER, 2015). De plus, les redevances norvégiennes sur les quantités de ressources exploitées par des compagnies étrangères frôlent les 78 % (AQPER, 2015). La majeure partie de ces sommes est réinvestie dans le développement des énergies renouvelables. Sans les incitatifs gouvernementaux, la Norvège ne serait pas aussi avancée en matière de production d'énergie renouvelable (AQPER, 2015). Selon les publications de l'IEA de 2011, la Norvège a très bien intégré les considérations environnementales à ses politiques énergétiques (IEA, 2011).

À long terme, l'IEA prévoit que les exportations pétrolières iront en diminuant tandis que les exportations de gaz naturel iront en augmentant (IEA, 2011). Des investissements importants seront requis afin de continuer à faciliter le transport des ressources gazières. La Norvège investit massivement dans la recherche et le développement des énergies propres particulièrement depuis 2008 où un accord sur le climat a été entériné (IEA, 2011). On constate donc que même si ce pays possède et exploite d'importantes ressources en énergies fossiles non renouvelables pour produire son énergie, il continue

tout de même à miser sur les énergies renouvelables pour les années à venir. La prochaine section traitera des obstacles à l'approvisionnement domestique, tant au niveau technique que social.

2.3 Obstacles à l'approvisionnement domestique

Le territoire québécois a la chance d'avoir une vaste réserve de ressources naturelles, mais il semble que la situation ne soit pas si simple quand vient le temps de les exploiter. Les obstacles à l'approvisionnement peuvent être divisés en deux catégories, soit les obstacles dits techniques qui relèvent davantage d'aspects scientifiques et techniques, puis les obstacles sociaux liés au manque d'acceptation des citoyens face aux projets d'approvisionnement domestique.

2.3.1 Techniques

En premier lieu, il faut considérer la disponibilité ou non des ressources nécessaires à produire une certaine forme d'énergie. Certaines ressources naturelles sont présentes en quantité plus ou moins importante à certains endroits tandis qu'on ne les retrouve pratiquement pas à d'autres endroits. Par exemple, le territoire québécois a la chance d'avoir des ressources hydriques très accessibles, mais un pays ayant un faible réseau hydrographique se verrait plus difficilement exploiter cette ressource. Même chose pour les énergies fossiles, elles sont ou non présentes dans le sol et leur concentration n'est pas la même partout.

Un autre obstacle à l'approvisionnement domestique est relatif à la facilité technique d'extraction ou d'utilisation d'une ressource. Certaines ressources présentes dans le sol québécois sont sous une forme plus difficile à extraire que celles qu'on retrouve à d'autres endroits. En ce qui concerne les énergies fossiles, généralement les sources dites traditionnelles comme le pétrole, le gaz naturel et le charbon sont assez faciles à extraire. Les premiers gisements découverts étaient les plus faciles à extraire parce que leur formation antérieure avait suivi un processus simple (Anonyme, s. d.). Sous le poids des sédiments qui s'accumulent, les boues se compactent et s'enfouissent dans le sol, plus la profondeur augmente et plus la chaleur s'accroît (Anonyme, s. d.). La maturation débute à une température de 65 °C, si cette température n'est pas atteinte, la roche-mère est immature et forme ainsi des schistes bitumineux (Anonyme, s. d.). Le pétrole léger quant à lui est formé à une température supérieure à 100 °C et les gaz de schistes à une température supérieure à 135 °C (Anonyme, s. d.). Par contre, les sources non conventionnelles comme les schistes bitumineux, les sables bitumineux, les hydrates de méthane, le gaz de schiste et la houille nécessitent des techniques d'extraction plus complexes. On les

dit « non conventionnels » justement parce que les techniques d'extraction dites « conventionnelles » ne sont pas efficaces pour ces types de gisements. Par exemple, il faut pratiquer la fracturation hydraulique afin d'extraire le gaz de schiste dans des couches polaires de 2000 mètres de profondeur (FuturaEnvironnement, s. d.). L'extraction du pétrole dans les milieux arctiques ou marins est aussi qualifiée de « non conventionnelle », car celle-ci nécessite la construction de puits particuliers pour éviter les fuites (FuturaEnvironnement, s. d.). L'exploitation des hydrocarbures non conventionnels pose des risques plus élevés pour l'environnement. La fracturation hydraulique nécessite l'utilisation de grandes quantités d'eau, des produits chimiques ainsi que des microbilles afin de fracturer les roches et libérer le gaz emprisonné et l'acheminer vers les gazoducs (Anonyme, 2013). Ainsi, ces substances libérées dans l'environnement posent des risques pour la vie aquatique et la santé humaine même après avoir été traitées (Anonyme, 2013). La fracturation hydraulique pourrait notamment contaminer les nappes phréatiques et causer des séismes d'amplitude moyenne (Anonyme, 2012). Donc, même si des gisements sont identifiés dans certaines régions, les techniques d'extraction et d'exploitation peuvent définitivement générer une opposition de la population en raison des risques que peuvent poser certaines de ces techniques et du fait que les populations locales n'en retirent aucun bénéfice.

Le prix des ressources a également une influence sur l'approvisionnement domestique. Selon la Régie de l'énergie (RE), les prix des produits pétroliers sont régis par les marchés en fonction de l'offre et de la demande mondiale, les capacités de production et de raffinage et l'état des stocks en inventaire (Québec. RE, 2011). Pour ce qui est de la production locale, l'influence est moindre, mais lorsque des produits énergétiques locaux sont destinés à l'exportation, le prix est un facteur important qui doit être pris en considération. Par exemple, l'hydroélectricité exportée par Hydro-Québec aux États-Unis est moins attrayante pour ce pays lorsque d'autres ressources comme le gaz naturel peuvent satisfaire la demande énergétique à un coût plus bas (Bélair-Cirino, 2013a). Par contre, lorsqu'il s'agit d'exploiter une ressource en territoire québécois et que les coûts d'importation sont plus bas, il faudra tenir compte de beaucoup d'autres facteurs dans la prise de décision.

2.3.2 Sociaux

L'approvisionnement domestique en énergie n'est pas uniquement tributaire des contraintes techniques liées à l'exploitation et à l'extraction, il faut aussi considérer certaines contraintes de nature sociale. Bien que les contraintes sociales puissent sembler plus abstraites, elles sont toutes aussi importantes.

Comme il a été expliqué dans le premier chapitre, plusieurs projets énergétiques n'ont pas pu démarrer en raison du manque d'acceptabilité sociale. Il est vrai que certaines techniques d'extraction peuvent poser des risques plus importants à l'environnement, mais certains pays en font tout de même l'extraction et pourtant les citoyens ne semblent pas moins intéressés par le bien-être environnemental. D'ailleurs, la Norvège a réussi à trouver un bel équilibre entre les retombées économiques et l'impact environnemental (Arsenault, 2014). En plus de développer de nouvelles techniques de forage plus responsables, ce pays a trouvé le moyen de réinvestir les retombées économiques liées à l'exploitation des ressources fossiles dans un fonds de développement des énergies renouvelables (Arsenault, 2014).

Les valeurs québécoises particulières pourraient en partie expliquer ce manque de confiance envers les multinationales énergétiques. Selon l'ancien premier ministre Lucien Bouchard : « Annoncez un projet au Québec et il y a une levée de boucliers de certains groupes qui sont très présents, très vocaux, très visibles et qui ont un accès direct aux caméras de télévision » (Simard, 2007). D'ailleurs, Alain Dubuc dans son ouvrage *Éloge à la richesse* qualifie le Québec comme souffrant « d'immobilisme », s'opposant ainsi à tout changement (Dubuc, 2006). Ce qui surprend dans cette opposition, c'est que souvent, les opposants ne réclament pas seulement des modifications d'un projet afin de le rendre plus respectueux de l'environnement ou de la santé, mais ils veulent l'abolition complète (Simard, 2007). Souvent, cette opposition est même dénuée de sens, par exemple, dans le documentaire *La bataille de Rabaska* dans lequel un groupe de citoyens s'oppose à l'implantation d'un terminal méthanier en face de l'île d'Orléans, un des leaders de l'opposition citoyenne est filmé à plusieurs reprises au volant de son véhicule qui semble pourtant consommer des ressources fossiles (*La bataille de Rabaska*, 2008). Au surplus, le promoteur de ce projet semble pourtant faire preuve de flexibilité et précise qu'il n'est pas là pour faire passer un projet de force. Un autre exemple marquant est celui d'un intervenant lors d'une assemblée, qui met en lumière le fait que peu de gens sont prêts à s'éclairer aux chandelles et à chauffer exclusivement au bois (*La bataille de Rabaska*, 2008). Le vrai problème expliquant l'opposition citoyenne semble plutôt lié au « phénomène du pas dans ma cour ». Le nom est assez évocateur, mais le « phénomène du pas dans ma cour » peut affecter tout type de projet, allant d'un complexe industriel à la construction de logements sociaux (Delisle, 2014).

D'autre part, la méfiance du public peut aussi tirer son origine de la maladresse d'un promoteur ou de mauvaises intentions d'une entreprise qui cherche à passer son projet à tout prix. La plupart des grandes multinationales énergétiques ont compris l'importance d'établir une relation de confiance avec la

population lorsqu'il s'agit d'implanter un projet énergétique, surtout lorsque cette entreprise doit gérer une situation de crise (Bélaïr-Cirino, 2013b). Par contre, la confiance de la population est beaucoup plus facile à gagner qu'à perdre. S'il est vrai qu'une stratégie de communication doit être bien rôdée et tenir compte de toute éventualité, la malhonnêteté et la manipulation sont très mal perçues par les citoyens. D'ailleurs, la compagnie TransCanada l'a appris à ses dépens lors d'une fuite de sa stratégie de communication en novembre 2014 (Gerbet, 2014). Dans ce document, TransCanada prévoyait même financer une fausse campagne d'opposition citoyenne en sa faveur (Gerbet, 2014). Avec de pareils stratagèmes, il faut comprendre la gêne de certains citoyens à accepter l'implantation de projets énergétiques en évitant toutefois de généraliser ces pratiques à tous les promoteurs. La prochaine section traitera des principaux impacts environnementaux de plusieurs formes d'énergies communément utilisées, ce qui permettra d'offrir une bonne comparaison au niveau de leurs impacts.

2.4 Impacts environnementaux

Bien qu'il n'y ait aucune énergie complètement propre, certaines formes d'énergie ont un impact plus important sur l'environnement. Cette section traitera des impacts environnementaux reliés aux principales formes d'énergies utilisées. Il faut noter qu'il ne s'agit en aucun cas d'une liste exhaustive.

2.4.1 L'hydroélectricité

L'hydroélectricité est une forme d'énergie produite par l'écoulement de l'eau. La quantité d'énergie produite dépendra de la vitesse et du volume d'eau qui traversera des turbines, parfois par l'intermédiaire d'un barrage (Humphrys, 2013).

Au Québec, l'énergie hydroélectrique comble près de 97 % des besoins en électricité (Cardinal, 2009). Certains considèrent cette énergie comme étant « verte » et « renouvelable », mais c'est loin de faire l'unanimité. Lors de l'implantation des grands projets hydroélectriques, un des principaux impacts environnementaux est l'inondation du territoire (Humphrys, 2013). Le discours écologique devient de plus en plus sévère envers ce type d'énergie. En effet, plusieurs écologistes dont Anne-Marie Saint-Cerny, directrice de la Fondation Rivières, craignent les impacts environnementaux comme l'assèchement des rivières, l'inondation des forêts et la création de méthyles-mercure (Cardinal, 2009). De plus, selon Éric Duchemin, professeur à l'Institut des sciences de l'environnement de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), mais aussi expert au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), il semble que les impacts environnementaux des projets hydroélectriques ne soient pas

encore tous connus (Cardinal, 2009). Donc, même si les effets environnementaux de l'hydroélectricité sont moindres que ceux des hydrocarbures particulièrement en ce qui concerne les GES, des réserves sont de mise avant de conclure que cette forme d'énergie n'a aucun impact sur l'environnement.

2.4.2 Le charbon

Le charbon est un gisement minéral noir ou noir brunâtre se formant suite à la décomposition d'éléments organiques végétaux, sur plusieurs milliers d'années (Canada, 2013).

Les impacts environnementaux liés à l'utilisation du charbon sont immenses. Selon les propos des scientifiques de la Fondation David Suzuki (FDS), le charbon serait une sérieuse menace pour la santé humaine, l'air, le climat et les espèces sauvages (FDS, 2014). En Amérique du Nord, l'énergie produite par le charbon serait la principale source de mercure, substance toxique dangereuse tant pour les humains que les poissons, puisque les petits organismes accumulent cette substance, et celle-ci s'introduit dans la chaîne alimentaire en gravitant les échelons et en poursuivant sa contamination, c'est le phénomène de la bioaccumulation (FDS, 2014). Le mercure (Hg) pourrait causer des troubles neurologiques et nuire au développement de l'enfant. Puis, la combustion du charbon génère une quantité importante de particules fines, connues pour être à l'origine de plusieurs maladies respiratoires (FDS, 2014). Le dioxyde de soufre (SO₂) présent dans l'air peut aussi se transformer en acide sulfurique (H₂SO₄) et ainsi s'introduire dans le cycle des précipitations et contribuer à la formation des précipitations acides, qui mettent en danger la vie des poissons, des animaux et des plantes (FDS, 2014).

Malheureusement, les réserves de charbon que l'on prévoit utiliser pour le siècle à venir sont généralement considérées de mauvaise qualité, et si la consommation de cette ressource en venait à doubler dans les prochaines décennies, ces réserves arriveraient à peine à combler les besoins du siècle présent (Benhaddadi et Olivier, 2008). Même si les projections démontrent que le charbon sera nécessaire à long terme en raison de son abondance et de sa stabilité géographique, il est de loin la ressource énergétique la plus polluante. Chaque kilowattheure d'énergie générée par une centrale thermique au charbon libère un kilogramme (kg) de dioxyde de carbone (CO₂), soit plus du double que pour le gaz naturel (Benhaddadi et Olivier, 2008). Actuellement, le quart de l'approvisionnement mondial en énergie est assuré par le charbon (Benhaddadi et Olivier, 2008). Heureusement, plusieurs recherches ont été entreprises pour développer des technologies moins polluantes d'utilisation du charbon, dont une méthode de capture à la source des émissions de CO₂ (Benhaddadi et Olivier, 2008).

Mais, pour certains, il semble que les nouvelles avancées en matière de capture et de séquestration du carbone ne seraient qu'une façon déguisée de prolonger l'exploitation des énergies fossiles. Selon les prévisions de l'IEA pour 2050, le charbon fera un retour massif et deviendra la principale source d'énergie en contribuant pour près de la moitié de l'électricité produite (Benhaddadi et Olivier, 2008). Il faut donc espérer que des développements significatifs permettront d'utiliser cette ressource énergétique de façon à ne pas compromettre la qualité de l'environnement et la santé humaine.

2.4.3 Le gaz naturel

Le gaz naturel est formé de divers alcanes gazeux, principalement du méthane (CH_4), mais aussi du butane (C_4H_{10}), de l'éthane (C_2H_6) et du propane (C_3H_8) (Benhaddadi et Olivier, 2008). On retrouve le gaz naturel principalement sous forme gazeuse ou liquide. Cette forme d'énergie, beaucoup moins polluante que le charbon ou le pétrole est utilisée largement pour le chauffage tant résidentiel qu'industriel.

Au début des années 1960, le gaz naturel n'était pas encore exploité, il était considéré comme un résidu du pétrole. Ce n'est que vers 1980 que s'est vraiment développée l'industrie du gaz naturel, notamment en raison du bas coût de cette ressource, du haut rendement des centrales au gaz pour produire de l'électricité ainsi que la meilleure acceptabilité environnementale de ces centrales (Benhaddadi et Olivier, 2008). Le gaz naturel émet de deux à deux fois et demie moins de CO_2 que le charbon, en plus d'émettre moins d'oxyde nitrique (NO), de SO_2 et de particules fines ($\text{PM}_{2,5}$) que les centrales au charbon (Benhaddadi et Olivier, 2008). Par contre, le transport de cette ressource par gazoduc ou navire méthanier peut s'avérer très coûteux et dangereux. Malheureusement, comme le gaz naturel n'est utilisé que depuis quelques décennies, il n'y a encore que peu d'information concernant ses impacts potentiels sur l'environnement. En ce qui concerne l'impact visuel, celui-ci est assez minime et temporaire. Une fois que le forage est complété, seule une tête de puits restera sur place (Rodgers, 2008). De plus, l'industrie du gaz naturel n'entre pas en compétition avec celle de l'hydroélectricité, mais plutôt avec celle du mazout, qui a des impacts environnementaux importants.

Pour le gaz naturel, la principale préoccupation environnementale semble être liée à l'eau. Afin d'extraire le gaz naturel se trouvant sous la roche, il faut fragmenter celle-ci avec un mélange d'eau et de sable sous pression auquel sont ajoutés des produits chimiques (Rodgers, 2008). Chaque forage nécessite l'utilisation de 11 millions de litres d'eau et une fois le processus d'extraction complété, de grandes quantités d'eau doivent être disposées convenablement (Rodgers, 2008).

2.4.4 Le pétrole

Le liquide traditionnel provient de dépôts organiques qui ont été formés au fond des mers en raison de l'action des températures et des pressions intenses (Benhaddadi et Olivier, 2008). Cette substance liquide est constituée d'un mélange d'hydrocarbures qui doit être raffiné afin d'en éliminer les impuretés et de pouvoir le séparer en diverses composantes (Benhaddadi et Olivier, 2008).

Le plus important pays producteur de pétrole au monde qu'est l'Arabie Saoudite possède des valeurs bien éloignées de la liberté qui est prônée dans plusieurs pays occidentaux. En effet, certaines formes d'esclavage y sont toujours pratiquées et la dignité humaine des femmes et des résidents étrangers y est trop fréquemment bafouée (Benhaddadi et Olivier, 2008). Ainsi, il est étrange de voir comment la communauté internationale ne s'insurge pas contre ces comportements, peut-être que les ressources en pétrole y sont pour quelque chose.

Parmi les pétroles non conventionnels, les sables bitumineux sont un mélange composé d'eau, de sable, d'argile et de bitume (Canada. Ressources Canada (RCan), 2013a). Lorsqu'ils sont soumis à des procédés de séparation et de valorisation, les sables bitumineux peuvent être utilisés comme pétrole brut synthétique dans les raffineries de pétrole. Dans les territoires nordiques d'Alberta, des réserves impressionnantes de sables bitumineux y sont présentes, même si les technologies actuelles ne permettent pas d'extraire la totalité de cette ressource, les sables bitumineux canadiens ont une envergure comparable à celle du pétrole retrouvé en Arabie Saoudite (Benhaddadi et Olivier, 2008). Par contre, les lois environnementales et les cibles de réduction des GES viendront inévitablement limiter l'exploitation des pétroles non conventionnels. D'importants défis environnementaux sont entraînés avec l'exploitation grandissante des sables bitumineux. D'abord, le processus d'extraction des sables bitumineux produit beaucoup de résidus principalement sous forme de boues, ce qui peut altérer la qualité des sols (Canada. RCan, 2013a). Puis, une quantité importante d'eau est nécessaire dans le processus de traitement des sables bitumineux. L'exploitation des sables bitumineux est une source importante de GES.

Finalement, comme le disent si bien les auteurs du livre *Dilemmes énergétiques* : « Les défis que posent les dilemmes énergétiques sont immenses, mais l'histoire de l'humanité enseigne que c'est en situation de crise que la société réalise les avancées technologiques majeures, en particulier lorsque le dilemme suscite une profonde prise de conscience » (Benhaddadi et Olivier, 2008).

2.4.5 L'énergie nucléaire

L'énergie nucléaire a souvent été médiatisée à cause des conséquences désastreuses liées à des catastrophes environnementales qui sont survenues. Les accidents nucléaires sont la principale source d'impact environnemental bien qu'on ne puisse négliger d'autres aspects. Parce qu'en tant que telle l'énergie nucléaire n'émet que peu de GES ou de particules fines dans l'atmosphère.

En plus des impacts sur la faune sauvage en raison de l'eau très chaude rejetée dans le milieu, les accidents nucléaires comme Tchernobyl ou Fukushima ont aussi eu des effets désastreux sur plusieurs composantes de l'environnement. En effet, lors d'un accident nucléaire c'est l'ensemble de l'environnement qui risque d'être contaminé : sols, eau, végétaux, animaux (Agence France-Presse, 2011). Lors de l'accident en Ukraine, la déflagration avait envoyé des débris à plus d'un kilomètre de haut et le panache de fumée avait transporté des éléments radioactifs sur la plupart des pays d'Europe, tandis qu'à Fukushima la contamination a été plus localisée, mais plus forte (Agence France-Presse, 2011). La catastrophe de Tchernobyl a eu lieu en 1986 et est reconnue comme l'accident ayant causé le plus grand rejet radioactif non contrôlé de l'histoire (Canada. CCSN, 2015). L'explosion initiale a causé la mort directe de deux employés, mais 134 intervenants d'urgence et employés de la centrale nucléaire ont été atteints du syndrome d'irradiation aiguë, dont 20 en sont décédés (Canada. CCSN, 2015). De plus, entre 1986 et 2005, près de 6000 cas de cancer de la thyroïde ont été décelés chez des personnes ayant été exposées lors de l'accident (Canada. CCSN, 2015). Les explosions de la centrale de Fukushima au Japon ont quant à elles provoqué un tremblement de terre d'une magnitude de 9,0 suite à un tsunami qui s'est élevé de 11,5 à 15,5 mètres au-dessus de la mer (Canada. CCSN, 2014). Les études récentes ne prévoient aucune augmentation notable d'effets sur la santé qui seraient liés à l'exposition au rayonnement dans la population actuelle ou ses descendants, par contre le séisme et le tsunami ont causé le décès de plus de 20 000 personnes et inondé plus de 500 kilomètres carrés de terres (Canada. CCSN, 2014).

Malgré les risques liés à l'énergie nucléaire, plusieurs pays utilisent massivement cette forme d'énergie comme les États-Unis, la France et le Japon, comme quoi aucune énergie n'est parfaite et chaque type d'énergie possède son lot d'avantages et d'inconvénients.

2.4.6 Les énergies émergentes

Plusieurs formes d'énergies alternatives sont maintenant utilisées ou en voie de l'être, mais cette section traitera des principales énergies émergentes qui sont actuellement utilisées de façon plus large.

D'abord, l'énergie éolienne consiste à transformer l'énergie cinétique de l'air en mouvement en électricité par des éoliennes qui sont installées à des endroits où les conditions météorologiques sont les plus favorables (Canada. RCan, 2014). Les éoliennes sont souvent regroupées sous forme de « parc éolien ». De plus, selon le MERN, le potentiel éolien du Québec est considérable compte tenu de l'immense superficie du territoire (Québec. MERN, 2015a). De plus, l'énergie éolienne est un complément intéressant à l'hydroélectricité, c'est-à-dire que les centrales hydroélectriques permettent de compenser le caractère intermittent de l'énergie éolienne (Québec. MERN, 2015a). Cette forme d'énergie représente des avantages considérables au niveau environnemental puisqu'elle ne nécessite aucun carburant et ne produit donc aucun GES. Cependant, même si les avantages sont considérables, certains inconvénients y sont également reliés. Mis à part l'intermittence de la production d'énergie, il y a notamment les contraintes reliées à l'aspect peu esthétique des installations, aux nuisances sonores, aux interférences avec les ondes électromagnétiques (radio, télévision, télécommunications) ainsi qu'aux problèmes reliés aux collisions des pales avec les oiseaux (FuturaEnvironnement, 2013a).

Puis, l'énergie solaire représente également une alternative à l'utilisation des énergies non renouvelables. Il y a deux types d'énergies solaires, soit l'énergie solaire thermique, utilisée par exemple pour chauffer l'eau, et l'énergie solaire photovoltaïque qui sert à produire de l'électricité. L'énergie solaire thermique consiste à transformer l'énergie du soleil en chaleur en utilisant des pompes et ventilateurs afin de stocker cette énergie (Canada. RCan, 2013b). Quant à l'énergie solaire photovoltaïque, elle permet de produire de l'électricité par la conversion directe de l'énergie solaire au moyen d'un matériau semi-conducteur comme le silicium (FuturaEnvironnement, 2008). Au niveau environnemental, cette énergie s'avère très avantageuse en raison de l'absence d'émissions de GES. Par contre, cette énergie est souvent irrégulière et le coût des installations solaires est assez important (FuturaEnvironnement, 2013b). De plus, la durée de vie des installations est limitée, soit d'environ 25 ans et cette énergie est soumise aux aléas des conditions climatiques (FuturaEnvironnement, 2013b).

Finalement, la biomasse est une autre énergie renouvelable en pleine expansion qu'il faudra utiliser dans les prochaines années. Plusieurs substances comme des résidus industriels, forestiers, agricoles

provenant d'eaux usées peuvent être convertis en énergie par une combustion directe (Canada. RCan, 2013c). L'énergie ainsi produite peut servir à fournir de l'électricité ou de la chaleur. Cette énergie peut aussi être convertie de manière chimique, catalytique ou thermique et produire des combustibles liquides comme l'éthanol (Canada. RCan, 2013c). Certaines formes de biomasse comme la fabrication d'éthanol (C_2H_6O) nécessitent d'importantes superficies de terres cultivables qui ne peuvent alors pas être utilisées à des fins alimentaires. Puis, le fait de brûler la biomasse n'aide en rien la réduction des émissions de GES. En effet, selon le biologiste Nicholas Mainville, le brûlage de la biomasse forestière à des fins industrielles libèrerait de grandes quantités de carbone dans l'atmosphère, ce qui nuirait à la réduction des émissions de GES (Saint-Arnaud, 2011).

Donc, plusieurs types d'énergies renouvelables sont assez prometteurs pour les prochaines décennies, cependant ils ne sont pas encore capables de satisfaire à la demande actuelle en énergie et possèdent tout de même certains inconvénients au niveau de l'environnement. Maintenant que le portrait global a été dessiné, plusieurs explications et données quantitatives ont été fournies pour mieux comprendre le contexte d'analyse de cet essai. Le prochain chapitre décrira de façon détaillée la méthodologie qui sera employée pour faire l'analyse de ce sujet dans le cadre de ce travail.

3. MÉTHODOLOGIE

Afin de déterminer ce qui faciliterait l'acceptabilité sociale des projets énergétiques, une étude de cas sera effectuée. Bien que l'analyse multicritères ait été considérée, le choix de l'étude de cas semblait plus judicieux pour éclairer la problématique de cet essai. Ce type d'analyse a été retenu, car il permet de faire ressortir les points forts et les points faibles selon un groupe d'indicateurs. En effet, il s'agit d'une méthode d'analyse qualitative permettant une compréhension profonde des phénomènes, des processus les composant et des personnes y prenant part (Gagnon, 2012). Comme la dimension de l'acceptabilité sociale dépend étroitement des trois sphères du développement durable (DD), l'analyse s'appuiera en partie sur les 16 critères du DD tirés de la *Loi sur le développement durable* (LDD, art. 6). La présente section présentera d'abord les étapes méthodologiques nécessaires à la réalisation de cette analyse.

3.1 Étapes méthodologiques

La méthodologie d'analyse a été divisée en étapes afin de faciliter la compréhension de la démarche. La figure 3.1 illustre bien le continuum des étapes qui seront nécessaires à déterminer pour bien comprendre le phénomène d'acceptabilité sociale des projets énergétiques. Chaque étape a été détaillée en sous-étapes qui seront ensuite décrites plus précisément dans les sections subséquentes.

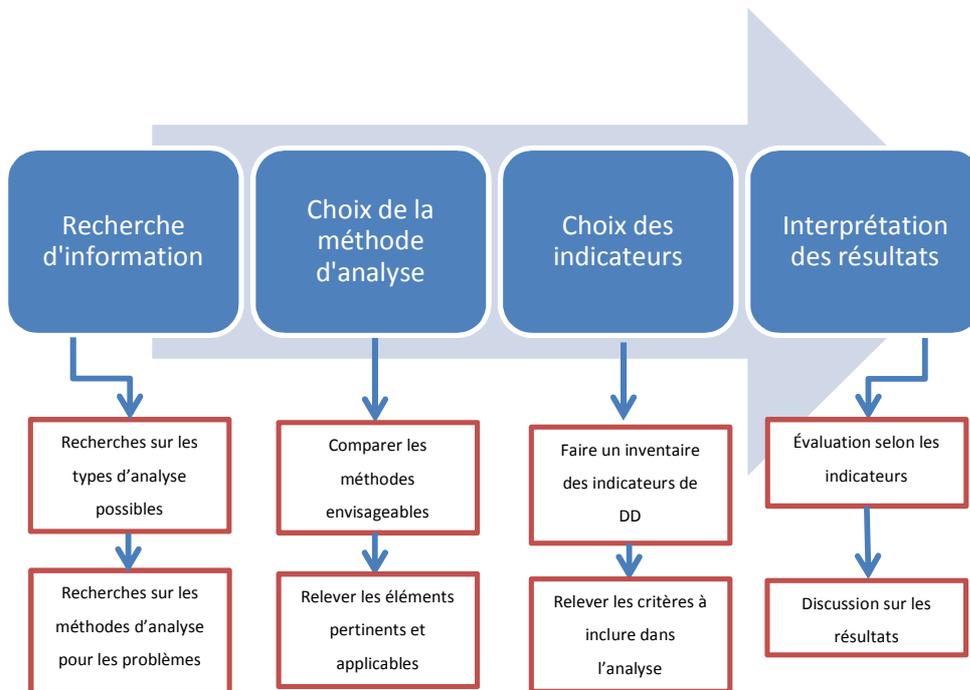


Figure 3.1 Continuum des étapes méthodologiques

3.2 Recherche d'informations complémentaires

En vue de répondre à la problématique du présent projet, soit de trouver des solutions pour faciliter l'acceptabilité sociale des projets énergétiques, il est important de bien sélectionner la méthode d'analyse qui sera employée. À cet effet, des recherches complémentaires ont été effectuées afin de documenter et de comparer les avantages et inconvénients des diverses méthodes d'analyse qui sont disponibles à cet effet. Ensuite, des recherches plus précises permettront de cerner les types d'analyses utilisées plus spécifiquement pour solutionner les problématiques de DD. En effet, comme l'acceptabilité sociale des projets énergétiques intègre les trois dimensions du DD, soit la dimension environnementale, la dimension sociale ainsi que la dimension économique, il semblait pertinent que l'outil d'analyse soit inspiré lui aussi du DD. Puisqu'aucune liste d'indicateurs ne peut s'appliquer sans adaptation à la présente problématique, des outils déjà existants ont été consultés. Les principaux outils recensés pour l'analyse de cet essai sont :

- Le guide du Bureau de normalisation du Québec (BNQ) BNQ 21000 pour la prise en compte des principes de DD dans les organisations;
- Le Document synthèse des indicateurs québécois de DD du MDDELCC;
- Les lignes directrices pour les indicateurs du *Global Reporting Initiative* (GRI).

Beaucoup d'éléments intéressants et pertinents ont été tirés de ces différents outils et adaptés à la situation précise du cadre de cet essai.

3.3 Choix de la méthode d'analyse

La méthode d'analyse retenue est celle de l'étude de cas basée sur des indicateurs de DD. Puisque le but de l'analyse est de relever les forces et les faiblesses au niveau de l'acceptabilité sociale des projets énergétiques, les outils mentionnés ci-haut ont guidé le choix des indicateurs pertinents à la présente analyse. Le document relatif à la Boussole bernoise a également été consulté puisque cet outil est spécifiquement conçu pour évaluer les effets d'un projet sur le DD en établissant ses forces et ses faiblesses, permettant ainsi d'optimiser ce projet et d'offrir une évaluation plus globale (Office de la coordination environnementale et de l'énergie du canton de Berne (OCEE), 2008).

3.4 Choix des indicateurs

Les indicateurs seront choisis en fonction de leur pertinence par rapport à la démarche de développement durable de cette analyse. Le choix des indicateurs se fera par dimension pour bien représenter les facettes du DD: soit l'environnement, le social et l'économie (Québec. Ministère du Développement durable, Environnement et Parcs (MDDEP), 2007). À cet effet, les 16 principes de la *Loi*

sur le développement durable ont été examinés afin de choisir des indicateurs représentatifs aux fins de la présente analyse. Selon l'*Analyse comparative de systèmes d'indicateurs de développement durable du Ministère du Développement durable, Environnement et Parcs* (MDDEP), le choix des indicateurs doit tenir compte de la pertinence et de la qualité des données, l'accessibilité, la simplicité, l'adaptabilité ainsi que la possibilité de mesurer des objectifs et de faire des comparaisons dans le temps et dans l'espace (Québec. MDDEP, 2007). De plus, un nombre trop élevé d'indicateurs rendrait la compréhension plus difficile, il importe donc de choisir les plus représentatifs. En ce qui concerne la hiérarchie des indicateurs, la *Loi sur le développement durable* n'en fait pas mention et comme les sphères environnementale, sociale et économique sont fortement liées à la problématique du présent essai, chaque dimension aura une valeur égale. Les principes de la *Loi sur le développement durable* peuvent être consultés à l'annexe 1.

3.5 Tableau d'analyse

Afin de procéder à l'analyse de la problématique, un tableau a été dressé en prenant bien soin de respecter les principes du développement durable. Les indicateurs ont été divisés selon les trois dimensions du développement durable, même si certains indicateurs auraient pu correspondre à plus d'une dimension, chacun a été classé dans la dimension qui semblait la plus pertinente en fonction des sources consultées. Les chapitres précédents ont permis de faire une bonne mise en contexte et ainsi, bien définir la problématique.

Pour comprendre comment faciliter l'acceptabilité sociale des projets énergétiques, le secteur de l'énergie sera comparé avec les secteurs miniers et industriels. En effet, comme plusieurs projets miniers et industriels se sont implantés avec succès au Québec, cette comparaison permettra de saisir les approches à adopter et celles à proscrire en matière d'acceptabilité sociale. De plus, ces trois secteurs sont tous soumis au processus d'évaluation environnementale provincial et fédéral et à plusieurs lois et règlements semblables. Le tableau d'analyse 3.5 présente donc les trois domaines d'activités industrielles visés ainsi que les indicateurs retenus, divisés par les trois dimensions du développement durable.

Tableau 3.5 Analyse des indicateurs

Indicateurs	Secteurs	Minier	Industriel	Énergie
1. Environnement				
1.1 Protection de l'environnement				
1.2 Efficacité énergétique				
1.3 Conservation de la biodiversité				
1.4 Principe de précaution				
1.5 Mesures préventives				
1.6 Responsabilité environnementale				
2. Social				
2.1 Santé et sécurité				
2.2 Participation du public				
2.3 Création d'emplois locaux				
2.4 Formation et éducation				
2.5 Transparence				
2.6 Amélioration continue				
2.7 Subsidiarité				
3. Économie				
3.1 Pratiques d'achats				
3.2 Respect des activités économiques existantes				
3.3 Gestion durable des ressources				
3.4 Investissement local				
3.5 Pérennité des investissements				
3.6 Internalisation des coûts				

La méthode d'évaluation, basée sur l'échelle d'évaluation de la Boussole bernoise, permettra d'attribuer une note de -2 à 2 à chacun de ces indicateurs pour déterminer dans quelle mesure chacun des indicateurs répond aux critères de durabilité de la LDD (OCEE, 2008). La prochaine section décrira plus en détail la manière dont les résultats seront interprétés.

3.6 Interprétation des résultats

Une fois les notes attribuées pour chaque secteur, soit le secteur minier, industriel et énergétique, il n'y aura pas de comptabilisation globale puisque les secteurs sont assez larges et peuvent représenter plusieurs entreprises, toutes aussi différentes les unes que les autres. Selon l'échelle de cotation utilisée, inspirée de la Boussole Bernoise, les valeurs possibles sont les suivantes : -2, -1, 0, 1 et 2 (OCEE, 2008). Ces notes témoigneront du respect de la durabilité pour chacun de ces indicateurs. Chacun des indicateurs sera traité de manière individuelle, mais pour arriver à une note entre -2 et 2, chaque élément positif relevé dans les études de cas apportera une note de +1 et chaque élément négatif

apportera une note de -1. Ainsi, un élément négatif et un élément positif s'annuleront et la note de 0 sera donc obtenue dans de tels cas. Par contre, si plus d'éléments positifs existent, une note de +1 ou +2 pourra être inscrite. Le contraire existe également pour les notes négatives.

Le développement durable est apparu pour la première fois en 1980 dans la *Stratégie mondiale pour la conservation* dans une publication de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) (MDDELCC, 2015a). Puis, en 1987, le *Rapport Brundtland* ou *Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement*, intitulé : « *Notre avenir à tous* » a donné l'essor à ce concept. Ainsi, la définition retenue dans ce rapport concernant le développement durable est celle qui est encore employée aujourd'hui, soit : « Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » (MDDELCC, 2015a). Au surplus, le Québec a intégré cette définition à même sa *Loi sur le développement durable*, en ajoutant toutefois que : « Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement » (MDDELCC, 2015a). Pour atteindre ces objectifs, il faut maintenir l'intégrité de l'environnement, assurer l'équité sociale et viser l'efficacité économique en conciliant prospérité, écologie et responsabilité sociale (MDDELCC, 2015a). C'est donc dans cette optique que sera évaluée la durabilité de chacun des indicateurs selon les secteurs d'activités.

Ainsi, selon l'échelle :

- une note de -2 représente un très faible niveau de durabilité;
- une note de -1 représente un faible niveau de durabilité;
- une note de 0 représente un niveau de durabilité neutre;
- une note de 1 représente un fort niveau de durabilité;
- une note de 2 représente un très fort niveau de durabilité.

Pour chaque note très négative ou très positive, l'analyse sera poussée plus loin afin de vraiment mettre en lumière les éléments favorables ou défavorables à l'acceptabilité sociale des projets énergétiques. Les éléments qui auront obtenu la note de 0 ne seront pas considérés dans l'analyse puisque leur impact est neutre. Ainsi, seuls les facteurs clés en matière d'acceptabilité sociale feront l'objet de l'analyse.

3.7 Limites de la méthode

La méthode de l'étude de cas comporte souvent certaines faiblesses, notamment en ce qui concerne la négligence dans la justification sur la validité et la fiabilité des sources (Gagnon, 2012). Puis, il y a peu d'information au sujet de la démarche méthodologique de la réalisation d'une étude de cas, ce qui laisse beaucoup de place à interprétation (Gagnon, 2012). Comme il s'agit essentiellement d'une méthode d'analyse qualitative et donc basée sur la vision de l'auteur, les résultats pourraient différer selon les valeurs intrinsèques de la personne qui réalise l'analyse. Afin de palier à ces lacunes, chacune des notes attribuées aux indicateurs sera minutieusement justifiée et expliquée et appuyée par une source crédible, dans la mesure du possible. Aussi, normalement, une évaluation de la durabilité considère la valeur totale attribuée à chacun des éléments et dans le cas présent, chaque indicateur sera analysé individuellement (Québec. MDDEP, 2007). La liste des indicateurs n'est pas exhaustive et il est possible que certains indicateurs n'aient pas été retenus, même s'ils auraient pu être pertinents. De plus, l'acceptabilité sociale des projets énergétiques est un sujet plus que d'actualité sur la scène médiatique québécoise, et donc la présente analyse tiendra compte des informations disponibles et pertinentes dans l'horizon temporel présent et pourrait être amenée à évoluer à mesure que de nouvelles informations seront disponibles.

Le prochain chapitre s'intéressera à l'analyse de cas basée sur les indicateurs précédemment présentés des trois principaux secteurs concernés par l'acceptabilité sociale.

4. ANALYSE

Ce chapitre a pour objectif d'analyser la problématique de la « non-acceptabilité sociale » des projets énergétiques québécois. Pour comprendre comment faciliter l'acceptabilité sociale des projets énergétiques, le secteur de l'énergie sera comparé avec les secteurs miniers et industriels. Les bons exemples tirés de ces secteurs permettront de saisir les approches à adopter et celles à proscrire en matière d'acceptabilité sociale.

La méthode d'analyse retenue est celle de l'étude de cas basée sur des indicateurs de DD. Puisque le but de l'analyse est de relever les forces et les faiblesses au niveau de l'acceptabilité sociale des projets énergétiques. Le choix des indicateurs pertinents à la présente analyse a été fait en consultant plusieurs outils d'analyse du développement durable. Chacun des indicateurs retenus sera donc discuté, pour chaque secteur d'activité. Pour chacun, une courte section traitera d'abord de l'encadrement légal, puis une seconde section présentera des projets bien intégrés, ensuite une autre section présentera d'autres projets, qui possèdent des lacunes au niveau de l'acceptabilité sociale. Finalement, pour chaque secteur une dernière partie présentera l'évaluation de l'intégration du développement durable dans la démarche. La méthode d'évaluation, basée sur l'échelle d'évaluation de la Boussole bernoise, permettra d'attribuer une note de -2 à 2 à chacun de ces indicateurs pour déterminer dans quelle mesure chacun des indicateurs répond aux critères de durabilité de la *Loi sur le développement durable* (OCEE, 2008). Lorsque tous les secteurs auront été bien détaillés, la dernière partie du chapitre présentera l'évaluation globale comparative en identifiant d'abord les points positifs communs à adopter pour tous les secteurs, puis en identifiant les points négatifs à éviter afin de favoriser l'acceptabilité sociale des projets. Les résultats seront ensuite comparés et commentés sous forme de tableau.

4.1 Secteur minier

Le secteur minier, dans un contexte québécois, est névralgique quant à la compréhension des problématiques d'acceptabilité sociale. En effet, c'est surtout ce secteur qui a fait connaître ce concept. Autrefois, les projets miniers s'établissaient dans des zones plutôt éloignées de la population, les consultations et négociations se faisaient surtout avec les premières nations. Dans les dernières décennies, les projets miniers ont commencé à voir le jour toujours plus près des communautés, même parfois directement dans une communauté. C'est pourquoi une plus grande partie de la population se sent désormais touchée par les impacts pouvant être engendrés par de tels projets. Dans cette section, il sera d'abord question de l'encadrement légal, ensuite des projets ayant été intégrés très positivement

au milieu et finalement des projets présentant des problématiques d'acceptabilité sociale. Pour conclure cette section, l'intégration du développement durable dans la démarche sera évaluée telle qu'il l'a été prévu au chapitre précédent traitant de la présente méthodologie.

4.1.1 Encadrement légal

La plupart des projets miniers se situent, en partie ou en majorité, sur des terres publiques et les activités sont gérées par le MERN ainsi que par la *Loi sur les terres du domaine de l'État*. Le MERN est responsable de l'encadrement légal des activités minières par la *Loi sur les mines*. C'est aussi ce ministère qui est responsable d'élaborer et de mettre à jour la vision stratégique du gouvernement pour le développement minier et qui collabore à l'élaboration des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire lié à l'activité minière (Québec. MERN, 2015b). La *Loi sur les mines* prévoit l'attribution des droits (claims, baux et autorisations). Le ministre peut assortir ces droits de conditions particulières et peut aussi refuser l'attribution de ces droits pour un motif d'intérêt public ou éviter un conflit d'usage sur le territoire (Québec. MERN, 2015b). Il est important de préciser qu'en vertu de la *Loi sur les mines*, le manque d'acceptabilité sociale n'est pas en soi un motif d'intérêt public (Québec. MERN, 2015b).

L'article 22 de la LQE assujettit certains projets industriels et miniers à l'obtention d'un certificat d'autorisation. Par la suite, les exploitants miniers se réfèrent à la *Directive 019 sur l'industrie minière*, qui est l'outil couramment utilisé pour analyser les projets miniers (Québec. MDDELCC, 2015c). Cette directive énonce les exigences auxquelles les projets miniers doivent se conformer et précise les questions auxquelles doit répondre l'étude des répercussions environnementales, en plus d'encadrer la gestion sécuritaire des résidus miniers. Puis, l'article 31.1 de la LQE ajoute une obligation aux projets devant se soumettre à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts dans les cas prévus dans le *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts*. Lorsqu'un projet est soumis à ce règlement, dans le cadre d'une audience publique au BAPE par exemple, le MERN agit à titre d'observateur ou d'expert technique (Québec. MERN, 2015b). Pour les projets n'étant pas soumis au règlement, mais soumis à la *Loi sur les mines*, une modification a pris effet en 2013 afin d'y inclure une approche participative (information et consultation). Avant la délivrance du bail minier, le ministère exige un plan de restauration et de réaménagement approuvé, le certificat d'autorisation en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ainsi qu'une garantie financière couvrant les coûts de restauration (Québec. MERN,

2015b). Le ministère peut suspendre définitivement les droits miniers pour un motif d'intérêt public ou d'un territoire incompatible avec l'activité minière.

Pour le secteur minier, il n'y a présentement aucun outil pour analyser les répercussions environnementales, contrairement au secteur des énergies renouvelables où un outil a été développé à cet effet (Québec. MERN, 2015b). Dans le même ordre d'idée, aucune analyse environnementale n'est effectuée pour les projets n'étant pas soumis au *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts*. Une récente modification de la *Loi sur les mines* a fait en sorte de rendre moins transparentes les activités minières. En effet, cette modification de la loi rend maintenant confidentielles la quantité et la valeur des ressources extraites, de même que les redevances versées (Québec. MERN, 2015b). De l'avis du MERN, le facteur le plus important en matière d'acceptabilité sociale est l'enrichissement collectif, notamment par le partage des bénéfices liés à l'exploitation des ressources naturelles.

4.1.2 Projets bien intégrés dans la communauté

Cette section présentera quelques projets miniers qui ont été accueillis favorablement par les communautés d'accueil et la population en général.

Mine Niobec

Le projet de mine Niobec qui consistait en un projet d'expansion de la mine de niobium déjà en exploitation depuis 35 ans près du village de Saint-Honoré. Malgré le fait que le projet ait été abandonné en mars 2015 pour des raisons de rentabilité, il était accepté par la population et bien intégré dans le milieu (Québec. MERN, 2015b). Certains facteurs clés ont contribué à faciliter son acceptabilité sociale. D'abord, un premier facteur positif est que le promoteur de ce projet a initié les démarches d'information et de consultation en amont durant la phase de préféabilité. La bonne réputation du promoteur et le fait qu'il soit proactif en regard de la réglementation déjà en place, la crédibilité du processus décisionnel ainsi que la justification du projet sont tous des facteurs qui ont été bien accueillis par la population (Québec. MERN, 2015b). D'autres facteurs comme la présence locale de l'entreprise dans la communauté, la mise en place d'un bureau de liaison dans la localité, la diversité des modes de communication utilisés pour informer le public ainsi que l'ouverture de Niobec à bonifier son projet suite aux discussions avec les parties prenantes notamment en repensant le choix des technologies et même en modifiant les opérations actuelles ont été d'autres facteurs déterminants quant à son intégration favorable dans le milieu. De plus, comme le projet Niobec se situe en zone agricole, une collaboration a

été entreprise avec l'Union des producteurs agricoles (UPA) afin d'intégrer les connaissances actuelles du milieu et de valoriser les terres agricoles (Québec. MERN, 2015b). La création d'emplois en raison de la durée de vie allongée de la mine a aussi contribué à favoriser l'acceptabilité sociale de ce projet. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des facteurs ayant contribué à l'acceptabilité sociale favorable du projet Niobec, mais plutôt des principaux facteurs d'acceptabilité.

Comme aucun projet n'est parfait, certains facteurs négatifs ont aussi été identifiés, mais ceux-ci n'ont pas été considérés assez importants pour justifier un manque d'acceptabilité sociale. D'abord, le milieu d'accueil avait déjà une importance historique de mobilisation en raison notamment de projets de porcheries et de batailles judiciaires municipales (Québec. MERN, 2015b). Les citoyens étaient aussi préoccupés par les nuisances actuelles pouvant affecter la qualité de l'eau, de l'air et la contamination possible des nappes phréatiques lesquelles pourraient nuire à l'agriculture. Aussi, des citoyens étaient inquiets quant à certaines dispositions de la *Loi sur les mines* permettant l'expropriation (Québec. MERN, 2015b). En somme, même si nous ne pouvons pas suivre l'évolution de ce projet à long terme puisqu'il a été abandonné, ces exemples démontrent bien les facteurs qui ont contribué à favoriser son acceptabilité sociale.

Mine Osisko

Ce projet minier aurifère a vu le jour dans la Ville de Malartic en Abitibi-Témiscamingue en 2011. Cette minière s'était donné comme objectif de devenir une minière de nouvelle génération et d'inclure les principes du développement durable dans le développement de son projet (Renaud, 2012). La mine Osisko peut être considérée comme une pionnière en matière de développement durable puisqu'à l'époque, cette expression n'était pas encore communément utilisée dans les médias, ce projet était destiné à devenir la nouvelle référence en matière d'exploitation minière responsable au Québec (Renaud, 2012). La Ville de Malartic était dévitalisée et la venue de la minière qui allait créer plusieurs emplois était vue d'un bon œil, cependant la localisation du gisement nécessitait la relocalisation d'environ 200 maisons situées dans la partie sud de la ville.

Le dialogue s'est rapidement installé entre la minière et les autorités municipales et les citoyens, et ce, dès les premiers résultats de l'exploration et selon les promoteurs le projet ne se ferait qu'avec l'accord inconditionnel des citoyens (Renaud, 2012). Suite à la première rencontre publique en 2006, un groupe de consultation citoyen a été créé, puis en 2008, Osisko a implanté un Centre de relations

communautaires (Renaud, 2012). D'autres moyens ont aussi été employés comme la transmission de feuillets dans les boîtes aux lettres et une chronique dans le journal local afin de bien transmettre l'information au plus grand nombre de gens possible. En 2009, dans un souci de transparence, la minière Osisko, la Ville de Malartic et le groupe de consultation de la communauté ont demandé eux-mêmes la tenue d'audiences publiques au BAPE (Renaud, 2012). C'est la première fois dans toute l'histoire de l'industrie minière qu'un promoteur demande lui-même la tenue d'audiences publiques pour son projet. Les premières années précédant l'implantation du projet et les quelques années d'exploitation de la mine se sont avérées plutôt positives en ce qui concerne l'acceptabilité sociale. Cependant, puisque les standards ont été relevés avec le projet Osisko (maintenant *Canadian Malartic*), les projets miniers subséquents ont créé des attentes encore plus élevées des citoyens envers les promoteurs. Comme il a déjà été mentionné, l'acceptabilité sociale n'est jamais acquise et le promoteur doit travailler constamment pour la maintenir. Au surplus, comme cette mine est déjà en exploitation, les impacts pouvant être engendrés par l'exploitation de la mine sont désormais palpables et évidents. Or, plusieurs citoyens semblent incommodés par les impacts liés à la présence de la mine dans leur communauté. Le Ministère de la Santé publique a dressé un bilan dévastateur l'an dernier. En effet, une étude de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) révèle que l'imposante mine à ciel ouvert *Canadian Malartic* a eu des impacts majeurs sur la population (Shields, 2015). Cette étude révèle que : « la majorité des citoyens a vécu de l'insécurité venant d'un manque d'information, mais aussi un sentiment d'impuissance ». (Shields, 2015). Une polarisation des citoyens et une hausse des inégalités se font maintenant ressentir dans cette petite communauté. Cette polarisation tire son origine entre autres du fait que les citoyens qui avaient une propriété à l'endroit convoité par Osisko pour la localisation de la mine ont été expropriés et indemnisés, mais ceux se situant à l'extérieur de cette zone, mais non loin de la mine n'ont reçu aucune compensation même s'ils doivent vivre au quotidien avec les inconvénients attribuables notamment au bruit et à la poussière. La minière prévoit maintenant agrandir sa zone d'exploitation afin de creuser de nouvelles fosses, au plus grand désarroi des citoyens. En plus du mécontentement grandissant de la population, la minière a obtenu plus de 300 avis de non-conformité de la part du MDDELCC (Shields, 2016). Des citoyens veulent donc tenter un recours collectif contre *Canadian Malartic* pour forcer l'entreprise à répondre à leurs demandes d'indemnisation liées aux nombreux impacts de la mine située à même un quartier résidentiel (Shields, 2016). Cet exemple démontre très bien l'importance pour le promoteur de faire un suivi constant et de maintenir les canaux de communication ouverts, car l'acceptabilité sociale peut vite se transformer en mouvement d'opposition collective si elle n'est pas constamment alimentée.

Projet Dumont

Ce projet minier est encore au stade du développement, mais les nombreuses démarches auprès de la population locale ont assuré sa bonne acceptabilité, et ce, malgré l'ampleur titanesque de ce projet. Ce projet consiste à exploiter un gisement de nickel sur des terres privées et publiques de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi située dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue (BAPE, 2014b). Le promoteur souhaite également transformer le minerai extrait pour en faire du concentré de nickel. Il est prévu que la mine à ciel ouvert soit en exploitation pour une période de 33 ans (BAPE, 2014b).

Dès les premiers balbutiements de ce projet, l'acceptabilité sociale a été au cœur des discussions et des enjeux de planification. La minière *Royal Nickel* a d'ailleurs produit un document très intéressant traitant de la démarche de consultation (*Royal Nickel Corporation* (RNC), 2012a). Préalablement à la mise en œuvre d'une démarche de consultation et d'intégration des parties prenantes dans le développement du projet, il importe que la démarche soit menée dans une optique de bonification et d'optimisation et non comme une obligation ou un devoir (RNC, 2012a). Il est aussi important de ne pas se servir de la démarche de consultation comme un élément cherchant à vendre le projet. Afin de bien intégrer les parties prenantes dans les différentes étapes de planification du projet, les divers paliers hiérarchiques de l'entreprise ont tous été impliqués dans cette démarche (RNC, 2012a). Ainsi, les dirigeants de l'entreprise ont participé activement à toutes les étapes du processus de consultation. La transparence fait partie intégrante de la culture d'entreprise de *Royal Nickel*. Selon ce promoteur, comme une grande partie des éléments liés au développement d'un projet concerne le public, rien ne sert de tenter de cacher des éléments ou de masquer certaines informations (RNC, 2012a). Pour cette entreprise, il est également primordial de bien respecter les engagements qu'elle s'était fixés, donc d'agir concrètement et rapidement et de bien expliquer comment les préoccupations des parties prenantes seront prises en compte dans les actions et décisions. L'anticipation et la réduction des risques potentiels se fait dans une approche de « gagnant-gagnant », ce qui permet, par la même occasion de créer une relation de confiance durable entre le promoteur et les parties prenantes (RNC, 2012a).

La démarche d'information et de consultation de RNC pour le projet Dumont s'est amorcée dès l'étude de préfaisabilité. Des séances d'information ont été organisées dans plusieurs villes et communautés autochtones environnantes dans le but de tâter le pouls de la population quant au projet et de recueillir leurs préoccupations afin de répondre le mieux possible à celles-ci. Une table de concertation a aussi été mise sur pied afin de créer un lien spécifique avec les élus pour faciliter les discussions sur les aspects

politiques et municipaux (RNC, 2012a). Aussi, un comité consultatif a été mis sur pied dans le but de discuter, de s'entendre et de trouver des aspects pouvant être améliorés. Pour les aspects touchant les communautés autochtones, des séances d'information publiques ont eu lieu, de même que des rencontres périodiques avec les représentants de la communauté autochtone impactée par le projet (RNC, 2012a). Plusieurs outils de communication sont mis à la disposition des citoyens permettant ainsi de rejoindre le plus de gens possible : des documents d'information, des comptes rendus des rencontres du comité consultatif, un rapport de consultation pour chaque phase de la démarche, un bureau de liaison ainsi qu'un site web contenant une section « communauté ». Les préoccupations exprimées par les parties prenantes ont été intégrées à trois niveaux, d'abord, les préoccupations sont transposées en action à court terme, puis elles sont intégrées à l'étude de préféabilité et finalement, elles sont examinées dans l'étude d'impact (RNC, 2012a). D'ailleurs, des éléments tels que la préservation de la biodiversité ont été pris en compte lors de la présentation des différentes variantes du projet (RNC, 2012b).

Tel qu'il a été mentionné dans le rapport du BAPE de septembre 2014 : « l'acceptation d'un projet minier par une collectivité traduit l'attente d'une cohabitation harmonieuse durable avec l'exploitation minière » (BAPE, 2014b). Afin d'atteindre cet objectif, le promoteur a ouvert la porte à une large interaction avec les communautés locales et les citoyens. Des engagements ont été pris par le promoteur tel que la mise sur pied d'un comité de suivi dédié à la réception des préoccupations et des plaintes éventuelles (BAPE, 2014b). Pour s'assurer du bon fonctionnement de ce comité, il est prévu que ce dernier soit outillé et financé et qu'il soit géré de façon indépendante afin d'exercer la surveillance du projet et qu'il devienne un lieu d'échange d'information et de résolution des différends entre le promoteur et la collectivité (BAPE, 2014b). La commission d'enquête du BAPE a donc conclu que le projet Dumont était acceptable dans la mesure où le promoteur met en œuvre les mesures proposées par la commission (BAPE, 2014b).

Une entrevue avec le directeur du développement durable, Pierre-Philippe Dupont et le spécialiste du développement durable, Stanislas Ketelers, a permis d'approfondir certains aspects de la démarche d'information et de consultation. Les questions et réponses de l'entrevue complète sont disponibles à l'annexe 2. En somme, cette entrevue a permis de mettre en lumière les aspects ayant contribué au succès de la démarche d'acceptabilité sociale. La mise sur pied d'une équipe locale compétente en matière de consultation et qui connaît bien le milieu d'accueil a permis d'assurer une crédibilité

importante et de créer un lien de confiance durable avec les membres de la communauté d'accueil (Dupont et Ketelers, 2016). De plus, l'implication des hauts dirigeants dans les discussions avec le milieu a permis de créer un lien de proximité plus tangible. Les divers moyens de communication permettent de rejoindre le plus d'intervenants possible et ainsi, inviter toutes les personnes intéressées aux rencontres d'information et de consultation. La présence locale constante des représentants de la compagnie permet de maintenir les canaux de communication ouverts, et ce, même si cette entreprise est toujours en attente de financement, ce qui rend la gestion du calendrier plus difficile. Les bons conseils d'une firme de consultants ont permis à l'entreprise de mettre en œuvre une démarche de consultation basée sur la concertation entre les différentes parties prenantes par opposition à une stratégie de communication où les parties prenantes ont moins de tribunes pour s'exprimer (Dupont et Ketelers, 2016). La figure 4.1 représente la disposition des infrastructures proposées initialement par le promoteur avant les démarches de consultation. La figure 4.2 témoigne de la prise en compte des préoccupations des citoyens dans la localisation des infrastructures puisque le promoteur a revu la disposition de plusieurs éléments suite à la première phase de consultation. Finalement, on peut voir sur la figure 4.3 que la deuxième phase de consultation a amené le promoteur à revoir de nouveau le positionnement des infrastructures de son projet. Ainsi, les préoccupations du milieu sont vraiment intégrées dans le processus et le promoteur a bien pris soin d'expliquer comment et pourquoi ces préoccupations ont été prises en considération (Dupont et Ketelers, 2016).

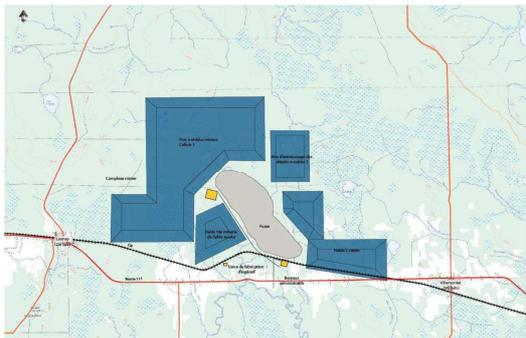


Figure 4.1 Disposition des infrastructures du projet Dumont avant les démarches de consultation
(tiré de : RNC, 2012a)

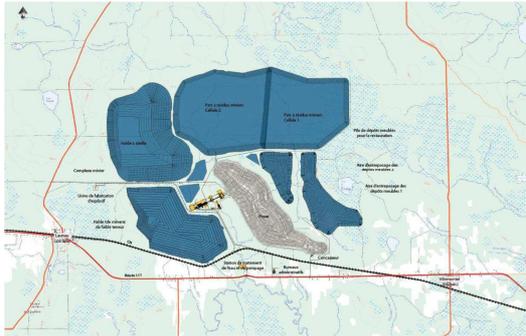


Figure 4.2 Disposition des infrastructures du projet Dumont après la première phase de consultation
(tiré de : RNC, 2012a)

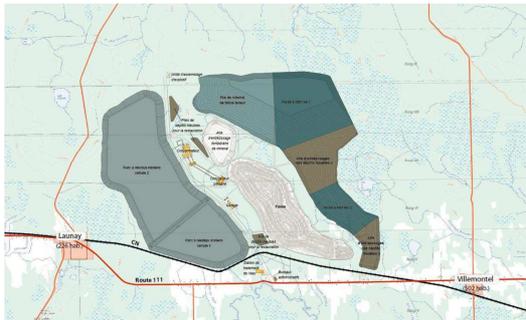


Figure 4.3 Disposition des infrastructures du projet Dumont après la deuxième phase de consultation
(tiré de : RNC, 2012a)

4.1.3 Projets présentant des lacunes au niveau de l'acceptabilité sociale

Cette section présentera d'autres projets miniers, qui pour leur part, n'ont pas réussi à susciter l'acceptabilité sociale, que ce soit dans le milieu d'accueil ou par la population en général.

Mine Arnaud

Ce projet minier consiste en l'ouverture d'une mine d'apatite à ciel ouvert dans la région de Sept-Îles. Ce projet qui a été soumis au BAPE a d'abord fait l'objet d'une décision défavorable en février 2014. En effet, le BAPE a d'abord conclu qu'à cette époque, le projet n'était pas acceptable dans sa forme actuelle (TVA Nouvelles, 2015). Selon l'organisme de consultation, le projet des promoteurs était incomplet puisqu'il ne répondait pas aux enjeux relatifs à la contamination des sols, des eaux souterraines, des risques de glissement de terrain, en plus de l'absence d'un consensus social au sein de la population de Sept-Îles et des doutes sur la rentabilité du projet (TVA Nouvelles, 2015). Puis, en mars 2015, le projet a reçu le certificat d'autorisation du MDDELCC. Selon le ministre, David Heurtel, la mine a pris 17 engagements supplémentaires pour répondre aux recommandations du BAPE, en plus des 11 conditions

spéciales contenues dans le certificat d'autorisation (TVA Nouvelles, 2015). Malgré le feu vert donné à ce projet, le maire de Sept-Îles a déclaré qu'il aurait aimé être « dans le coup » et qu'il ne faut pas précipiter les choses, mais plutôt prendre le temps de bien faire les choses (TVA Nouvelles, 2015). Examinons maintenant les éléments qui ont fait en sorte que ce projet n'ait pas été bien accepté socialement.

Le projet de Mine Arnaud a littéralement polarisé la population septilienne, en plus de maintenir un climat d'exacerbation en raison du dépôt tardif de plusieurs documents. Même lors du processus de consultation du BAPE, le promoteur continuait à déposer des documents et considérait toujours son étude d'impact en cours (Québec. MERN, 2015b). Certains facteurs ont milité en défaveur de ce projet, par exemple la remise en question de la crédibilité du processus décisionnel ou le précédent créé par l'incapacité du gouvernement à faire respecter la réglementation environnementale par la minière Osisko (Québec. MERN, 2015b). D'autres éléments ont été soulevés comme le conflit d'intérêts chez le promoteur puisque le gouvernement est à la fois juge et participant au financement via Investissements Québec, le travail des élus a lui aussi été critiqué puisqu'ils ne semblaient pas tenir compte des préoccupations de la population. Aussi, il semble y avoir eu des lacunes au niveau de la transparence, particulièrement en ce qui concerne des données économiques ayant été jugées confidentielles comme la rentabilité du projet. Sur la figure 4.4, on peut constater le climat conflictuel entraîné par l'implantation de projet de Mine Arnaud dans la communauté de Sept-Îles.



Figure 4.4 Démonstration de l'absence d'acceptabilité sociale
(tiré de : TVA Nouvelles, 2014)

Malgré les éléments négatifs ayant miné le processus d'acceptabilité sociale, certains éléments positifs sont tout de même ressortis de ce projet. D'abord, le projet se voulait salvateur de la communauté de

Sept-Îles en raison du contexte économique morose apporté par le faible prix des métaux. D'autres facteurs comme la présence locale visible du promoteur, les engagements de ce dernier allant bien au-delà des exigences légales en ce qui concerne le plan de restauration, la constitution d'un comité de maximisation des retombées économiques ainsi que l'engagement de la compagnie à mettre en place des organismes de formation sont des éléments favorables relevés qui auraient pu faire pencher la balance en faveur de l'acceptabilité sociale. Il faut toutefois se rappeler que l'acceptabilité sociale n'est jamais acquise et qu'elle peut se gagner ou se perdre à n'importe quel moment au cours de la durée de vie d'un projet. Ainsi, même si le projet de Mine Arnaud ne bénéficiait pas au départ de l'acceptabilité sociale de la communauté d'accueil, il s'avère que les mesures mises en place par le promoteur afin d'atteindre cette acceptabilité sociale ont eu un impact positif. Selon un sondage mené par la firme Léger Marketing, le taux d'appui du projet était de 46 % en septembre 2013 et un an plus tard, celui-ci avait grimpé à 65 % (TVA Nouvelles, 2014). Selon le directeur de Mine Arnaud, cette hausse de l'appui à ce projet peut s'expliquer par le travail sur le terrain fait par Mine Arnaud, mais aussi par le contexte économique local et régional caractérisé par de nombreuses pertes d'emplois. En matière d'acceptabilité sociale, il est très rare que tout soit tout noir ou tout blanc, il s'agit d'un contexte de zones grises.

Filière uranifère

Les mines d'uranium présentent un enjeu différent des autres mines de par la présence de radionucléides, des substances qui émettent des radiations (BAPE, 2015). Il y a deux manières d'extraire l'uranium, soit par l'exploitation minière conventionnelle à ciel ouvert ou souterraine et l'exploitation par lixiviation *in situ*, mais au Québec les formations géologiques ne permettent que l'exploitation minière conventionnelle (BAPE, 2015). Soucieux de bien connaître les risques liés à l'exploitation de l'uranium, le ministre de l'Environnement de l'époque, Yves-François Blanchet a commandé une enquête au BAPE sur cette filière. Lorsqu'une audience publique générique est demandée, une étude environnementale est d'abord réalisée, puis par la suite le BAPE mène des consultations avec tous les acteurs concernés au Québec (Journet, 2013). En 2013, près de 20 projets d'exploration d'uranium étaient en cours au Québec, mais seul le projet Matoush nécessite l'obtention d'un permis environnemental, ce projet étant également situé en territoire Cri (Journet, 2013).

Le rapport du BAPE sur les enjeux de la filière uranifère a été déposé en mai 2015. Dans ce rapport, il est mentionné que malgré le fait que l'expérience acquise avec les mines d'uranium sur plusieurs décennies a permis de faire évoluer de façon importante les technologies d'exploitation ainsi que les méthodes de

confinement, les incertitudes planant spécialement sur le manque de connaissances scientifiques et technologiques se traduisent par un faible niveau d'acceptabilité sociale (BAPE, 2015). Avant d'ouvrir la porte à l'exploitation de l'uranium, le gouvernement devrait d'abord obtenir l'acceptabilité sociale, puis déployer les efforts nécessaires pour générer les connaissances permettant de combler les lacunes actuelles aux niveaux scientifique et technologique. Finalement, le gouvernement devrait prendre le temps requis pour se doter d'un cadre légal permettant de contrôler l'exploitation des mines d'uranium sur la base des règles harmonisées avec la législation fédérale dans le cadre d'une entente fédérale-provinciale (BAPE, 2015). Selon le BAPE, il serait donc contre-indiqué de donner le feu vert à l'exploitation de l'uranium dans le contexte actuel (BAPE, 2015).

Pour le projet Matoush de Ressources Strateco, avant même que le projet fasse l'objet d'une procédure d'évaluation et d'examen des impacts, il appert que le contexte d'implantation était particulièrement défavorable. Comme ce projet est situé au nord du 55^e parallèle, il est régi par la CBJNQ. Pour ce type de projet, ce n'est pas le BAPE, mais le Comité d'examen (COMEX) qui émet une recommandation à savoir si le projet devrait être autorisé ou non (Comex, 2011). La recommandation de ce comité est à l'effet qu'au niveau des impacts environnementaux, le promoteur serait en mesure de mettre en œuvre des mesures de mitigation pour diminuer ou contrer ces impacts négatifs. Par contre, l'acceptabilité sociale pose un grave problème, les communautés autochtones s'y opposent fortement. En effet, dans son mémoire, le Conseil de bande de Mistissini évoque un manque de confiance entre les membres de la communauté Crie envers le promoteur (Comex, 2011). En définitive, le Comex autorise le projet dans la mesure où le promoteur obtient l'acceptabilité sociale des communautés Cries. Lorsque le contexte d'un projet n'est pas favorable au départ, le promoteur doit redoubler d'efforts pour tenter d'obtenir une acceptabilité sociale favorable.

4.1.4 Évaluation de l'intégration du développement durable dans la démarche d'acceptabilité sociale

Les sections précédentes ont permis d'identifier certains points positifs retrouvés dans des projets miniers qui ont contribué à favoriser l'acceptabilité sociale d'un projet. Des lacunes ont aussi été relevées dans d'autres projets, qui ont plutôt nui à l'obtention de l'acceptabilité sociale. Cela a permis de constituer un tableau d'indicateurs (tableau 4.1) qui sera complété à l'aide de la méthode d'évaluation basée sur la Boussole bernoise. Un tel tableau permettra d'attribuer une note de -2 à 2 à chacun de ces indicateurs pour déterminer dans quelle mesure chacun d'eux répondra aux critères de durabilité de la *Loi sur le développement durable* (OCEE, 2008). Dans les études de cas, chaque élément négatif relevé

sera comptabilisé avec une note de -1 alors que chaque élément positif relevé avec une note de +1. La note maximale pouvant être atteinte pour chacun des secteurs est de +2 ou de -2, et ce même si plus de deux éléments positifs ou plus de deux éléments négatifs y sont retrouvés.

Pour chaque note très négative ou très positive, l'analyse sera poussée plus loin afin de vraiment mettre en lumière les éléments favorables ou défavorables à l'acceptabilité sociale des projets énergétiques. Les éléments qui auront obtenu la note de 0 ne seront pas considérés dans l'analyse puisque leur impact est neutre. Ainsi, seuls les facteurs clés en matière d'acceptabilité sociale feront l'objet de l'analyse.

Tableau 4.1 Analyse des indicateurs pour le secteur minier

Indicateurs	Secteur	Minier
1. Environnement		
1.1 Protection de l'environnement		-1
1.2 Efficacité énergétique		-
1.3 Conservation de la biodiversité		0
1.4 Principe de précaution		-1
1.5 Mesures préventives		0
1.6 Responsabilité environnementale		+1
2. Social		
2.1 Santé et sécurité		-2
2.2 Participation du public		+2
2.3 Création d'emplois locaux		+1
2.4 Formation et éducation		+1
2.5 Transparence		+1
2.6 Amélioration continue		+1
2.7 Subsidiarité		0
3. Économie		
3.1 Pratiques d'achats		+1
3.2 Respect des activités économiques existantes		+2
3.3 Gestion durable des ressources		0
3.4 Investissement local		+2
3.5 Pérennité des investissements		0
3.6 Internalisation des coûts		-1

Dans la sphère environnementale, la protection de l'environnement (critère 1.1) est un sujet très important pour les communautés locales. Une attitude flexible des promoteurs quant aux tracés d'un projet ou aux technologies employées est très rassurante pour la population qui a des préoccupations environnementales et qui apprécie l'écoute d'une compagnie et surtout, l'approbation de leurs

demandes (+1). On a pu voir avec le projet Dumont, l'attitude ouverte des promoteurs à modifier son projet en fonction des préoccupations citoyennes (RNC, 2012a). Le promoteur du projet Niobec a aussi été ouvert à bonifier son projet suite à son processus de consultation (Québec. MERN, 2015b). Cependant, malgré les efforts de certains promoteurs, des citoyens restent préoccupés par des nuisances actuelles pouvant affecter la qualité de l'air, de l'eau ou la contamination des nappes phréatiques qui pourraient nuire à certaines activités existantes (RNC, 2012; Québec. MERN, 2015b). Certains projets demeuraient aussi incomplets en ne répondant pas à certains enjeux relatifs à la contamination des sols, des eaux souterraines ou des glissements de terrain (-1) (TVA Nouvelles, 2015). D'autres projets ne disposaient pas d'assez d'informations scientifiques ou technologiques quant aux impacts environnementaux d'un projet, comme ce fut le cas pour la filière de l'uranium (-1) (BAPE, 2015). Une note de -1 est donc accordée pour le critère de la protection de l'environnement. Pour l'efficacité énergétique (critère 1.2), il n'y a pas assez d'information disponible à ce sujet pour pouvoir y attribuer une note relative à l'importance de la durabilité de ce critère en matière d'acceptabilité sociale.

Pour le critère de la conservation de la biodiversité (critère 1.3), plusieurs variantes du projet ont été proposées par le promoteur dans le but de réduire la détérioration ou la perte d'habitat pouvant affecter la biodiversité du milieu ou la perte de milieux exceptionnels (+1) (RNC, 2012b). Par contre, d'autres projets dont ceux liés à l'exploitation de la filière uranifère, ont soulevé des craintes pour les populations autochtones en raison des risques de ces activités sur leurs activités traditionnelles incluant la chasse et la pêche (-1) (Journet, 2013). Une note de 0 est donc attribuée au critère de la conservation de la biodiversité.

Le principe de précaution (critère 1.4) s'entend, dans la *Loi sur le développement durable* comme le fait que l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption effective de mesures visant à prévenir une dégradation de l'environnement lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible. La révision de la localisation des infrastructures témoigne de la prise en compte du principe de précaution par le promoteur dans la planification de son projet (+1) (RNC, 2012a). En ce qui concerne le principe de précaution, certains promoteurs ont négligé de fournir toutes les études demandées comme pour le projet de mine Arnaud (-1) (TVA Nouvelles, 2015). La population ne disposait donc pas suffisamment de détails sur les impacts des glissements de terrain ou la contamination des sols. Ce sont les raisons qui ont amené la levée de boucliers sur ce projet. Les informations rendues publiques ne permettaient pas aux populations locales de se prononcer de

manière éclairée sur le projet et celles-ci ont donc préféré, dans ce cas par mesure de précaution, de rejeter le projet. Aussi, certains promoteurs ont choisi de présenter leur projet même si les connaissances scientifiques et technologiques n'étaient pas suffisantes (-1) (BAPE, 2015). Une note de -1 est donc accordée au critère 1.4.

En ce qui concerne les mesures préventives (critère 1.5), celles prises par certains promoteurs permettent de réduire l'inquiétude des citoyens sur la modification de leur milieu de vie. Une approche de « gagnant-gagnant » est préconisée par plusieurs promoteurs dont Royal Nickel dans l'anticipation et la réduction des risques potentiels (+1) (RNC, 2012a). D'autres promoteurs comme celui du projet Niobec ont collaboré avec les agriculteurs locaux en intégrant leurs connaissances et permettant ainsi la valorisation des terres agricoles environnantes malgré les risques potentiels attribués au projet (+1) (Québec. MERN, 2015b). Cependant, certains promoteurs comme Osisko auraient eu avantage à inclure davantage de mesures préventives dans la planification de leur projet pour ainsi minimiser les impacts liés au bruit et à la poussière dans la communauté locale (-1) (Shields, 2015). Pour d'autres promoteurs, il semble illusoire de prévoir des mesures préventives alors que les connaissances scientifiques et technologiques ne sont pas suffisantes (-1) (BAPE, 2015). Le critère 1.5 se voit donc attribuer la note 0.

Le critère de la responsabilité environnementale (critère 1.6) témoigne de la bonne foi d'un promoteur à assumer les risques qu'il pourrait faire encourir aux populations locales par la mise en œuvre de son projet. Pour un promoteur, la prise en compte de la responsabilité environnementale est primordiale pour assurer l'acceptabilité sociale d'un projet. L'honnêteté d'un promoteur à faire connaître les risques entourant son projet et les mesures qu'il prend pour les minimiser et prendre les responsabilités qui lui incombent relativement à sa responsabilité sociale et environnementale d'entreprise contribue à rendre un projet acceptable ou non. L'ouverture d'un promoteur quant aux modifications de son projet et les mesures qu'il prévoit mettre en œuvre pour préserver la vocation actuelle des terres environnantes suite aux discussions avec les parties prenantes démontre que son entreprise prend bien ses responsabilités environnementales à cœur (+1) (Québec. MERN, 2015b). Aussi, le fait qu'une entreprise minière choisisse volontairement de se soumettre à la tenue d'audiences publiques au BAPE démontre bien sa responsabilité environnementale et sociale (+1) (Renaud, 2012). Cependant, le défaut de produire les études environnementales dans les délais opportuns ou un manque de confiance des communautés envers le promoteur est plutôt défavorable pour la responsabilité environnementale (-1) (Québec.

MERN, 2015b; Comex, 2011). Une note de +1 est donc accordée au critère de la responsabilité environnementale.

Dans la sphère sociale, l'indicateur de la santé-sécurité (critère 2.1) a également été considéré comme importante. Certaines préoccupations des citoyens ont été à l'origine de bonifications et de modifications de certains éléments du projet. Pour le projet Osisko, un bilan récent de l'INSPQ a révélé que beaucoup de citoyens avaient été incommodés par le projet de mine à ciel ouvert dans leur communauté (-1) (Shields, 2015). Pour le projet Dumont, des modifications à la disposition des infrastructures ont permis d'assurer une meilleure sécurité pour les populations locales (+1) (RNC, 2012a). D'autres projets présentaient des risques mal documentés comme des possibilités de glissements de terrain (-1) (TVA Nouvelles, 2015). En raison du manque d'information scientifique et technologique sur la filière de l'uranium, plusieurs citoyens étaient préoccupés quant à leur santé et sécurité (-1) (BAPE, 2015). L'indicateur 2.1 a donc obtenu une note de -2.

La participation du public (critère 2.2) a été relevée comme étant un indicateur primordial dans l'atteinte de l'acceptabilité sociale d'un projet. Il est préférable de préconiser une approche où le public est invité à participer très tôt dans le projet. Pour le projet Niobec, malgré qu'il n'ait pas été concrétisé pour des raisons économiques, ce sont définitivement les démarches de consultation précoces initiées par le promoteur qui ont contribué à son acceptabilité (+1). La minière Osisko a elle aussi choisi d'impliquer les autorités municipales et les citoyens très tôt dans le processus (Renaud, 2012). La présence locale de représentants de la compagnie a également été déterminante en matière d'acceptabilité sociale (+1) (RNC, 2012a). La variété des modes de communications employés pour rejoindre le plus de gens possible permet également d'encourager la participation du public lors de l'implantation d'un projet (+1) (Renaud, 2012; RNC, 2012a). Par contre, la négligence d'un promoteur à rendre publique la documentation va à l'encontre du principe de la participation du public (-1) (TVA Nouvelles, 2015). Le critère 2.2 mérite donc une note de +2.

Aussi, la création d'emplois (critère 2.3) a été accueillie de manière très favorable dans la communauté. Les communautés dans lesquelles s'implantent les grands projets miniers sont souvent dévitalisées et les citoyens comptent sur l'arrivée de tels projets (+1). Pour tous les projets miniers étudiés dans le cadre de ce travail, la création d'emplois s'est avérée un facteur important pour l'obtention de l'acceptabilité sociale, ce critère se verra donc attribuer la note de +1.

Pour le critère de la formation et l'éducation de la main-d'œuvre locale (critère 2.4), il a été relevé comme un aspect positif pour le projet de Mine Arnaud, malgré les autres éléments rendant ce projet moins bien acceptable socialement (+1) (TVA Nouvelles, 2015). Ce critère obtient donc une note globale de +1.

Un autre élément particulièrement important est la transparence du processus (critère 2.5). La transparence est la base de la relation de confiance qui se crée entre les communautés locales ou la population en général et le promoteur. Les citoyens n'apprécient pas qu'on leur mente ou que l'on tente de leur cacher certains détails. En effet, pour maintenir une relation de confiance à long terme avec les citoyens, une attitude honnête et une démarche transparente sont gagnantes pour le promoteur. L'entreprise RNC a d'ailleurs précisé qu'il ne servait à rien de tenter de cacher des éléments aux citoyens puisqu'une grande partie des éléments du développement d'un projet concerne le public (+1) (RNC, 2012a). Le fait qu'un promoteur veule se soumettre volontairement à un processus d'enquête et d'audiences publiques milite également en faveur de la transparence (+1) (Renaud, 2012). D'un autre côté, le fait qu'un promoteur procède au dépôt tardif de plusieurs documents dans le cadre d'une étude d'impact va à l'encontre d'un processus transparent puisque les citoyens ne disposent pas de l'information pertinente en temps opportun (-1) (TVA Nouvelles, 2015). Le critère de la transparence obtient donc une note de +1.

Puis, l'amélioration continue (critère 2.6) des éléments du projet était visible lorsque les promoteurs cherchaient à aller au-delà des exigences législatives. D'abord, l'amélioration continue peut prendre la forme de modifications faites par le promoteur à son projet à mesure que les discussions avancent avec les citoyens (+1) (Québec. MERN, 2015b; RNC, 2012a). Par contre, le défaut de faire un suivi serré et constant au fil des années est contraire au principe d'amélioration continue (-1) (Shields, 2016). La réalisation d'études supplémentaires afin de mieux documenter les impacts d'un projet est une autre façon d'intégrer l'amélioration continue (+1) (TVA Nouvelles, 2014; Journet, 2013). Une note de +1 est donc accordée pour le critère de l'amélioration continue.

Le dernier critère de la sphère sociale est celui de la subsidiarité (critère 2.7). Plusieurs promoteurs de projets miniers ont visé une approche de présence locale dans la communauté afin d'être plus directement impliqués dans les réalités locales, ce qui est favorable à la subsidiarité (+1) (Québec. MERN, 2015b; Renaud, 2012; RNC, 2012a). Les citoyens aiment se sentir près des promoteurs et savoir que

ceux-ci comprennent vraiment leur réalité. Parfois, c'est une équipe locale qui travaille de manière continue avec les communautés locales et lors de rencontres importantes les hauts dirigeants de l'entreprise peuvent se déplacer (Dupont et Ketelers, 2016). À d'autres occasions, le principe de subsidiarité semble avoir été mal utilisé, surtout lorsque les communautés ressentent un manque de confiance envers le promoteur (-1) (Comex, 2011). Le critère de la subsidiarité mérite donc une note de 0.

Dans la sphère économique, le premier critère qui sera analysé est celui des pratiques d'achats (critère 3.1). Même si ce critère n'a pas eu une influence majeure sur l'acceptabilité sociale des projets puisqu'il est peu traité dans la documentation consultée, plusieurs promoteurs ont choisi de favoriser les entreprises locales lors de la construction des infrastructures de leur projet (+1) (Renaud, 2012; BAPE, 2014). Le critère des pratiques d'achats mérite donc une note de +1.

Le critère du respect des activités économiques existantes (critère 3.2) a souvent été à l'origine d'un manque d'acceptabilité sociale, que ce soit par l'accaparement des terres agricoles ou par l'utilisation projetée de terres contribuant aux activités économiques touristiques d'une région. Cela a été le cas pour le projet de mine Niobec, mais la création d'une collaboration avec des agriculteurs a permis de connaître les préoccupations de ce groupe et ainsi mieux respecter les activités déjà existantes (+1) (Québec. MERN, 2015b). Les secteurs dans lesquels les mines s'implantent sont souvent fortement axés sur l'exploitation des ressources naturelles et donc lorsqu'un projet prévoit s'implanter dans une région, le promoteur doit savoir arrimer ses activités avec celles déjà en place sur ce même territoire. Ainsi, pour d'autres promoteurs, la relocalisation des infrastructures a permis de protéger des sources d'eau exploitables (+1) (RNC, 2012b). Des échanges avec les communautés des premières nations visaient aussi à respecter les territoires utilisés par ces communautés dans la pratique de leurs activités traditionnelles (+1) (RNC, 2012a). Malheureusement, d'autres promoteurs ont rencontré des difficultés lorsqu'ils tentaient de faire accepter leur projet en raison des craintes des communautés locales que la venue d'un tel projet nuise à la pratique de leurs activités (-1) (Comex, 2011). Le critère du respect des activités économiques existantes obtient donc une note de +2.

La gestion durable des ressources (critère 3.3) peut s'avérer légèrement irréconciliable avec la nature même des activités d'extraction minière (-1). Comme les activités minières concernent l'extraction de ressources non renouvelables, il est difficile de concilier ces activités avec une gestion durable des

ressources, par contre les promoteurs peuvent miser sur la restauration des lieux à la fin de leurs activités afin de permettre la poursuite d'autres activités subséquentes à l'exploitation minière (+1). Le critère de la gestion durable des ressources obtient donc une note de 0.

L'investissement local (critère 3.4) dans un projet est un aspect très important surtout pour les communautés dévitalisées qui comptent sur l'arrivée d'un projet pour stimuler leur économie et ainsi bonifier les infrastructures et améliorer la qualité de vie des habitants. Certains promoteurs miniers sont allés jusqu'à rénover ou reconstruire plusieurs infrastructures municipales et locales pour ainsi faire bonne figure et faire en sorte que le projet n'apporte pas que du négatif dans la communauté (+1) (Renaud, 2012; RNC, 2012a). La création d'un comité de maximisation des retombées économiques peut aussi contribuer à l'investissement local (+1) (TVA Nouvelles, 2014). Le critère de l'investissement local obtient donc une note de +2. Le critère de la pérennité des investissements (critère 3.5) est fortement lié à celui de l'investissement local, mais celui-ci n'est que peu traité dans la documentation consultée.

Aussi, l'internalisation des coûts (critère 3.5) pour un promoteur est un facteur dont il doit tenir compte en raison des risques inhérents à de telles activités, il doit donc prévoir des montants pour pouvoir couvrir les conséquences probables associées aux risques environnementaux, sociaux et économiques de ses interventions dans les habitats concernés. Le fait qu'un promoteur choisisse de modifier le choix des technologies qu'il emploie ou de revoir les opérations actuelles représente en soi une internalisation des coûts dans la mesure où ces nouveaux choix diminuent les impacts potentiels sur l'environnement ou sur l'univers social (+1) (Québec. MERN, 2015b). Par contre, d'autres mines en exploitation auraient eu avantage à mieux internaliser certains coûts sociaux pour éviter ou réduire les mouvements d'opposition liés aux impacts subis par certains citoyens (-1) (Shields, 2015). Puis, des filières d'exploitation qui n'ont pas encore fait leurs preuves et dont les effets sont peu documentés pour le moment auraient tout avantage à internaliser leurs coûts (-1) (Comex, 2011). Le critère de l'internalisation des coûts obtient une note de -1.

4.2 Secteur industriel

Pour le secteur industriel, il est impératif de souligner quelques points importants avant de débiter l'analyse. D'abord, il s'agit d'un secteur très large comprenant une diversité importante des types d'industries. Ensuite, le contexte économique de mondialisation fait en sorte de réduire considérablement l'implantation de projets industriels en territoire québécois, et même en territoire

canadien. Aussi, contrairement à l'industrie minière, pour laquelle l'exploitation des ressources naturelles s'étend généralement sur une période de quelques années à quelques décennies, les installations industrielles ont une vocation plus permanente. Beaucoup d'industries actuellement en activité au Québec sont implantées depuis plusieurs décennies. Certaines villes se sont façonnées et développées en raison de cette industrie centrale au cœur de son territoire. Cette section ne tiendra pas compte de ces villes industrielles puisque le processus d'acceptabilité sociale est plutôt implicite. Ce sont plutôt les nouveaux projets industriels qui feront l'objet d'une analyse.

4.2.1 Encadrement légal

Les projets industriels sont assujettis aux exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Tout comme pour les projets miniers, les projets industriels concernés par l'article 22 de la LQE sont tributaires de l'obtention d'un certificat d'autorisation pour leur réalisation. De plus, certains projets industriels sont également visés par l'article 31.1 de la LQE. Ces projets doivent faire l'objet d'une procédure d'évaluation et d'examen des impacts lorsqu'ils figurent dans les cas prévus dans le *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts*.

Comme la catégorie des projets industriels est très vaste, des règlements plus spécifiques par secteur sont également applicables. Par exemple, les fabriques de pâtes et papiers doivent se soumettre au *Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers*, les carrières et sablières doivent rencontrer les exigences du *Règlement sur les carrières et sablières* et les exploitations agricoles sont obligées de suivre le *Règlement sur les exploitations agricoles*. La prochaine section présentera une analyse sommaire de quelques projets industriels ayant été bien intégrés dans leur communauté d'accueil.

4.2.2 Projets bien intégrés dans la communauté

Du côté des projets industriels, certains projets ont su tirer leur épingle du jeu et ont réussi à recevoir un accueil favorable dans les communautés locales, en voici quelques exemples.

Projet de construction d'une usine de fabrication d'engrais à Bécancour

IFFCO Canada, un consortium d'entreprises formé par Investissement Québec et La Coop fédérée se propose de construire une usine d'engrais dans le Parc Industriel et portuaire de Bécancour (BAPE, 2013).

Dès le début de la phase de préféabilité, le promoteur a bien pris soin d'entamer les discussions avec les populations locales touchées et à plus grande échelle au niveau provincial. À la suite de plusieurs rencontres publiques, IFFCO Canada a choisi de privilégier un site industriel désaffecté et restauré soit l'ancien site industriel de Norsk Hydro et d'avoir recours davantage à l'hydroélectricité plutôt qu'au gaz naturel (Rochette, 2013). Malgré les groupes écologistes réfractaires à l'idée d'encourager l'utilisation d'engrais industriels, le promoteur est d'avis qu'il est plutôt irréaliste de penser qu'il serait possible du jour au lendemain de nourrir toute la population québécoise uniquement avec l'agriculture biologique (Rochette, 2013).

Le contexte favorable particulier de cette région, qui compte beaucoup d'agriculteurs a contribué à l'acceptabilité sociale favorable de ce projet. Selon la vice-présidente des Communications et de la Responsabilité sociale Hélène Laplante, malgré ce contexte agricole favorable, les citoyens ont malgré tout fait part de leurs préoccupations par rapport à une baisse possible de la qualité de vie des citoyens voisins, la faible gestion des risques, les émissions élevées de GES et la pollution de l'eau (Rochette, 2013). Le projet d'usine d'engrais d'IFFCO Canada souhaite devenir un modèle dans l'industrie et a d'ailleurs embauché un responsable des communications régionales afin de faire le lien entre la communauté et l'entreprise. Afin de bien concrétiser ses engagements, le promoteur IFFCO a intégré les éléments de base du développement durable dès la phase de conception du projet, en prenant les engagements suivants :

- « Offrir un approvisionnement fiable en engrais de qualité;
- Exploiter l'usine en pleine conformité avec les lois et les règlements applicables;
- Respecter ou surpasser les normes de l'industrie en matière d'émissions de GES;
- Élaborer un plan de réduction des émissions de GES;
- Travailler de concert avec l'industrie et la communauté scientifique afin d'explorer des technologies innovantes;
- Élaborer un programme de Responsabilité sociale des entreprises (RSE);
- Se conformer aux normes ISO 14 000 et OHSAS 18 001;
- Favoriser la livraison et l'utilisation sûres et efficaces des engrais;
- Réaliser le projet en maximisant les retombées pour l'économie locale et québécoise;
- Maintenir un dialogue constructif avec la communauté d'accueil. » (IFFCO Canada, 2014).

Plusieurs parties prenantes ont appuyé le projet tel que le Conseil Régional de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) Mauricie et Centre-du-Québec en raison notamment des impacts socioéconomiques positifs découlant de la création d'emplois dans une région qui a besoin d'être stimulée au point de vue économique (FTQ, 2013). Le Conseil Régional FTQ et d'autres parties prenantes à ce projet sont fortement préoccupées par la relance économique de la région et des

retombées économiques locales qui se manifestent par l'embauche et la formation de la main-d'œuvre locale ainsi que les achats de biens et services chez les fournisseurs locaux (FTQ, 2013). IFFCO a pris des engagements à cet égard. De plus, le partenariat avec La Coop fédérée contribue à appuyer l'acceptabilité sociale en renforçant la confiance du public à l'égard du respect des lois du Québec (FTQ, 2013). Selon le Conseil FTQ, la principale préoccupation environnementale à laquelle IFFCO doit faire face avec ce projet est l'émission de GES, mais IFFCO a pris des engagements crédibles à cet égard. Puis, au terme de son analyse, le BAPE détermine que le projet est acceptable du point de vue socioéconomique et, dans une moindre mesure, du point de vue écologique (BAPE, 2013).

Lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie

Par ce projet, *Waste Management* désire poursuivre le développement de son lieu d'enfouissement à Sainte-Sophie par l'agrandissement de l'aire d'exploitation dans le but de fournir une solution à long terme pour l'élimination sécuritaire des matières résiduelles des clientèles provenant majoritairement des Laurentides, mais aussi de Lanaudière, de l'Outaouais, et dans une moindre mesure de la région de Montréal et de la Montérégie (WM, 2016). Dans un souci de développement durable, le lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie capte, depuis 2005, le biogaz et approvisionne en énergie provenant du méthane l'usine de papiers fins de Cascades à Saint-Jérôme (WM, 2016).

Le lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie est bordé par des zones forestières et agricoles et les résidences les plus rapprochées du site sont à plus de deux kilomètres (Beaubien, 2012). Les facteurs ayant contribué à l'acceptabilité sociale de ce projet comprennent une réponse rapide face aux problématiques et au respect de la réglementation, la mise en place d'un processus de préconsultation, la création de comités de suivi, la liaison communautaire par le biais de plusieurs mécanismes de communication, les engagements communautaires du promoteur et son implication dans le milieu, de même que la création d'un site internet contenant des informations pertinentes (Beaubien, 2012). D'autres facteurs comme l'adoption d'une *Politique d'engagements environnementaux*, l'application d'un programme de gestion environnementale et la gestion sociale des nuisances ont aussi favorisé une bonne acceptabilité sociale de ce projet (Beaubien, 2012). Au niveau économique, l'apport socioéconomique apporté à la région par ce projet et le partenariat avec une entreprise privée pour valoriser le biogaz ont été bien appréciés des parties prenantes. Finalement, la présence soutenue des dirigeants de l'entreprise et leur implication dans le comité de vigilance et l'appui des élus locaux et régionaux ont grandement fait pencher la balance du côté d'une bonne acceptabilité sociale.

Le 7 mai 2008, le Rapport d'enquête et d'audience publique pour le lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie a été rendu public (*Canada Newswire* (CNW), 2008). Considérant le haut niveau d'acceptabilité sociale, l'absence de contraintes majeures, les grands besoins en enfouissement et l'incapacité des autres lieux régionaux à recevoir à court terme les quantités de matières résiduelles prévues pour le lieu de Sainte-Sophie, le BAPE est d'avis que le projet est justifié et recommande d'autoriser ce projet (CNW, 2008). Par contre, dans une perspective de développement durable et de réduction de l'élimination des matières résiduelles, le tonnage maximal demandé par le promoteur ne sera autorisé que pour les cinq premières années, puis pour les cinq années suivantes, le tonnage autorisé devra être ajusté à la baisse (CNW, 2008).

4.2.3 Projets présentant des lacunes au niveau de l'acceptabilité sociale

D'un autre côté, certains promoteurs ont tenté d'obtenir l'acceptabilité sociale pour leur projet, mais certains éléments déficients ou une approche moins bien adaptée ont contribué au rejet partiel ou total de leur projet dans une communauté d'accueil.

Cimenterie de Port-Daniel-Gascons

Le projet de cimenterie de Port-Daniel-Gascons en Gaspésie de *Ciment McInnis* prévoit s'imposer les normes environnementales les plus sévères en Amérique du Nord et devenir un modèle pour les autres industries, même si une fois en service, cette usine sera la plus grande émettrice de gaz à effet de serre du Québec avec 1,76 million de tonnes par année (Toulgoat, 2015).

Plusieurs parties prenantes ont tenté de s'informer sur les impacts environnementaux et sociaux d'un tel projet dans la communauté, mais sans succès. Le Conseil Régional de l'Environnement de la Gaspésie-Les-Îles (CREGÎM) a eu la chance de rencontrer le promoteur de la cimenterie et ainsi lui faire part de plusieurs préoccupations citoyennes (Rivard-Déziel, 2012). LE CREMGÎM a essayé de convaincre le promoteur de tenir des rencontres publiques pour informer la population, mais les représentants de *Ciment McInnis* évaluent que des séances d'information publiques ne sont pas nécessaires puisque le projet ne fera jamais l'unanimité de toute façon (Rivard-Déziel, 2012). Même le porte-parole d'Équiterre Steven Guilbault affirme que son organisme ne s'oppose pas à ce projet puisque selon lui, il est préférable d'avoir une cimenterie plus efficace et plus propre que celles déjà existantes (Toulgoat, 2015). Malheureusement, ce projet n'a pas été soumis au BAPE, ce qui a beaucoup nui à l'obtention de l'acceptabilité sociale puisque les citoyens n'ont pas eu l'occasion de s'exprimer et de s'informer des

implications d'un tel projet dans leur communauté (Toulgoat, 2015). De plus, en février 2015, le gouvernement a présenté un projet de loi visant à protéger définitivement le projet de la cimenterie de Port-Daniel de toute évaluation menée par le BAPE. La population est donc inquiète et ne comprend pas pourquoi le promoteur ne les consulte pas, ce qui nuit très certainement à l'acceptabilité sociale de ce projet. Au surplus, le Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE) et le groupe environnemental Vert-Plus, conjointement avec l'entreprise Lafarge ont déposé une requête en révision judiciaire en juin 2014 afin de faire annuler le certificat d'autorisation des travaux de construction de la cimenterie (CQDE, 2015). Le but de cette requête est de s'assurer que le projet soit soumis au processus d'examen des impacts sur l'environnement et de participation publique (CQDE, 2015).

Projet de construction d'un port méthanier Rabaska à Lévis

Le projet de construction du port méthanier Rabaska à Lévis n'est peut-être plus d'actualité, mais de bonnes leçons peuvent être tirées de cette expérience. D'ailleurs, plus récemment, un débat semblable à celui de Rabaska a été ouvert avec le projet du port méthanier de Gros-Cacouna.

Une opposition massive s'était fait sentir lorsque le promoteur prévoyait implanter un port méthanier près de Lévis. Quatre groupes sociaux et environnementaux sont d'avis que les promoteurs du projet Rabaska ont induit la population en erreur en affirmant dans leur publicité que le terminal portuaire sera installé dans une zone industrielle alors qu'il s'agit en fait d'une zone agricole permanente en plein milieu d'une zone résidentielle de la bordure fluviale (Francoeur, 2007). Les groupes d'opposition ont également l'impression que certains impacts ont été évalués de manière incohérente, que certains risques ont été banalisés et que l'on ne les pas informés adéquatement sur les risques inhérents à un tel projet (Francoeur, 2007). La Commission de protection des terres agricoles (CPTAQ) était d'avis que le dézonage demandé par Lévis au profit du projet Rabaska ne respectait pas les exigences de la *Loi sur la protection des terres agricoles* et ne devrait pas être autorisé (Francoeur, 2007).

Dans le cadre du congrès des 14^{es} journées annuelles de la santé publique (JASP), porté par un consortium de plusieurs partenaires organisateurs, dont les Centres intégrés de santé et services sociaux (CISSS) et le Ministère de la Santé et des Services sociaux, une présentation sur le projet Rabaska a été effectuée (Arbour, 2010). Les stratégies de communication utilisées tant par les partisans que par les opposants ont été mises en lumière, elles y étaient pour beaucoup dans ce conflit. Du côté des partisans du projet, les stratégies de communication utilisées comprenaient le recours à des firmes spécialisées,

l'organisation de soirées d'information, l'utilisation d'outils promotionnels comme des dépliants, des feuillets, des sondages et des articles et entrevues dans les médias (Arbour, 2010). Des outils de communication semblables ont aussi été employés du côté des opposants, dont des sondages, des soirées d'information, mais aussi des pétitions et l'organisation de manifestations. Ces outils de communication ont permis aux partisans du projet de véhiculer un message qui mettait à l'avant-plan les bénéfices économiques, qui minimisait les impacts sur l'environnement en tenant un discours rassurant sur les risques, mais aussi en tentant de marginaliser les opposants, discréditer rapidement les informations négatives et faire appel à une panoplie d'experts (Arbour, 2010). Les opposants ont quant à eux cherché à démontrer que les retombées économiques n'étaient pas aussi importantes que prévu, critiqué l'analyse des risques et montré que la population locale n'appuyait clairement pas le projet. Finalement, cette expérience a permis de démontrer que la mobilisation citoyenne ne suffit pas à elle seule à stopper un projet, mais elle reste la principale force d'opposition à l'implantation d'un projet (Arbour, 2010). Ce sont plutôt les forces du marché qui décident du sort final d'un projet.

4.2.4 Évaluation de l'intégration du développement durable dans la démarche d'acceptabilité sociale

Les sections précédentes ont permis d'identifier certains points positifs retrouvés dans des projets industriels qui ont contribué à favoriser l'acceptabilité sociale d'un projet. Des lacunes ont aussi été relevées dans d'autres projets, qui ont plutôt nui à l'obtention de l'acceptabilité sociale. Cela a permis de constituer un tableau d'indicateurs (tableau 4.2) qui sera complété à l'aide de la méthode d'évaluation basée sur la Boussole bernoise. Un tel tableau permettra d'attribuer une note de -2 à 2 à chacun de ces indicateurs pour déterminer dans quelle mesure chacun d'eux répondra aux critères de durabilité de la *Loi sur le développement durable* (OCEE, 2008). Dans les études de cas, chaque élément négatif relevé sera comptabilisé avec une note de -1 alors que chaque élément positif relevé avec une note de +1. La note maximale pouvant être atteinte pour chacun des secteurs est de +2 ou de -2, et ce même si plus de deux éléments positifs ou plus de deux éléments négatifs y sont retrouvés.

Pour chaque note très négative ou très positive, l'analyse sera poussée plus loin afin de vraiment mettre en lumière les éléments favorables ou défavorables à l'acceptabilité sociale des projets industriels. Les éléments qui auront obtenu la note de 0 ne seront pas considérés dans l'analyse puisque leur impact est neutre. Ainsi, seuls les facteurs clés en matière d'acceptabilité sociale feront l'objet de l'analyse.

Tableau 4.2 Analyse des indicateurs pour le secteur industriel

Indicateurs	Secteur	Industriel
1. Environnement		
1.1 Protection de l'environnement		+1
1.2 Efficacité énergétique		+2
1.3 Conservation de la biodiversité		-2
1.4 Principe de précaution		-2
1.5 Mesures préventives		0
1.6 Responsabilité environnementale		-1
2. Social		
2.1 Santé et sécurité		-1
2.2 Participation du public		0
2.3 Création d'emplois locaux		+1
2.4 Formation et éducation		+1
2.5 Transparence		-1
2.6 Amélioration continue		+2
2.7 Subsidiarité		0
3. Économie		
3.1 Pratiques d'achats		+2
3.2 Respect des activités économiques existantes		-1
3.3 Gestion durable des ressources		+1
3.4 Investissement local		+1
3.5 Pérennité des investissements		-
3.6 Internalisation des coûts		+1

Les projets industriels récents qui ne sont pas directement liés aux sources énergétiques ne sont pas aussi nombreux que les projets miniers. Parmi les cas étudiés dans la section précédente, il semble que du point de vue de la protection de l'environnement (critère 1.1), il y a eu plusieurs lacunes dans ces projets venant ainsi contrecarrer les démarches d'acceptabilité sociale des promoteurs. Pour le projet de cimenterie de Port-Daniel, plusieurs parties prenantes ont tenté de s'informer sur les impacts environnementaux et sociaux du projet, mais le promoteur ne voyait pas l'intérêt d'organiser des rencontres d'information et de consultation publique (-1) (Rivard-Déziel, 2012). Pour le projet de port méthanier Rabaska, plusieurs groupes d'opposition étaient d'avis que l'évaluation de certains impacts environnementaux a été faite de manière incohérente, que certains risques ont été banalisés et que l'on ne les a pas informés adéquatement sur certains risques liés au projet (-1) (Francoeur, 2007). D'autres promoteurs ont choisi d'exploiter leur usine en respectant ou surpassant les normes de l'industrie en matière d'émissions de GES (+1) ou de travailler de concert avec la communauté scientifique pour explorer de nouvelles technologies innovantes (+1) (IFFCO Canada, 2014). L'application d'un programme

de gestion environnementale contribue également à la protection de l'environnement (+1) (Beaubien, 2012). La note globale pour le critère de la protection de l'environnement est donc de +1.

Aussi, l'efficacité énergétique (critère 1.2) semble avoir une importance en matière d'acceptabilité sociale des projets industriels. Le promoteur du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie a décidé, dans un souci de développement durable, de capter le biogaz et ainsi alimenter en énergie provenant du méthane une usine située à proximité (+1) (WM, 2016). Ainsi, pour le projet de construction d'une usine d'engrais à Bécancour, suite aux rencontres publiques, le promoteur a choisi d'utiliser davantage l'hydroélectricité plutôt que le gaz naturel en raison des préoccupations de la population (+1) (Rochette, 2013). Pour l'usine d'engrais, les émissions de GES représentent la principale préoccupation environnementale à laquelle le promoteur doit faire face, c'est donc pour cette raison que des engagements fermes ont été pris dans ce sens (BAPE, 2013). Même des projets mal acceptés socialement privilégient l'implantation d'une usine plus propre et plus efficace (+1) (Toulgoat, 2015). Le critère de l'efficacité énergétique obtient donc une note de +2.

La conservation de la biodiversité (critère 1.3) ne semble pas faire partie des préoccupations principales des intervenants dans les projets étudiés dans le cadre de ce présent travail. Il est mentionné que pour certains projets comme celui de l'usine d'engrais, les écologistes sont un peu réfractaires face à un tel projet (-1) (Rochette, 2013). Puis, pour le projet de terminal méthanier, les citoyens sont inquiets qu'un tel projet vienne détruire le paysage et par conséquent la biodiversité qui le compose (-1). Le critère de la conservation de la biodiversité mérite donc une note de -2.

Le principe de précaution (critère 1.4) est très important puisqu'il pourrait permettre d'éviter des dommages considérables à la société ou à l'environnement. Malgré un contexte favorable et des explications des promoteurs, certains citoyens demeurent inquiets face à une faible gestion des risques d'un projet (-1) (Rochette, 2013). Pour d'autres projets, les promoteurs ne semblent pas vouloir répondre aux interrogations des citoyens, il est donc impossible d'en savoir plus ou de savoir si le principe de précaution a été employé (-1) (Rivard-Déziel, 2012). Parfois, les réponses incohérentes ou incomplètes d'un promoteur qui semblent avoir été savamment étudiées font douter sur l'application du principe de précaution (-1) (Arbour, 2010). L'indicateur du principe de précaution se voit donc attribuer une note de -2.

Au niveau des mesures préventives (critère 1.5), les résultats sont mitigés. Certains promoteurs choisissent d'aller au-delà des exigences législatives et d'explorer des technologies innovantes (+1) (IFFCO Canada, 2014). D'autres promoteurs ont choisi d'appliquer des programmes de gestion environnementale ou de gestion sociale des nuisances (+1) (Beaubien, 2012). Par contre, d'autres promoteurs ont choisi ne pas répondre aux préoccupations des citoyens, il est donc difficile d'évaluer les mesures préventives mises de l'avant dans une telle situation (-1) (Rivard-Déziel, 2012). Dans d'autres projets, les citoyens se sentent mal informés, ce qui vient aussi rendre difficile l'évaluation des mesures préventives (-1) (Francoeur, 2007). Le critère des mesures préventives obtient donc une note de 0.

La responsabilité sociale et environnementale des entreprises (critère 1.6) revêt une importance de plus en plus marquée pour les projets industriels. Certains promoteurs se sont donc engagés à respecter plusieurs principes en matière de développement durable, notamment en élaborant un programme de responsabilité sociale d'entreprise (+1) (Rochette, 2013). Le refus d'un promoteur de répondre aux préoccupations des citoyens va à l'encontre du principe de responsabilité environnementale (-1) (Toulgoat, 2015). Aussi, le fait pour un promoteur de ne pas respecter certaines exigences légales ou de modifier ou minimiser les impacts de son projet ne correspond pas au principe de responsabilité environnementale (-1) (Francoeur, 2007). Une note de -1 est donc attribuée au critère de la responsabilité environnementale.

Dans la sphère sociale, le premier indicateur est celui de la santé-sécurité (critère 2.1). Dans certains projets, les citoyens étaient inquiets face à la faible gestion des risques (-1) (Rochette, 2013). Des inquiétudes sont aussi présentes chez certains citoyens qui ont l'impression que le promoteur tente de minimiser certains risques et donc par le fait même la santé et la sécurité des habitants (-1) (Francoeur, 2007). Pour d'autres promoteurs, la santé et la sécurité sont prises en compte dans un programme de gestion sociale des nuisances (+1) (Beaubien, 2012). L'indicateur de la santé-sécurité obtient donc une note de -1.

La participation du public (critère 2.2) est un indicateur crucial de l'acceptabilité sociale d'un projet. Lorsqu'un promoteur entame les discussions avec les populations concernées dès la phase de préféabilité d'un projet, il marque des points (+1) (Rochette, 2013). Le promoteur doit prendre bien soin d'inclure dans les discussions les populations locales, mais aussi les groupes provinciaux pouvant être interpellés par ce projet. La création de comités de suivi et autres mécanismes de consultation

communautaires représentent aussi de bonnes façons d'inclure la participation du public dans un processus de mise en œuvre d'un projet (+1) (Beaubien, 2012). Cependant, certains promoteurs ne comprennent pas la nécessité de tenir des séances d'information et de consultation pour leur projet puisque selon eux un projet ne pourra jamais faire l'unanimité (-1) (Rivard-Déziel, 2012). Une absence d'ouverture d'un promoteur à discuter avec les communautés locales est souvent très mal perçue. Aussi, le fait de fournir des informations incomplètes ou modifiées aux citoyens est un autre élément négatif de la participation du public (-1) (Francoeur, 2007). L'indicateur de la participation du public mérite donc une note de 0.

La création d'emplois (critère 2.3) pour les projets industriels a aussi été considérée comme ayant une importance majeure en ce qui concerne l'acceptabilité sociale (FTQ, 2013). La création d'emplois est d'autant plus importante dans les régions qui ont besoin d'être stimulées au point de vue économique (+1). Le critère de la création d'emploi mérite donc une note de +1.

L'indicateur de la formation et éducation (critère 2.4) est encore une fois très important dans les régions dévitalisées. L'embauche et la formation de la main-d'œuvre locale permettent de stimuler l'économie tout en redonnant à la communauté (+1) (FTQ, 2013). Le critère de la formation et éducation obtient alors une note de +1.

L'indicateur de la transparence (critère 2.5) a souvent été déterminant en matière d'acceptabilité sociale puisqu'on l'associe souvent au lien de confiance créé entre les citoyens et le promoteur. En initiant les discussions tôt dans le processus d'implantation d'un projet et en collaborant avec des groupes locaux, le promoteur fait preuve de transparence et cela contribue à la création d'un lien de confiance avec les populations locales (+1) (FTQ, 2013). À l'opposé, lorsqu'un promoteur refuse de consulter le public, cela peut être perçu comme un manque de transparence puisque des éléments de réponses peuvent être manquants tant que l'étude d'impact n'est pas disponible pour les citoyens, ce qui donne l'impression aux communautés locales qu'on essaie de leur cacher des choses (-1) (Toulgoat, 2015). Aussi, des stratégies de communication ressemblant davantage à des publicités mettant l'accent sur certains bénéfices en tentant de minimiser certains impacts peuvent également être perçues comme un manque de transparence (-1) (Arbour, 2010). Le critère de la transparence se voit donc attribuer une note de -1.

L'amélioration continue (critère 2.6) témoigne de l'ouverture d'un promoteur à revoir sans cesse ses façons de faire pour toujours chercher à aller plus loin. Le fait pour un promoteur de travailler de concert avec l'industrie et la communauté scientifique en vue d'explorer des technologies innovantes va dans le sens de l'amélioration continue (+1) (IFFCO Canada, 2014). Aussi, le fait pour un promoteur de s'imposer des règles plus sévères que celles requises par la législation en vigueur et de devenir un modèle dans l'industrie témoigne de l'amélioration continue (+1) (Toulgoat, 2015). Le critère de l'amélioration continue obtient donc une note de +2.

Le dernier critère de la sphère sociale, celui de la subsidiarité (critère 2.7) ne doit certainement pas être négligé. Les cas faisant l'objet de la présente étude ont fait ressortir l'importance pour un promoteur de se rapprocher le plus possible des communautés locales au cœur desquelles il prévoit implanter son projet. Ainsi, certains promoteurs ont prévu l'embauche de responsables des communications locaux qui feront un lien constant entre l'industrie et la communauté (+1) (Rochette, 2013). D'autres promoteurs ont choisi de s'impliquer dans le milieu d'accueil en assurant une présence soutenue des dirigeants (+1) (Beaubien, 2012). Par contre, il y a des exemples de promoteurs qui ont choisi de ne pas affecter de ressources humaines dans la communauté, ce qui a nui à l'acceptabilité sociale de leur projet (-1) (Toulgoat, 2015). Aussi, d'autres promoteurs ont choisi d'embaucher des consultants extérieurs pour s'occuper des relations communautaires, ce qui ne s'est pas avéré être une démarche gagnante (-1) (Arbour, 2010). Le critère de la subsidiarité mérite donc une note de 0.

Dans la sphère économique, le premier indicateur qui sera analysé est celui des pratiques d'achats (critère 3.1). Certains promoteurs privilégient l'achat de biens et services locaux, ce qui favorise les retombées économiques locales (+1) (FTQ, 2013). D'autres privilégient les partenariats économiques avec des entreprises locales (+1) (WM, 2016). Cet indicateur obtient donc une note de +2.

Le respect des activités économiques existantes (critère 3.2) revêt une importance particulière dans la sphère économique. Pour éviter des impacts négatifs sur les activités agricoles déjà existantes sur le territoire visé par le projet, un promoteur a choisi d'implanter son projet sur un ancien site industriel désaffecté (+1) (Rochette, 2013). Aussi, pour le projet de port méthanier Rabaska plusieurs groupes d'opposition sociaux et environnementaux étaient d'avis qu'ils ont été induits en erreur par le promoteur lorsque celui-ci affirmait dans ses publicités que le terminal allait être implanté en zone industrielle alors qu'en réalité le territoire visé par le projet était situé en zone agricole permanente en

plein milieu d'une zone résidentielle en bordure du fleuve (-1) (Francoeur, 2007). Le critère du respect des activités économiques existantes obtient alors une note de -1.

L'indicateur de la gestion durable des ressources (critère 3.3) se prête davantage aux activités industrielles qu'aux activités minières. Certains promoteurs choisissent d'utiliser leurs matières résiduelles pour procurer de l'énergie à des usines avoisinantes, un très bon exemple d'une gestion durable des ressources (+1) (WM, 2016). Une note de +1 est donc octroyée au critère de la gestion durable des ressources.

L'investissement local a été un facteur positif important d'acceptabilité sociale (critère 3.4). Encore une fois, les régions économiquement dévitalisées ont tout avantage à accueillir un projet industriel sur leur territoire, car la plupart du temps, le promoteur investit une partie des retombées économiques à l'échelle locale (+1) (FTQ, 2013). Un partenariat énergétique entre deux industries peut également constituer une forme d'investissement local (+1) (WM, 2016). Par contre, des infrastructures telles que la construction d'un port ne favorisent pas spécialement l'investissement local puisque le territoire visé est souvent une halte momentanée (-1) (Francoeur, 2007). Le critère de l'investissement local obtient donc une note de +1.

Le critère de la pérennité des investissements (critère 3.5) permet de s'assurer qu'une fois la durée de vie du projet à terme, un héritage positif soit légué à la communauté d'accueil. Il n'y a pas assez d'informations au sujet de ce critère pour le secteur industriel.

Le dernier critère de la sphère économique est celui de l'internalisation des coûts (critère 3.6). Pour le projet de l'usine d'engrais, le principal impact environnemental est celui de la qualité de l'air, à cet égard le promoteur a pris de sérieux engagements afin de réduire les émissions de GES durant ses activités favorisant ainsi une internalisation des coûts (+1) (IFFCO Canada, 2014). D'autres promoteurs ont également internalisé les coûts avec succès en adoptant un programme de gestion environnementale et de gestion sociale des nuisances (+1) (Beaubien, 2012). Cependant, pour les promoteurs qui ont choisi de ne pas consulter le public ou de modifier les impacts de leur projet, il est difficile d'évaluer l'internalisation des coûts (-1) (Rivard-Déziel, 2012; Arbour, 2010). Une note de +1 est donc accordée au critère de l'internalisation des coûts.

4.3 Secteur énergétique

Le secteur énergétique est plutôt large et comprend tout autant les projets d'exploitation des énergies renouvelables que les projets d'exploitation des énergies non renouvelables. Il sera d'abord présenté l'encadrement légal, puis quelques projets énergétiques qui se sont démarqués en matière d'acceptabilité sociale. Aussi, quelques cas de projets présentant des lacunes au niveau de l'acceptabilité sociale seront exposés et finalement l'intégration du développement durable dans la démarche sera évaluée selon les critères de développement durable ayant été retenus à l'étape de la méthodologie et qui figurent au tableau 4.3.

4.3.1 Encadrement légal

Dans le cas des projets éoliens, le MERN fournit un *Guide pour la réalisation d'une étude d'intégration et d'harmonisation paysagère*. Pour ce type de projets, les critères d'analyse pour les droits fonciers sont accordés en tenant compte de l'approche participative mise en œuvre en amont par le promoteur (Québec. MERN, 2015b). De plus, dans le plan d'affaires du promoteur, celui-ci doit mentionner les types de consultations effectuées dans le milieu et les positions adoptées par les parties prenantes.

Le MERN reconnaît que les EES comme celle sur les hydrocarbures ou celle de la production de pétrole à Anticosti, ayant comme objectif d'étudier les mécanismes de consultation favorisant l'acceptabilité sociale ont un impact positif (Québec. MERN, 2015b). Pour l'obtention du certificat d'autorisation, le promoteur doit tenir des séances d'information et de consultation, à la demande du MDDELCC. Par conséquent, le ministère oriente ses démarches de consultation sur des aspects qui n'ont pas été discutés par le promoteur dans ses séances. Le ministère considère présentement la possibilité de réviser le régime des redevances et le partage des retombées économiques pour la filière hydrocarbures en faveur des communautés locales et autochtones (Québec. MERN, 2015b).

Le secteur de l'énergie est responsable de mener des consultations sur les grandes orientations gouvernementales en matière d'énergie et peut être amené à intervenir à titre d'expert technique dans les mécanismes de consultation tels que le BAPE (Québec. MERN, 2015b).

4.3.2 Projets bien intégrés dans la communauté

Cette section présentera certains projets énergétiques reconnus pour leur intégration sociale favorable et à partir desquels on peut prendre exemple pour la facilitation de l'acceptabilité sociale des projets énergétiques.

Pipeline Saint-Laurent

Le projet Pipeline Saint-Laurent d'Ultramar a été reçu positivement dans la communauté (Québec. MERN, 2015b). Ce projet consistait à construire un oléoduc de 240 km entre Lévis et Boucherville et à utiliser une conduite sous-fluviale existante pour approvisionner son principal centre de distribution de produits pétroliers situés à Montréal-Est (Québec. MERN, 2015b). L'option de la construction d'un oléoduc a été privilégiée par rapport au transport par navire ou par train en raison des coûts plus élevés, de la plus grande flexibilité de l'oléoduc, de la plus grande fiabilité et des émissions de GES qui sont plus basses que celles des autres choix. Le promoteur a proposé de former une table de concertation présidée par un conciliateur. Aussi, une compensation est suggérée par le promoteur pour les pertes de surfaces boisées (reboisement d'une superficie équivalente) et de ressources en eau (participation financière à des projets de compensation). Durant la construction, le promoteur garantira une surveillance du chantier et le suivi s'étendra sur une période de cinq à sept ans afin d'assurer un retour aux conditions initiales (Québec. MERN, 2015b). Beaucoup d'éléments positifs ont contribué à favoriser l'intégration sociale de ce projet. Des actions concrètes comme les bonifications au projet suite aux préoccupations exprimées, la mise en place de mécanismes de liaison, le suivi du projet en continu, l'éloignement des riverains par rapport au passage de l'oléoduc, les ententes d'acquisitions satisfaisantes des terrains concernés, la prise en compte des impacts environnementaux par le promoteur par le biais d'ententes avec l'UPA et avec la CPTAQ ont été accueillies positivement dans la communauté. De plus, des mesures d'atténuation ont été prévues pour chacune des propriétés touchées, un inventaire des puits artésiens a été effectué dans un rayon de 100 mètres du projet, avant, pendant et après la construction et un fonds d'aménagement durable a été mis sur pied (Québec. MERN, 2015b). Par contre, d'autres points ont été perçus plutôt négativement par exemple, l'impossibilité pour les acteurs de participer aux décisions touchant la correction du tracé original. Les connaissances du milieu n'ont pas été prises en considération par le promoteur malgré leur disponibilité. De plus, les nuisances appréhendées (bruit, poussière) lors de la période de construction ont généré des préoccupations et des risques à la sécurité publique (ex : déversements) ont été soulevés lors des audiences publiques du BAPE (Québec. MERN, 2015b). Les possibilités de dommages environnementaux sur le milieu forestier et

agricole ont aussi été relevées comme des éléments négatifs en matière d'acceptabilité sociale (Québec. MERN, 2015b). La balance entre les « pour » et les « contre » du projet a penché du côté de l'acceptabilité sociale en raison des facteurs énumérés ci-haut pour rendre transparent le plus possible tous les aspects du projet, ce qui a fait augmenter la crédibilité de la compagnie dans le processus.

Projet de minicentrale de Val-Jalbert

Ce projet consistait à aménager une minicentrale hydroélectrique au fil de l'eau sur la rivière Ouiatchouan située au cœur du Parc régional de Val-Jalbert. Les points ayant contribué à l'acceptabilité positive de ce projet sont entre autres : l'accessibilité de la filière auprès des citoyens, la qualité du processus initié en amont, la grande diversité des modes de communication, l'accessibilité en tout temps de l'information, la présence locale des représentants de la compagnie et les mécanismes de liaison faciles à utiliser (Québec. MERN, 2015b). Certains facteurs ont eu un effet plutôt dissuasif au niveau de l'acceptabilité sociale comme : l'absence de consensus sur la justification du projet, le peu de justification économique dans un contexte de surplus d'énergie, la remise en question du processus décisionnel et des instances décisionnelles, de même que la remise en question des autres usages de la rivière sur le territoire (Québec. MERN, 2015b).

4.3.3 Projets présentant des lacunes au niveau de l'acceptabilité sociale

Dans les dernières années, la sphère médiatique a été inondée d'informations et de débats concernant les difficultés des promoteurs à obtenir l'acceptabilité sociale pour des projets énergétiques. Cette section présentera quelques exemples d'éléments qui ont contribué à rendre ces projets non acceptables pour les populations locales et régionales.

Industrie du gaz de schiste

Le manque de transparence des promoteurs en ce qui concerne l'industrie du gaz de schiste aurait contribué pour beaucoup à sa non-acceptabilité à la fois par les communautés locales, mais aussi au niveau régional (Sodavex, 2016). Suite à l'apparition des puits en 2006 utilisant la méthode de forage par « fracturation hydraulique », les gens ont voulu s'informer et obtenir des réponses précises de la part des promoteurs sur les risques inhérents envers la qualité des eaux souterraines et la sécurité des méthodes utilisées. Malheureusement l'industrie n'a pas réussi à satisfaire ces demandes et à rassurer les citoyens.

Une importante mobilisation citoyenne s'est créée et le BAPE a dû intervenir afin d'obtenir davantage d'informations au sujet des méthodes de forage utilisées par l'industrie du gaz de schiste. C'est alors qu'a eu lieu une EES sur l'industrie des gaz de schiste. La conclusion de cette étude fut à l'effet que l'acceptabilité sociale est une condition essentielle pour aller de l'avant avec cette industrie (Sodavex, 2016). Suite aux audiences publiques du BAPE, il a été déterminé que l'acceptabilité sociale de l'industrie du gaz de schiste est loin d'être acquise à cause des faux pas que l'industrie a commis au début de ses travaux.

Dans le cadre des travaux de la commission, le BAPE a identifié six facteurs qui ont une forte influence sur les processus sociaux des dernières années qui mènent à une acceptation de la part des citoyens et ayant un lien avec l'exploitation éventuelle du gaz de schiste :

- « Trop grande proximité de l'État avec l'industrie;
- Trop faible participation des municipalités et des populations locales au processus décisionnel;
- Trop grande importance accordée au volet économique;
- Négligence du savoir des citoyens;
- Méconnaissance des dynamiques territoriales et des économies locales;
- Manque d'information et de communication quant aux impacts de ces activités » (Fasken Martineau, 2015).

Le BAPE note également que la mauvaise perception du risque ou la menace qu'un projet représente pour la qualité de vie ou l'environnement d'un milieu sont des enjeux majeurs assurant ou non l'acceptabilité sociale d'un projet (Fasken Martineau, 2015). L'Association canadienne des produits pétroliers (ACPP) propose un cadre de référence en matière de RSE en ce qui concerne la gestion environnementale des activités de fracturation hydraulique. Ce cadre prévoit des exemples de bonnes pratiques notamment la divulgation des additifs dans le fluide de fracturation, l'évaluation et la gestion des risques liés aux additifs des fluides de fracturation et la caractérisation initiale des eaux souterraines avant le forage (Fasken Martineau, 2015). Étant donné qu'il y a une disparité importante au sein des programmes de RSE dans l'industrie du gaz de schiste, le BAPE suggère que les entreprises gazières actives se dotent d'un cadre de référence commun pour cette matière (Fasken Martineau, 2015).

Projet Oléoduc Énergie-Est de TransCanada

Le projet d'oléoduc Énergie-Est de TransCanada vise à acheminer environ 1,1 million de barils de pétrole brut de l'Alberta et de la Saskatchewan vers des raffineries de l'Est du Canada en convertissant un gazoduc existant en oléoduc et en construisant de nouvelles infrastructures, dont de nouveaux oléoducs et des installations connexes (TransCanada, 2016).

En plus de l'ampleur du projet, qui sème déjà la controverse, la fuite de documents concernant la stratégie de communication du promoteur visant à manipuler l'opinion publique pour obtenir l'acceptabilité sociale a été très mal accueillie par la population (Sodavex, 2016). En effet, des documents secrets, remis par un informateur de Greenpeace révélait les détails de la stratégie de compagnie pour faire accepter son projet de Pipeline Énergie-Est (Gerbet, 2014). Cette stratégie de communication controversée révélait que TransCanada voulait créer de toutes pièces une mobilisation citoyenne bidon en sa faveur au moyen de 35 000 partisans qui écriraient des articles sur internet, sur des blogues, en plus d'envoyer des lettres aux journaux, en communiquant avec les élus concernés ou en intervenant aux audiences du BAPE (Gerbet, 2014). Aussi, la firme de consultants engagée par TransCanada, Edelman recommande à TransCanada de déterminer le profil détaillé des groupes d'opposants et de dresser une liste de leurs stratégies et actions utilisées dans le passé (Gerbet, 2014). Afin de mettre des experts qualifiés de son côté, Edelman recommande de mener une campagne de financement massive d'une université québécoise pour ainsi contribuer à la recherche québécoise comme la compagnie le fait dans les provinces de l'Ouest (Gerbet, 2014). La stratégie de communication d'un promoteur et les méthodes de diffusion de cette communication qu'il emploie sont primordiales lorsqu'il est question de gagner l'acceptabilité sociale. Même Michel Binnion, président de l'Association pétrolière et gazière du Québec a reconnu, en octobre 2014 qu'il y a eu des lacunes dans la manière de procéder du promoteur TransCanada (Sodavex, 2014).

Des audiences publiques sont présentement en cours au BAPE pour le projet Énergie-Est de TransCanada. Comme plusieurs événements des dernières années se sont avérés plutôt défavorables envers un tel projet de l'entreprise concernée, celle-ci part de très loin dans sa quête d'acceptabilité sociale. Des chercheurs de l'INSPQ et de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) ont expliqué que le projet Énergie Est présentait un déficit de crédibilité en raison d'un manque de réponses aux questions sérieuses sur les impacts et les risques associés à un tel projet (La Presse Canadienne, 2016). Aussi, ces chercheurs ont mentionné la présence d'un déficit de légitimité en raison de l'approche fermée adoptée par TransCanada et son refus de reconnaître la compétence du Québec en la matière (La Presse Canadienne, 2016). La grogne populaire autour de ce projet se fait sentir de toutes parts, notamment des agriculteurs qui déplorent ne pas avoir été consultés au sujet du tracé du pipeline ou des groupes écologistes qui interrompent la tenue des audiences publiques avec leurs manifestations.

4.3.4 Évaluation de l'intégration du développement durable dans la démarche d'acceptabilité sociale

Les sections précédentes ont permis d'identifier certains points positifs retrouvés dans des projets énergétiques qui ont contribué à favoriser l'acceptabilité sociale d'un projet. Des lacunes ont aussi été relevées dans d'autres projets, qui ont plutôt nui à l'obtention de l'acceptabilité sociale. Cela a permis de constituer un tableau d'indicateurs (tableau 4.3) qui sera complété à l'aide de la méthode d'évaluation basée sur la Boussole bernoise. Un tel tableau permettra d'attribuer une note de -2 à 2 à chacun de ces indicateurs pour déterminer dans quelle mesure chacun d'eux répondra aux critères de durabilité de la *Loi sur le développement durable* (OCEE, 2008). Dans les études de cas, chaque élément négatif relevé sera comptabilisé avec une note de -1 alors que chaque élément positif relevé se verra attribuer une note de +1. La note maximale pouvant être atteinte pour chacun des secteurs est de +2 ou de -2, et ce même si plus de deux éléments positifs ou plus de deux éléments négatifs y sont retrouvés.

Pour chaque note très négative ou très positive, l'analyse sera poussée plus loin afin de vraiment mettre en lumière les éléments favorables ou défavorables à l'acceptabilité sociale des projets énergétiques. Les éléments qui auront obtenu la note de 0 ne seront pas considérés dans l'analyse puisque leur impact est neutre. Ainsi, seuls les facteurs clés en matière d'acceptabilité sociale feront l'objet de l'analyse.

Tableau 4.3 Analyse des indicateurs pour le secteur énergétique

Indicateurs	Secteur	Énergie
1. Environnement		
1.1 Protection de l'environnement		-1
1.2 Efficacité énergétique		+1
1.3 Conservation de la biodiversité		+1
1.4 Principe de précaution		0
1.5 Mesures préventives		0
1.6 Responsabilité environnementale		-2
2. Social		
2.1 Santé et sécurité		-2
2.2 Participation du public		-2
2.3 Création d'emplois locaux		-
2.4 Formation et éducation		-1
2.5 Transparence		-1
2.6 Amélioration continue		+2
2.7 Subsidiarité		-1
3. Économie		
3.1 Pratiques d'achats		-
3.2 Respect des activités économiques existantes		-2
3.3 Gestion durable des ressources		0
3.4 Investissement local		0
3.5 Pérennité des investissements		-
3.6 Internalisation des coûts		-2

Le secteur énergétique est présentement en pleine effervescence, les projets se multiplient et les stratégies des promoteurs visant à obtenir l'acceptabilité sociale aussi. Dans les dernières années, plusieurs projets énergétiques ont fait les manchettes, surtout en raison de l'opposition citoyenne qui se faisait ressentir à chaque fois qu'un projet tentait de s'implanter dans un milieu. Même si certains projets de petite envergure ont été accueillis positivement, les mégaprojets énergétiques sont encore loin d'obtenir l'appui des populations locales et régionales.

Dans la sphère environnementale, les aspects entourant la protection de l'environnement (critère 1.1) inquiètent beaucoup les citoyens surtout en ce qui concerne les déversements et les dommages qui en découlent, comme ce fut le cas entre autres pour le projet de pipeline Saint-Laurent, même si ce projet dans son ensemble a été accueilli favorablement (-1) (Québec. MERN, 2015b). Des engagements du promoteur comme une surveillance de chantier sur une période de plusieurs années tendent à diminuer les craintes des populations locales (+1) (Québec. MERN, 2015b). Aussi, la prise en compte des impacts

environnementaux par le biais d'ententes avec des groupes comme l'UPA ou la CPTAQ vient rassurer les citoyens (+1) (Québec. MERN, 2015b). Selon des chercheurs de l'INSPQ et de l'UQAR, le promoteur du projet d'oléoduc d'Énergie-Est n'a pas su répondre de façon crédible aux questions du public concernant la gestion des risques et des impacts de son projet, ce qui rend difficile l'évaluation des impacts environnementaux (-1) (La Presse Canadienne, 2016). Finalement, le manque de détails fournis par le promoteur sur les impacts d'un projet est plutôt mal perçu par la population (-1) (Sodavex, 2016). Une note finale de -1 est donc accordée au critère de la protection de l'environnement.

L'indicateur de l'efficacité énergétique (critère 1.2) a été apporté comme un élément important lorsqu'il s'agit de choisir la meilleure option. Le fait qu'un procédé soit fiable et qu'il émette moins de GES est vu comme un facteur positif en matière d'acceptabilité sociale (+1) (Québec. MERN, 2015b). Cet indicateur obtient donc une note de +1.

La conservation et la protection de la biodiversité (critère 1.3) sont aussi importantes pour les populations locales si l'on veut favoriser l'acceptabilité sociale. Le promoteur du projet de pipeline Saint-Laurent a suggéré des mesures de compensation pour la perte de surfaces boisées et aquatiques (+1) (Québec. MERN, 2015b). Aussi, la mise sur pied d'un fonds d'aménagement durable contribue à favoriser l'acceptabilité sociale d'un projet (+1) (Québec. MERN, 2015b). Une caractérisation initiale des eaux avant un forage permet de mieux déceler les perturbations sur le milieu des activités d'un projet (+1) (Fasken Martineau, 2015). Par contre, une approche fermée d'un promoteur et un déficit de crédibilité en raison d'un manque de réponses aux questions sérieuses sur les impacts et les risques associés à un projet laisse présager que les mesures proposées pour la conservation et la protection de la biodiversité ne reflètent pas les réelles préoccupations en cette matière (-1) (La Presse Canadienne, 2016). Une note de +1 est donc accordée au critère de la conservation et la protection de la biodiversité.

Le principe de précaution (critère 1.4) est un principe dont un promoteur doit tenir compte dans ses démarches d'implantation d'un projet. Le fait pour un promoteur de faire plusieurs caractérisations initiales sur les éléments pouvant être affectés par son projet s'inscrit dans le cadre de la prise en compte du principe de précaution (+1) (Québec. MERN, 2015b). Plusieurs promoteurs n'ont pas tenu compte du principe de précaution dans leurs démarches malgré l'existence de plusieurs types de risques pouvant être liés à leurs activités, ce qui n'a fait qu'augmenter la crainte des populations locales vis-à-vis

d'un tel projet dans leur communauté (-1) (Sodavex, 2016). Une note de 0 est donc attribuée au principe de précaution.

Même chose pour les mesures préventives (critère 1.5), lorsqu'un promoteur est avare d'explications quant à la gestion des risques inhérents à son projet comme pour l'industrie des gaz de schiste ou pour le projet d'Énergie-Est (-1). Il ne faut pas s'étonner que la population préfère ne pas se prononcer en faveur de tels projets (Sodavex, 2016). La réalisation de caractérisations initiales représente également une forme de mesures préventives (+1) (Québec. MERN, 2015b). Le critère des mesures préventives obtient donc une note de 0.

Pour ce qui de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises (critère 1.6), celle-ci semble plutôt déficiente dans les projets énergétiques. D'ailleurs, le BAPE recommande à l'industrie du gaz de schiste de se doter d'un tel cadre pour ainsi mieux encadrer les activités d'extraction pétrolières et gazières (-1) (Fasken Martineau, 2015). Aussi, le fait pour une entreprise de chercher à manipuler la population pour favoriser son acceptabilité sociale va à l'encontre de la responsabilité sociale et environnementale de celle-ci (-1) (Gerbet, 2014). L'indicateur de la responsabilité sociale et environnementale obtient une note de -2.

Dans la sphère sociale, le premier critère qui sera discuté est celui de la santé et sécurité (critère 2.1). Des nuisances relatives aux poussières et aux bruits, de même que des risques à la sécurité publique lors de déversements sont des facteurs que les populations craignent lors de l'implantation d'un projet dans leur communauté (-1) (Québec. MERN, 2015b). Le manque d'informations et de réponses claires à la population quant aux risques pour la santé et la sécurité, notamment en ce qui concerne la qualité des eaux souterraines ou la sécurité des méthodes utilisées, pouvant découler de certains projets à saveur énergétique a contribué grandement au manque d'acceptabilité sociale de projets tels que ceux liés aux gaz de schiste ou le projet de pipeline d'Énergie-Est (-1) (Fasken Martineau 2015, La Presse Canadienne, 2016; Sodavex, 2016). L'indicateur de la santé-sécurité obtient donc une note de -2.

La participation du public (critère 2.2) est essentielle à une bonne stratégie d'acceptabilité sociale. Certains promoteurs comme celui associé au pipeline Saint-Laurent ont accordé une importance suffisante à la participation du public, en bonifiant certains éléments suite aux consultations, ce qui a contribué à son intégration favorable dans le milieu (+1) (Québec. MERN, 2015b). Cependant, certains

promoteurs comme ceux qui défendent l'industrie du gaz de schiste ou celui qui propose le projet Énergie-Est semblent considérer les populations locales comme des obstacles et non comme des parties prenantes avec lesquelles il était possible de discuter afin d'obtenir un projet bonifié (-1) (Sodavex, 2016). Pour l'industrie du gaz de schiste, il a été relevé que la participation des municipalités et des populations locales était négligée par les promoteurs tandis que le savoir-faire et les connaissances des citoyens étaient la plupart du temps ignorés (-1) (Fasken Martineau, 2015). Au surplus, le promoteur du projet Énergie-Est a même refusé de reconnaître la compétence du Québec dans le domaine, ce qui est venu affecter la légitimité même de ce projet qui passerait sur le territoire de la province (-1) (La Presse Canadienne, 2016). Une note de -2 est donc accordée au critère de la participation du public.

La création d'emplois locaux (critère 2.3) est souvent moins importante pour le secteur énergétique que pour des grands projets industriels ou miniers, car les projets énergétiques nécessitent souvent moins de ressources humaines pour leur fonctionnement. Peu d'information a été trouvée dans les recherches en ce qui concerne ce critère.

Pour le critère de la formation et éducation (critère 2.4), certains promoteurs se sont fait suggérer de mener une campagne de financement d'une université québécoise pour ainsi contribuer à la recherche (Gerbet, 2014). Bien qu'il s'agisse d'une belle initiative, dans ce cas précis, il s'agit d'une stratégie de mauvaise foi visant à obtenir l'acceptabilité sociale (-1). Une note de -1 est donc accordée au critère de la formation et éducation.

Le manque de transparence (critère 2.5) des entreprises impliquées a été mis de l'avant à plusieurs reprises pour justifier l'absence d'acceptabilité sociale de plusieurs projets énergétiques. D'abord, concernant l'industrie du gaz de schiste, les gens ont tenté d'obtenir des informations sur les impacts entourant la méthode de forage de la fracturation hydraulique, mais les promoteurs n'ont pas su répondre adéquatement à leurs demandes (-1) (Sodavex, 2016). Pour le projet d'implantation de l'oléoduc Énergie-Est de TransCanada, la mauvaise foi du promoteur a été très mal perçue lors de la fuite de sa stratégie de communication visant à manipuler l'opinion publique et à créer de toutes pièces des mouvements de mobilisation en faveur du projet. Il s'agit d'un manque évident de transparence qui a miné de manière importante la confiance du public envers ce promoteur (-1) (Gerbet, 2014). Pour certains projets, le promoteur a su faire preuve de transparence en rendant l'information disponible en

tout temps et en diversifiant les modes de communication utilisés (+1) (Québec. MERN, 2015b). Le critère de la transparence obtient donc une note de -1.

L'amélioration continue (critère 2.6) a été au cœur de la stratégie d'acceptabilité sociale de certains promoteurs, ce qui a contribué à l'accueil favorable de leur projet dans la communauté. Par exemple, la bonification de certains éléments du projet suite à des discussions avec la population est une forme d'amélioration continue (+1) (Québec. MERN, 2015b). Le cadre de référence proposé par l'ACPP prévoyant des exemples de bonnes pratiques dans le domaine de l'exploitation pétrolière et gazière est une autre manière d'intégrer l'amélioration continue dans une démarche d'acceptabilité sociale (+1) (Fasken Martineau, 2015). Le critère de l'amélioration continue obtient donc une note de +2.

Le dernier critère de la sphère sociale qui sera discuté est celui de la subsidiarité (critère 2.7). Une bonne répartition des pouvoirs décisionnels au niveau hiérarchique concerné peut être déterminante dans une bonne stratégie d'acceptabilité sociale. La mise en place de mécanismes de liaison dans la communauté représente une bonne façon de se rapprocher des communautés locales (+1) (Québec. MERN, 2015b). La conclusion d'ententes avec des groupes d'importance comme l'UPA et la CPTAQ viennent aussi renforcer la confiance du public à l'égard d'un projet (+1) (Québec. MERN, 2015b). Cependant, la remise en question du processus décisionnel et des instances décisionnelles ne remplit pas les exigences du critère de la subsidiarité (-1) (Québec. MERN, 2015b). D'autres projets n'ont pas rempli les exigences du critère de la subsidiarité en raison d'une trop grande proximité de l'État avec l'industrie et d'une trop faible participation des municipalités et des populations locales aux processus décisionnels (-1) (Fasken Martineau, 2015). Au surplus, le fait pour un promoteur d'engager une firme de consultants externe et de ne pas impliquer suffisamment ses hauts dirigeants dans la communauté va à l'encontre de ce critère (-1) (Gerbet, 2014). Le critère de la subsidiarité obtient donc une note globale de -1.

Dans la sphère économique, la justification financière du projet de minicentrale de Val-Jalbert n'a pas été convaincante, même si ce projet a été accueilli positivement (Québec. MERN, 2015b). Le critère des pratiques d'achats (critère 3.1) n'a pas soulevé beaucoup de controverse dans les cas étudiés et ne sera donc pas considéré dans la présente analyse.

Le respect des activités économiques déjà existantes (critère 3.2) a été un élément très négatif pour l'acceptabilité sociale de certains projets énergétiques comme celui de la minicentrale de Val-Jalbert (-1)

(Québec. MERN, 2015b). Pour le projet Énergie-Est, plusieurs agriculteurs déplorent le fait qu'ils n'aient pas été consultés en ce qui concerne le tracé de ce projet, de sorte que leurs opinions d'adultes réfléchis n'ont donc pas été prises en considération par ce promoteur (-1) (La Presse Canadienne, 2016). Aussi, pour l'industrie du gaz de schiste, il a été déterminé que la méconnaissance des dynamiques territoriales et des économies locales a eu une influence sur l'absence d'acceptabilité sociale (-1) (Fasken Martineau, 2015). À l'opposé, des ententes prises avec des groupes telles que l'UPA ou la CPTAQ témoignent du respect des activités économiques existantes dans la mise en œuvre d'un projet (+1) (Québec. MERN, 2015b). Une note de -2 est donc accordée à l'indicateur du respect des activités économiques existantes.

Pour ce qui est de la gestion durable des ressources (critère 3.3), il est évident que l'extraction ou l'exploitation des ressources fossiles est difficilement conciliable avec l'aspect de durabilité. Il est étonnant que peu de mesures de compensation encourageant la recherche ou le développement d'autres énergies renouvelables alternatives n'aient pas été proposées par les promoteurs (-1). Mais des engagements pris par le promoteur à l'effet qu'un suivi rigoureux sera effectué, et ce sur plusieurs années et une garantie d'assurer un retour aux conditions initiales une fois la durée de vie du projet atteinte va dans le sens d'une gestion durable des ressources (+1) (Québec. MERN, 2015b). Le critère de la gestion durable des ressources obtient alors une note de 0.

En ce qui concerne l'investissement local (critère 3.4), bien que peu d'informations aient été trouvées sur la nature exacte de ces investissements, il a souvent été souligné l'importance trop grande qu'accordaient certains promoteurs à la sphère économique au détriment des sphères sociales et environnementales (+1) (Fasken Martineau, 2015). Parfois, la justification économique même de certains projets était remise en question (-1) (Québec. MERN, 2015b). Une note de 0 est donc accordée au critère de l'investissement local. Le critère de la pérennité des investissements (critère 3.5) n'est pas assez bien documenté pour faire l'objet d'une analyse.

Finalement, l'internalisation des coûts (critère 3.6) par les promoteurs n'a pas été adéquate notamment en raison du manque important d'informations dont disposaient les populations locales et les instances décisionnelles (-1). Il était alors difficile de juger si les coûts avaient été bien internalisés, ce qui va à l'encontre d'une bonne démarche d'acceptabilité sociale dans un contexte de développement durable. De plus, le refus d'un promoteur de reconnaître la compétence d'une instance décisionnelle comme le

Québec témoigne d'une approche fermée où il est difficile de voir la place de l'internalisation des coûts (-1) (La Presse Canadienne, 2016). Le critère de l'internalisation des coûts obtient donc une note de -2.

4.4 Évaluation globale comparative

Cette section présentera les grandes conclusions de l'analyse de chacun des secteurs en faisant ressortir les éléments qui ont été reconnus comme favorisant l'acceptabilité sociale, de même que les éléments qu'il faut surveiller pour ne pas miner une stratégie voulant développer chez les gens cette acceptabilité sociale recherchée.

4.4.1 Éléments favorisant une bonne acceptabilité sociale

Certains éléments clés, lorsqu'ils sont présents dans la gestion d'un projet permettent de déterminer si un projet jouit ou non d'une acceptabilité sociale favorable. Les éléments clés et communs à plusieurs projets bien intégrés dans la communauté sont caractérisés notamment par une bonne approche participative transparente, où les promoteurs sont à l'écoute des parties prenantes et qui font preuve d'ouverture (Québec. MERN, 2015b). Les démarches du promoteur doivent aussi être initiées en amont du projet et en continu. Il est impératif que les acteurs participent activement au développement du projet. Parmi les moyens déployés, la diversité des modes de communication et la présence locale des représentants de la compagnie font partie d'une approche gagnante. Aussi, la redistribution des bénéfices et l'offre de mesures de compensation appropriées sont des aspects à privilégier. On peut aussi se fier à certains indicateurs comme le fait que le citoyen soit au cœur du développement du projet, qu'un large consensus émerge des discussions, que les gens ont un accès facile à l'information ou que la compagnie soit ouverte à une révision du modèle de développement de leur projet. Tous ces facteurs positifs permettent de déterminer si un projet est en voie d'atteindre l'acceptabilité sociale ou non (Bolivar, s. d.).

Selon monsieur Jean-Gynse Bolivar, conférencier et formateur spécialisé dans la gestion et l'évaluation de projets et de programmes, les promoteurs auraient avantage à utiliser une démarche en cinq étapes pour la gestion de leur projet. Cette démarche consiste d'abord à identifier tous les groupes d'intérêts et toutes les phases du projet, puis à mesurer le potentiel de collaboration de ces mêmes groupes et les menaces qu'ils peuvent représenter, à amorcer un processus d'accompagnement des groupes d'intérêts, à établir un plan de communication transparent et finalement à envisager l'intégration continue de l'information durant la réalisation du projet (Bolivar, s. d.). Aussi, pour réduire les éléments négatifs, le

promoteur a avantage à impliquer les entreprises locales dans le processus de consultation, à communiquer les informations pertinentes tout au long du projet, à négocier pour mieux concerter, à former les élus locaux et surtout à ne pas ridiculiser les opposants (Bolivar, s. d.). La meilleure façon de s'allier avec les opposants est d'essayer de comprendre leurs motifs et leurs besoins afin de concilier les points de vue. La démarche d'acceptabilité sociale du promoteur doit s'inscrire dans une approche de « gagnant-gagnant ».

D'après Corinne Gendron, chercheuse dans le domaine de l'acceptabilité sociale, le Québec semble accuser un retard important en cette matière (Filion, 2015). Elle a d'ailleurs publié un texte dans le magazine *Communiquez*, une revue internationale de communication sociale et publique dans lequel elle déclarait que : « L'acceptabilité sociale peut être lente à construire et fragile, l'inacceptabilité, une fois contestée, est difficile à renverser (...) C'est bien en amont du projet lui-même que s'établissent les bases de l'acceptabilité sociale, à travers la construction d'une relation de confiance entre le décideur et la société civile. » (Filion, 2015). Le promoteur ne doit pas sous-estimer le pouvoir de jouir d'une bonne crédibilité lorsqu'il s'agit de faire accepter son projet dans un milieu. Même si la conciliation de l'exploitation des ressources fossiles avec le respect de l'environnement peut être un exercice assez difficile, il est loin d'être impossible (Filion, 2015). Les ententes conclues entre les promoteurs et les citoyens touchés par un projet peuvent inclure des mesures de compensations réelles et non dérisoires, des investissements dans des technologies plus vertes ou des projets de développement durable, mais surtout, le promoteur doit toujours faire preuve d'ouverture, de patience et de sincérité (Filion, 2015).

Les auteurs Julie Caron-Malenfant et Thierry Conraud ont corédigé un *Guide pratique de l'acceptabilité sociale* dans lequel plusieurs pistes de réflexion et d'action sont explorées sur ce sujet. Selon ces auteurs, comme les citoyens sont de plus en plus préoccupés par la protection de l'environnement et les autres sphères du développement durable, ils exigent désormais de prendre part aux processus décisionnels qui ont un impact sur leur milieu de vie et même sur des territoires plus éloignés d'eux (Caron-Malenfant et Conraud, 2009).

4.4.2 Éléments pouvant contribuer à l'échec d'une stratégie d'acceptabilité sociale

À l'inverse, l'absence de consensus sur la justification d'un projet, la remise en question du cadre législatif ou du processus décisionnel ainsi que les préoccupations liées au respect de l'environnement et aux impacts économiques négatifs sur d'autres projets ou d'autres secteurs semblent être des éléments

à éviter pour un promoteur qui voudrait obtenir une acceptabilité sociale favorable (Québec. MERN, 2015b).

D'une part, les citoyens déplorent que les décisions soient prises à huis clos avec un manque de transparence et qu'ils ne soient pas consultés dans le développement de leur milieu de vie. Même si les promoteurs affirment que les citoyens n'en savent pas assez pour intervenir dans les décisions, les citoyens veulent quand même être consultés avant que le projet prenne son envol (Caron-Malenfant et Conraud, 2009). Cette problématique s'inscrit dans un contexte d'immobilisme québécois, les enjeux sont de plus en plus complexes et les parties prenantes se multiplient et sont très actives, rendant ainsi difficile toute prise de décision.

La mauvaise foi d'un promoteur est très facilement perceptible par le grand public. Dès que ceux-ci sentent qu'un promoteur tente de leur cacher certains détails ou minimiser des impacts spécifiques, des mouvements d'opposition naissent rapidement. Une approche de communication publique où le message véhiculé par le promoteur est à sens unique est à proscrire, il faut privilégier une démarche d'information et de consultation où les deux parties peuvent s'exprimer et ainsi trouver des points d'entente ensemble (Caron-Malenfant et Conraud, 2009). Les deux parties doivent être gagnantes dans ce processus, surtout pour maintenir de bonnes relations à plus long terme. Aussi, les communautés locales peuvent mal percevoir le fait que les hauts dirigeants d'une compagnie soient très loin de leur localité et ne s'impliquent pas localement. Les citoyens ont des craintes persistantes étant donné que les réalités locales peuvent ne pas être prises en compte en raison de l'éloignement des décideurs et de leur faible connaissance du milieu (RNC, 2012a).

Il peut aussi arriver que malgré tous les efforts et toutes les démarches entreprises par un promoteur, qu'un milieu ne se prête tout simplement pas au développement d'un projet. Souvent, lorsque la création d'emplois n'est pas un enjeu important pour une région et que la préservation des paysages est au cœur des préoccupations citoyennes, le projet est souvent mal accepté par les communautés d'accueil. Certains de ces éléments ont été identifiés comme pouvant contribuer à l'échec d'une stratégie d'implantation de projets dans un milieu, mais d'autres éléments peuvent être spécifiquement liés à un projet qui déplaît à la population et ne doivent pas être généralisés à l'ensemble des projets voulant s'implanter sur le territoire québécois.

4.4.3 Évaluation globale comparative de l'intégration du développement durable dans la démarche d'acceptabilité sociale

Chacun des secteurs, soient le secteur minier, le secteur industriel et le secteur énergétique a été analysé plus en détail dans les sections précédentes. La présente section permettra donc d'établir une comparaison directe avec ce qui est ressorti de l'analyse de chacun de ces secteurs, tant au niveau des éléments ayant favorisé l'acceptabilité sociale d'un projet qu'au niveau des lacunes relevées dans d'autres projets, ayant plutôt nui à l'obtention de l'acceptabilité sociale. Ainsi, les notes obtenues pour chacun des indicateurs des trois secteurs analysés seront compilées dans un tableau récapitulatif, le tableau 4.4.

Comme pour les tableaux d'analyse précédents, le tableau d'indicateurs sera complété à l'aide de la méthode d'évaluation basée sur la Boussole bernoise. Un tel tableau permettra d'attribuer une note de -2 à 2 à chacun de ces indicateurs pour déterminer dans quelle mesure chacun d'eux répondra aux critères de durabilité de la *Loi sur le développement durable* (OCEE, 2008). Dans les études de cas, chaque élément négatif relevé sera comptabilisé avec une note de -1 alors que chaque élément positif relevé avec une note de +1. La note maximale pouvant être atteinte pour chacun des secteurs est de +2 ou de -2, et ce même si plus de deux éléments positifs ou plus de deux éléments négatifs y sont retrouvés.

Pour chaque note très négative ou très positive, l'analyse sera poussée plus loin afin de vraiment mettre en lumière les éléments favorables ou défavorables à l'acceptabilité sociale des projets énergétiques. Les éléments qui auront obtenu la note de 0 ne seront pas considérés dans l'analyse puisque leur impact est neutre. Ainsi, seuls les facteurs clés en matière d'acceptabilité sociale feront l'objet de l'analyse. Même si dans la méthodologie, il n'a pas été prévu d'effectuer une comptabilisation totale des résultats, pour des fins de comparaison un sous-total sera fait pour chacune des trois sphères (environnementale, sociale et économique) pour chaque secteur. Finalement, une comptabilisation globale sera faite pour chaque secteur (minier, industriel, énergétique) pour des fins de comparaison uniquement.

Tableau 4.4 Analyse récapitulative des indicateurs des trois secteurs

Indicateurs	Secteur	Minier	Industriel	Énergie
1. Environnement				
1.1 Protection de l'environnement		-1	+1	-1
1.2 Efficacité énergétique		-	+2	+1
1.3 Conservation de la biodiversité		0	-2	+1
1.4 Principe de précaution		-1	-2	0
1.5 Mesures préventives		0	0	0
1.6 Responsabilité environnementale		+1	-1	-2
Sous-total		-1	-2	-1
2. Social				
2.1 Santé et sécurité		-2	-1	-2
2.2 Participation du public		+2	0	-2
2.3 Création d'emplois locaux		+1	+1	-
2.4 Formation et éducation		+1	+1	-1
2.5 Transparence		+1	-1	-1
2.6 Amélioration continue		+1	+2	+2
2.7 Subsidiarité		0	0	-1
Sous-total		+4	+2	-1
3. Économie				
3.1 Pratiques d'achats		+1	+2	-
3.2 Respect des activités économiques existantes		+2	-1	-2
3.3 Gestion durable des ressources		0	+1	0
3.4 Investissement local		+2	+1	0
3.5 Pérennité des investissements		0	-	-
3.6 Internalisation des coûts		-1	+1	-2
Sous-total		+4	+4	-4
TOTAL		+7	+4	-6

Le tableau de comparaison ci-dessus permet d'établir des parallèles entre les notes obtenues pour les différents indicateurs de chacun des secteurs retenus pour l'analyse. Il faut d'abord préciser que lorsqu'un indicateur obtient la note de 0, c'est souvent en raison de plusieurs éléments positifs et négatifs qui sont venus s'annuler. Donc, les bons exemples de pratiques employées par les promoteurs s'effacent dans l'analyse en raison de moins bonnes pratiques utilisées par d'autres promoteurs.

D'abord, en comparant les notes reçues pour chacun des secteurs dans la sphère environnementale, les notes sont relativement semblables. En effet, le secteur minier a obtenu une note de -1, le secteur industriel une note de -2 et le secteur énergétique une note de -1. Le secteur industriel se démarque positivement avec l'indicateur de l'efficacité énergétique (critère 1.2). La nature des activités de ce

secteur permet de mettre l'emphase sur cet élément, mais les autres secteurs auraient aussi avantage à emboîter le pas. Par contre, en ce qui concerne les indicateurs de la conservation de la biodiversité (critère 1.3) et celui du principe de précaution (critère 1.4) la note a été très basse dans ce secteur et il pourrait y avoir des améliorations. Puis, le secteur énergétique accuse une note faible au niveau de la responsabilité environnementale (critère 1.6), cette note pourrait être bonifiée en prenant exemple sur les bonnes pratiques du secteur minier.

Les résultats obtenus pour les indicateurs compris dans la sphère sociale diffèrent considérablement entre les secteurs. Le secteur minier a obtenu la note de +4, le secteur industriel +2 alors que le secteur énergétique a obtenu la note de -1. Plus précisément, en regard au critère de la santé-sécurité (critère 2.1), les trois secteurs étudiés auraient avantage à y consacrer davantage d'efforts, puisque dans la plupart des projets étudiés, les citoyens conservaient des craintes même après les rencontres d'information et de consultation. Pour le critère de la participation du public (critère 2.2), le secteur minier se démarque par ses bonnes pratiques, tandis que le secteur énergétique obtient un score plutôt faible. Puis, pour l'indicateur de l'amélioration continue, les trois secteurs semblent avoir compris l'importance de ce critère puisqu'ils ont tous les trois obtenu des notes positives.

Pour ce qui est des indicateurs retenus dans la sphère économique, le secteur minier a obtenu un total de +4, le secteur industriel +4 et le secteur énergétique a obtenu -4. Le secteur minier s'est démarqué avec les notes qu'il a obtenues pour les indicateurs du respect des activités économiques existantes (critère 3.2) et celles qu'il a obtenues pour l'investissement local (critère 3.4). Puis, pour le secteur industriel, les points forts de cette analyse semblent être les résultats obtenus pour les bonnes pratiques d'achats (critère 3.1). Finalement, le secteur énergétique semble avoir des lacunes en ce qui concerne le respect des activités économiques existantes (critère 3.2) et celui de l'internalisation des coûts (critère 3.6).

En somme, les notes globales obtenues pour chacun des secteurs sont de +7 pour le secteur minier, +4 pour le secteur industriel et de -6 pour le secteur énergétique. Ces résultats viennent renforcer la croyance populaire selon laquelle les projets énergétiques sont difficilement acceptés par les communautés locales et la population en général et par la même occasion mettre en lumière les efforts supplémentaires que le secteur minier a déployés pour mieux faire accepter ses projets. Plusieurs bons exemples peuvent donc être tirés des cas étudiés dans le secteur minier et industriel et être ainsi

adaptés au secteur énergétique. Le prochain chapitre fournira des recommandations qui permettront de favoriser une meilleure acceptabilité sociale des projets énergétiques.

5. RECOMMANDATIONS

L'analyse effectuée au chapitre précédent (section 4.4.3) a permis d'avoir une idée plus précise sur les facteurs problématiques ayant contribué à rendre plus difficile l'acceptabilité sociale des projets énergétiques. Les comparaisons effectuées avec les autres secteurs ont permis de relever des éléments positifs d'acceptabilité sociale pouvant ainsi être transposés dans le secteur énergétique. Cette section permettra donc de fournir des recommandations pertinentes visant à favoriser l'acceptabilité sociale des projets énergétiques. En premier lieu, les actions des promoteurs du secteur énergétique devraient être orientées dans le but de favoriser la responsabilité environnementale (critère 1.6) de leur entreprise. Puis, les stratégies des promoteurs en ce qui concerne la santé-sécurité (critère 2.1) devraient être améliorées afin d'amenuiser les craintes persistantes de la population. Ensuite, tout le processus de participation du public (critère 2.2) devrait être amélioré afin de le rendre plus propice aux échanges ainsi qu'aux bonifications du projet en cours de route. Finalement, des efforts supplémentaires devraient être déployés par les promoteurs afin de mieux internaliser les coûts (critère 3.6) de leurs opérations.

5.1 Responsabilité environnementale

L'acceptabilité sociale est désormais une condition *sine qua non* de la mise en œuvre d'un projet, quelle que soit sa nature. Pour certaines industries, toutes les pratiques ont été revues dans l'optique d'intégrer les éléments du développement durable et l'obtention de l'acceptabilité sociale dans leur gestion courante. Une entreprise responsable au niveau social et environnemental met en œuvre, de façon volontaire, en l'absence de toute mesure contraignante, des actions visant à accroître l'intégration du développement durable dans son organisation (Canada. AMC, 2015). La responsabilité environnementale et sociale d'une entreprise implique donc inévitablement que celle-ci respecte déjà les lois et règlements en vigueur à l'endroit où elle prévoit exercer ses activités.

La responsabilité sociale et environnementale d'une entreprise est très importante puisque lorsqu'une entreprise intègre des pratiques économiquement, socialement et écologiquement responsables, cela lui permet en premier lieu de mieux réussir au plan économique, mais par la même occasion cela accroît son acceptabilité sociale parce que les gens croient en eux (Canada. AMC, 2015). En effet, il est plus profitable pour une entreprise d'investir temps et argent dans la mise en œuvre d'actions préventives lui conférant une bonne responsabilité sociale et environnementale, que de gérer une crise due à un manque d'acceptabilité sociale, où les effets à long terme pourraient être très néfastes pour l'entreprise en abaissant le cours de ses actions ou son bénéfice net (Canada. AMC, 2015).

Voici quelques suggestions d'éléments importants à prendre en considération afin d'implanter et de mettre en œuvre un programme efficace et crédible de responsabilité sociale et environnementale :

- Suivre la recommandation du BAPE à l'effet que les industries d'un même secteur adoptent un cadre de référence en matière de RSE, comme par exemple, un cadre de référence distinct pour l'industrie gazière et un autre pour l'industrie pétrolière (Fasken Martineau, 2015);
- Faire preuve de transparence lors de la rédaction de rapports en ne tentant pas de dissimuler les impacts environnementaux de l'entreprise, mais bien de présenter les activités de l'organisation sous toutes ses facettes (Comptables professionnels Agréés (CPA), 2015);
- Produire un rapport de développement durable qui transmet les éléments d'information sur les impacts d'une entreprise, qu'ils soient positifs ou négatifs, sur l'environnement, la société et l'économie. Ce *reporting* durable permet aux organisations de définir leurs objectifs, mesurer leur performance et gérer le changement afin d'accroître la durabilité de leurs opérations. Il est préférable pour une organisation de suivre des lignes directrices telles que celles du GRI en matière de *reporting* afin de bénéficier d'un cadre crédible pour la mesure et la diffusion de leurs performances sur le plan du développement durable (GRI, 2015).

En somme, l'intégration du principe de responsabilité sociale et environnementale au sein d'une entreprise lui confère une plus grande crédibilité. En faisant preuve d'honnêteté et de transparence et en se montrant telle qu'elle est, l'entreprise a beaucoup plus de chances d'obtenir l'acceptabilité sociale des communautés locales ou régionales. De plus, le fait de suivre un cadre de référence par secteur ou de faire du *reporting* selon les lignes directrices que les gens connaissent déjà lui confère une fois de plus davantage de crédibilité. Comme les gens concernés par l'implantation de projets énergétiques sont de plus en plus conscients des risques encourus et qu'ils sont mieux informés, ils ne veulent pas qu'on leur mente, ils veulent plutôt connaître les impacts réels. Ainsi, la création d'un lien de confiance durable est à la base d'une démarche d'acceptabilité sociale réussie.

5.2 Santé-sécurité

Comme il est mentionné à l'article 6 de la *Loi sur le développement durable*, la santé et la qualité de vie des personnes, la protection de leur santé, et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. L'analyse qui fut faite dans cet essai (section 4.4.3) a permis de mettre en lumière que les démarches d'acceptabilité sociale des promoteurs de projets

énergétiques contenaient beaucoup de lacunes en matière de santé-sécurité. Pour favoriser l'acceptabilité sociale des projets énergétiques, les promoteurs devraient accorder plus d'importance aux facteurs pouvant affecter la santé, la sécurité et la qualité de vie des populations concernées par leur projet et ainsi diminuer les craintes de ceux-ci envers ce dernier.

Pour se faire, voici quelques actions qu'un promoteur d'un projet énergétique pourrait intégrer dans sa démarche d'acceptabilité sociale :

- Évaluer les risques et les impacts potentiels que pourraient subir les diverses parties prenantes concernées, en collaborant avec les acteurs locaux et régionaux, de même qu'avec la communauté scientifique (CPEQ, 2012);
- Démontrer sa capacité à intervenir en cas d'urgence et à couvrir les frais associés aux dommages causés par la compagnie (CPEQ, 2012);
- Prévoir et informer les populations sur ce qui arrivera une fois la durée de vie d'un projet atteinte afin qu'il n'y ait aucune séquelle environnementale sur le territoire d'accueil (CPEQ, 2012).

Aussi, il serait préférable que le MERN ait un rôle de vérification à savoir si les risques ont bien été évalués et si l'entreprise est solvable, advenant un incident environnemental important.

En résumé, le fait pour une entreprise de collaborer avec les acteurs locaux et régionaux ne fait pas partie d'une exigence légale, mais le promoteur en bénéficiera au moment de répondre aux inquiétudes et aux préoccupations des citoyens. Il pourra ainsi répondre de manière plus crédible et les populations touchées auront tendance à avoir une confiance accrue puisque l'exercice aura été fait en collaboration avec d'autres acteurs connaissant bien le milieu (CPEQ, 2012). Aussi, le fait d'intégrer les municipalités et MRC dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan des mesures d'urgence pourrait diminuer les craintes qui persistent dans la communauté. De plus, il est rassurant pour la population de voir qu'une entreprise prend ses responsabilités en cas d'urgence environnementale en défrayant les coûts et en posant les actions nécessaires pour la remise en état des lieux.

5.3 Participation du public

Le promoteur est responsable de diffuser l'information nécessaire concernant son projet, mais aussi de mettre en place un processus de consultation publique. Tous les processus de participation publique ne sont pas égaux. Or, le processus d'information et de consultation du public est déterminant dans la démarche d'acceptabilité sociale. Une mauvaise planification ou réalisation des démarches liées à la participation publique peut directement conduire au rejet du projet d'un promoteur par les communautés locales et régionales. L'analyse qui a été faite dans une section précédente (section 4.4.3) a démontré que plusieurs éléments déficients en matière de participation publique ont contribué à la mauvaise acceptabilité sociale des projets énergétiques.

Voici quelques suggestions d'actions qui pourraient permettre aux promoteurs d'améliorer la qualité et l'efficacité de leur processus de participation publique :

- Initier des démarches de consultation le plus en amont possible du projet, de préférence dès l'étude de préfaisabilité (Québec. MERN, 2015c);
- Faire les recherches initiales nécessaires pour s'assurer d'être bien informé sur les particularités de la communauté dans laquelle il cherche à s'implanter;
- Adopter une stratégie de communication transparente de type démarche d'information et consultation au lieu d'une campagne de communication publique, s'apparentant davantage à une campagne publicitaire;
- Choisir un porte-parole crédible, qui demeurera préférablement le même durant tout le processus. Son niveau hiérarchique au sein de l'entreprise doit lui permettre d'avoir un certain pouvoir décisionnel. Celui-ci devrait assurer une présence physique constante dans la communauté d'accueil (CPEQ, 2012);
- Prendre en considération les préoccupations et les modifications apportées par les citoyens. Le promoteur n'a pas à répondre et modifier tous les aspects qui préoccupent la communauté locale, mais devrait dans la mesure du possible, tenir compte de leurs propositions et les intégrer dans le projet s'il le juge opportun. Lorsque le promoteur ne pourra modifier ou bonifier un aspect particulier, il serait préférable de justifier pourquoi ce changement n'a pas été retenu (CPEQ, 2012);
- Évaluer de manière continue les impacts pouvant être occasionnés par le projet et assurer une veille constante auprès de la communauté (CPEQ, 2012).

En somme, le promoteur devrait prendre bien soin de planifier et d'examiner son processus d'information et de consultation. Cette démarche initie son premier contact avec la communauté d'accueil et il s'agit du moment le plus opportun pour établir de bonnes relations avec les parties prenantes. Ainsi, si le promoteur fait les recherches appropriées et qu'il agit de manière honnête et transparente, il évitera sans doute plusieurs mauvaises surprises ou réprimandes populaires. La présence d'un porte-parole crédible dans la communauté lui permettra de bien comprendre les préoccupations locales et facilitera la création d'un lien de confiance avec les citoyens. Il sera aussi bien important de ne jamais tenir pour acquise l'acceptabilité sociale et d'évaluer sa démarche de manière continue. L'adoption d'une bonne démarche d'information et de consultation ne pourra en aucun cas garantir le succès d'une démarche de l'acceptabilité sociale puisqu'il se peut, malgré tous les efforts déployés par le promoteur, que certains projets restent toujours mal acceptés par la population locale. Cependant, la bonne foi d'un promoteur et les efforts qu'il déploie pour l'implantation de son projet sont souvent gages de succès en matière d'acceptabilité sociale.

5.4 Internalisation des coûts

L'internalisation des coûts pour un promoteur implique qu'il prenne l'entière responsabilité des externalités négatives engendrées par son projet. Ce principe entend faire supporter aux responsables des pollutions les coûts occasionnés par leurs nuisances plutôt que de les faire supporter par la société (Birac Avocats, 2013). L'analyse effectuée au chapitre précédent (section 4.4.3) a révélé que les promoteurs des projets énergétiques étudiés n'internalisaient pas suffisamment les coûts environnementaux et sociaux de leurs projets. En effet, les promoteurs des projets étudiés ne fournissaient pas les informations pertinentes et requises par les citoyens sur les impacts pouvant être engendrés par le projet ou les mesures qu'ils allaient prendre pour bien internaliser les coûts. Ce manquement important de la part du promoteur contribue grandement à la méfiance de la population qui se traduit éventuellement en mauvaise acceptabilité sociale envers le projet. Les populations locales et régionales veulent pouvoir accepter ou refuser un projet en toute connaissance de cause, de façon libre et volontaire.

Voici une liste non exhaustive d'actions que le promoteur pourrait mettre en œuvre de manière à mieux internaliser ses coûts et ainsi avoir de meilleures chances d'obtenir l'appui des citoyens envers son projet, donc une bonne acceptabilité sociale :

- Évaluer et quantifier les impacts environnementaux de manière très réaliste et exhaustive en prenant soin de rendre ses informations publiques afin de permettre à la population de les consulter (Webster, 2004);
- Augmenter le ratio d'autofinancement, de manière à mieux internaliser les coûts. Transférer au promoteur la part des coûts présentement assumés par la collectivité (Québec. MDDELCC, 2015d);
- Prévoir un réinvestissement suffisant de ses bénéfices dans un fonds environnemental dont une partie pourrait être investie dans la recherche et le développement et l'autre partie pourrait couvrir les dommages en cas de catastrophe environnementale (MERN, 2015b);

En résumé, le fait pour un promoteur d'être transparent au sujet des impacts positifs ou négatifs s'avère souvent bénéfique pour l'atteinte de l'acceptabilité sociale. Bien que l'investissement initial puisse sembler important, à long terme cela peut rapporter gros. La population se verra grandement rassurée si elle constate que le promoteur a bien évalué et documenté ses impacts et qu'il dispose des ressources financières suffisantes pour compenser les citoyens des inconvénients quotidiens liés à ses activités, mais aussi en cas de dommages graves à l'environnement. Puis, un réinvestissement de ses bénéfices dans un fonds environnemental lui permet de projeter une meilleure image, mais aussi d'augmenter son acceptabilité sociale dans la communauté d'accueil. Certains pays comme la Norvège ont déjà démontré l'efficacité de cette mesure. En effet, ce pays a réussi à conjuguer l'exploitation des hydrocarbures avec une forte acceptabilité sociale de la part des citoyens. Ce pays a créé, en 1990, le *Fonds de pension global du gouvernement* pour gérer de façon responsable et à long terme les revenus provenant de l'exploitation pétrolière (MERN, 2015). Les investissements sont répartis dans divers portefeuilles norvégiens et internationaux pour limiter les risques alors que des critères d'investissements responsables sont pris en considération. D'ailleurs, ce fonds souverain s'est départi en avril dernier de toutes ses actions ou obligations reliées à l'exploitation du charbon dans le monde. Il est donc possible pour un promoteur, même en effectuant des activités à haut risque, de réussir à obtenir l'acceptabilité sociale des communautés locales.

CONCLUSION

L'implantation de projets de toutes sortes est souvent tributaire de l'acceptabilité sociale par les communautés locales et même la population à l'échelle de la province. Même si le bât blesse plus souvent lorsqu'il est question de mégaprojets, les projets à plus petite échelle peuvent tout autant être à l'origine d'un soulèvement populaire. Depuis les dernières décennies, les gens ont été conscientisés à la protection de l'environnement et l'importance de le préserver, ils sont donc plus informés et outillés pour s'opposer lorsqu'il s'agit d'imposer un changement quelconque dans leur milieu de vie. Quelques entreprises avant-gardistes ont pris des mesures spéciales favorisant l'acceptabilité sociale, en allant bien au-delà de ce qui était exigé par la loi à cette époque, ce qui n'a fait qu'augmenter les attentes des citoyens. La mise en œuvre d'une démarche d'acceptabilité sociale est un travail constant, de longue haleine et nécessitant une planification minutieuse, plusieurs promoteurs l'ont d'ailleurs appris à leurs dépens.

L'objectif principal de cet essai était de faire ressortir des approches efficaces visant à favoriser l'acceptabilité sociale envers les projets énergétiques au Québec en regardant ce qui va bien ailleurs et pourquoi ça ne marche pas ici. Les deux premiers chapitres de ce travail ont permis de bien documenter les besoins énergétiques de la population ainsi que de comparer les impacts environnementaux des diverses formes d'approvisionnement énergétique. D'abord, malgré la large part d'hydroélectricité consommée au Québec, le secteur des transports représente tout de même 29 % de la consommation totale d'énergie de la province et plus de 99 % de l'énergie utilisée dans ce secteur provient des hydrocarbures. La totalité des ressources en hydrocarbures consommées au Québec est importée. La majorité de ses importations provient d'autres pays et une petite partie provient des autres provinces canadiennes. Il faut aussi noter qu'il y a une corrélation entre le PIB d'un pays, son climat et sa consommation énergétique, il faut donc faire attention lorsqu'on procède à des comparaisons au niveau de la consommation entre différents pays. Des recherches plus détaillées ont également été effectuées afin de mieux comprendre les obstacles entourant l'approvisionnement domestique en énergie. Les ressources fossiles sont disponibles au Québec, mais il faut souvent pratiquer des techniques d'extraction plus complexes comme la fracturation hydraulique, qui présentent des risques environnementaux plus importants que les méthodes d'extraction conventionnelles. Le manque d'acceptabilité sociale des projets énergétiques est en partie attribuable aux valeurs québécoises. Le changement est souvent mal perçu et les citoyens préfèrent que les projets s'implantent plus loin, là où ils n'en ressentiront pas les changements. De mauvaises expériences antérieures ont également

contribué à accroître le manque de confiance de la population envers les promoteurs de projets énergétiques.

L'analyse a permis de confirmer, en fonction de l'évaluation comparative des projets retenus au moyen des différents indicateurs de développement durable, que la filière énergétique présente une moins bonne acceptabilité sociale que les projets miniers et industriels. Dans chaque secteur, des projets bien acceptés et d'autres présentant des lacunes ont été analysés pour bien assurer leur représentativité. Le dernier chapitre a donc été consacré à la formulation de recommandations permettant ainsi d'améliorer les stratégies d'acceptabilité sociale des projets moins bien acceptés.

Les recommandations émises se sont basées sur les critères ayant obtenu la note la moins élevée suite à l'analyse comparative entre les trois secteurs d'activités. Pour accroître la responsabilité sociale et environnementale d'une entreprise, il est recommandé de se doter d'un cadre de référence en matière de RSE, et ce pour chaque secteur. Il serait aussi préférable de toujours faire preuve de transparence lorsqu'il est question de présenter les impacts environnementaux d'un projet. Puis, la production d'un rapport de développement durable permettrait à l'entreprise de mieux définir ses objectifs, de mesurer sa performance ainsi que d'accroître la durabilité de ses opérations. Pour permettre à un promoteur de mieux intégrer la protection de la santé, de la sécurité et le maintien de la qualité de vie des personnes, il serait opportun de collaborer avec les organisations locales pour bien diriger les ressources vers les véritables préoccupations. Le promoteur devrait aussi être en mesure de bien démontrer sa capacité à intervenir en cas de sinistre et de bien couvrir tous les dommages y étant associés. Il devrait aussi prévoir et informer la population de la suite des choses, une fois la durée de vie du projet atteinte et s'assurer de ne laisser aucune séquelle environnementale. Pour s'assurer d'avoir une bonne participation publique, le promoteur devrait impérativement initier ses démarches de consultation le plus tôt possible dans le processus de mise en œuvre de son projet. Il devrait également avoir fait des recherches suffisantes lui permettant d'être à l'affût des préoccupations particulières des citoyens par rapport à leur milieu de vie. La stratégie de communication du promoteur devrait être transparente et s'apparenter à une démarche d'information et consultation. Le porte-parole retenu par l'entreprise devrait être choisi avec soin et bénéficier d'un pouvoir décisionnel suffisant. Il est aussi bénéfique pour un promoteur de prendre en considération les préoccupations et les modifications apportées par les citoyens. Ces préoccupations ou modifications ne pourront pas toutes être intégrées au projet, mais le promoteur devrait être en mesure de justifier sa décision d'intégrer ou non un aspect en particulier. L'évaluation des impacts pouvant être

occasionnés par le projet devrait être assurée en continu. Finalement, si le promoteur désire mieux internaliser ses coûts, il devrait quantifier et évaluer les impacts de manière très réaliste et exhaustive. Il devrait également augmenter son ratio d'autofinancement et prévoir un réinvestissement suffisant de ses bénéfices dans un fonds environnemental.

Il ne faut pas oublier que les projets miniers et industriels ont eux aussi connu leur lot de problèmes dans le passé quant à la difficulté à obtenir la fameuse acceptabilité sociale, mais les efforts et ressources investis depuis les dernières décennies ont prouvé que cette situation pouvait changer. Malgré tout ce qu'il est possible de mettre en œuvre afin de rendre un projet socialement acceptable, il se peut que le contexte ne soit tout simplement pas favorable à l'implantation d'un tel projet. Dans ce cas, le promoteur devrait prendre bien soin de ne pas s'acharner et de plutôt attendre de trouver un endroit plus propice et un moment plus opportun pour présenter son projet.

Bien que de nouvelles avenues soient explorées afin de substituer la consommation d'énergies fossiles par des ressources renouvelables plus propres, ce changement drastique n'aura pas lieu du jour au lendemain. Il faut donc prévoir, dans l'immédiat, des manières pour mieux faire accepter les projets de ce secteur afin d'assurer un approvisionnement suffisant en ressources énergétiques tout en respectant l'environnement. Il s'agit d'un sujet très chaud en ce moment dans la sphère médiatique et les prochaines années seront très révélatrices de ce qui sera privilégié par la population québécoise.

RÉFÉRENCES

- Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE) (2014). Survol Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012). In ACEE. Lois et règlements. <http://www.ceaa-acee.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=16254939-1> (Page consultée le 5 août 2015).
- Agence de la Maîtrise de l'environnement et de l'Énergie (ADEME) (2012). L'énergie en France – État des lieux et perspectives. In. Les enjeux. <https://ile-de-france.ademe.fr/sites/default/files/files/Encarts/En-savoir-plus/guide-energie-france.pdf> (Page consultée le 19 novembre 2015).
- Agence France-Presse. (2011). Accident nucléaire : les risques pour l'environnement. *La Presse*. <http://www.lapresse.ca/international/dossiers/seisme-au-japon/201103/16/01-4379975-accident-nucleaire-les-risques-pour-lenvironnement.php> (Page consultée le 5 novembre 2015).
- Ambassade Royale de Norvège (ARN) (2015). La Norvège et l'énergie. In. Informations sur la Norvège. http://www.norvege.no/News_and_events/Informations-sur-la-Norvege/La-Norvege-et-LEnergie/#.VIRkHTZdHIU (Page consultée le 23 novembre 2015).
- Anonyme (2012). Les risques de la fracturation hydraulique se précisent. *La Presse*. <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/science/2012/07/09/003-fracturation-hydraulique-etude.shtml> (Page consultée le 26 novembre 2015).
- Anonyme (2013). La fracturation hydraulique génère des déchets dangereux. *La Presse*. <http://www.lapresse.ca/environnement/201310/03/01-4696076-la-fracturation-hydraulique-genere-des-dechets-dangereux.php> (Page consultée le 26 novembre 2015).
- Anonyme (s. d.). Encyclopédie Larousse en ligne. In. Encyclopédie. <http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/hydrocarbure/46958> (Page consultée le 24 novembre 2015).
- Arbour, S. (2010). Un cas intéressant : Le projet Rabaska. In Journées annuelles de santé publique, Miser sur les solidarités sociales pour résoudre les controverses environnementales, Québec, 22 novembre 2010. <http://jasp.inspq.qc.ca/Data/Sites/1/SharedFiles/presentations/2010/SimonArbour.pdf> (Page consultée le 23 mars 2016).
- Arsenault, J. (2014). L'acceptabilité sociale, le prochain grand défi de l'industrie pétrolière. *La Presse*. <http://affaires.lapresse.ca/economie/energie-et-ressources/201410/26/01-4812750-lacceptabilite-sociale-le-prochain-grand-defi-de-lindustrie-petroliere.php> (Page consultée le 26 novembre 2015).
- Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER) (2015). Prendre modèle sur la Norvège, est-ce une solution. In. AQPER. <http://www.aqper.com/fr/prendre-modele-sur-la-norvege-est-ce-la-solution> (Page consultée le 23 novembre 2015).

- Baudet, M.-B. (2014). La géopolitique de l'énergie expliquée en 7 graphiques. *Le Monde*. http://www.lemonde.fr/planete/article/2014/05/27/sept-graphiques-pour-comprendre-la-nouvelle-donne-energetique-mondiale_4426865_3244.html (Page consultée le 13 septembre 2015).
- Beaubien, M. (2012). Étude sur les facteurs pouvant influencer l'acceptabilité sociale des équipements de traitement des résidus et biosolides : un appui considérable aux efforts municipaux. *In*. Conseil canadien du compostage (CCC). http://www.compost.org/conf2012/Concurrent_3_Overcoming%20Barriers/Etude_facteurs_acceptabilite_sociale_M_Beaubien_Transfert_Environnement.pdf (Page consultée le 18 mars 2016).
- Beck, U. (2008). *La société du risque : sur la voie d'une autre modernité*. Paris, Flammarion, 521 p. (Collection Champs essais).
- Benhaddadi, M. et Olivier, G. (2008). *Dilemmes énergétiques*. Québec, Les Presses de l'Université du Québec, 198 p.
- Bélair-Cirino, M. (2013a). Aux États-Unis, Hydro-Québec doit désormais composer avec la concurrence du gaz de schiste. *Le Devoir*. <http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/379210/aux-etats-unis-hydro-quebec-doit-desormais-composer-avec-la-concurrence-du-gaz-de-schiste> (Page consultée le 26 novembre 2015).
- Bélair-Cirino, M. (2013b). Une stratégie bien huilée. *Le Devoir*. <http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/394627/une-strategie-bien-huilee> (Page consultée le 28 novembre 2015).
- Benhaddadi, M. et Olivier, G. (2008). *Dilemmes énergétiques*. Québec, Les Presses de l'Université du Québec, 198 p.
- Birac Avocats (2013). La responsabilité élargie des producteurs de déchets – La notion d'internalisation des coûts. *In*. L'actualité juridique. <http://birac-avocats.com/fr/actualite-juridique/environnement/92-la-responsabilite-elargie-des-producteurs-de-dechets?showall=&start=1> (Page consultée le 30 avril 2016).
- Bolivar, J.-G. (s. d.). L'acceptabilité sociale des projets est-elle un mythe ou une réalité? *In*. Project Management Institute (PMI). <https://pmiquebec.qc.ca/index.php/articles-du-mois/150-l-acceptabilite-sociale-des-projets-est-elle-un-mythe-ou-une-realite> (Page consultée le 28 décembre 2015).
- Bourdaire, J.M. (1999). Perspectives énergétiques à l'horizon 2020 : Questions et incertitudes. *In*. Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) (1999). *Énergie : les cinquante prochaines années*. *In*. Programme de l'OCDE sur l'avenir. <http://www.oecd.org/fr/sti/prospective/35635568> (Page consultée le 3 septembre 2015).
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) (2013). *Projet de construction d'une usine de fabrication d'engrais à Bécancour. Rapport d'enquête et d'audience publique. Rapport 300*. *In* BAPE. *Mandats*. <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape300.pdf> (Page consultée le 15 mars 2016).

- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) (2014b). Projet d'exploitation du gisement du nickel Dumont à Launay. Rapport d'enquête et d'audience publique. Rapport 309. *In* BAPE. *Mandats*. <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape309.pdf> (Page consultée le 28 février 2016).
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) (2015). Les enjeux de la filière uranifère au Québec. Rapport d'enquête et d'audience publique. Rapport 308. *In* BAPE. *Mandats*. <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape308.pdf#page=11> (Page consultée le 13 mars 2016).
- Canada. Affaires mondiales Canada (AMC) (2016). Le groupe des Vingt : le principal forum pour la coopération économique internationale. *In*. Politique étrangère. <http://www.international.gc.ca/g20/index.aspx?lang=fra> (Page consultée le 27 avril 2016).
- Canada. Affaires mondiales Canada (AMC) (2015). Responsabilité sociale des entreprises. *In*. Commerce. <http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/topics-domaines/other-autre/csr-rse.aspx?lang=fra> (Page consultée le 27 avril 2016).
- Canada. Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) (2014). Accident de la centrale nucléaire de Fukushima-Daiichi : Conséquences pour la santé. *In*. Présentations. http://www.nuclearsafety.gc.ca/fra/pdfs/Presentations/CNSC_Staff/2014/20140528-Julie-Burt-Fukushima-Daiichi-Nuclear-Accident-fra.pdf (Page consultée le 30 novembre 2015).
- Canada. Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) (2015). Effets de l'accident de Tchernobyl sur la santé. *In*. Études sur la santé. <http://www.nuclearsafety.gc.ca/fra/resources/health/health-effects-chernobyl-accident.cfm> (Page consultée le 30 novembre 2015).
- Canada. Environnement Canada (2013). Le charbon. *In*. Combustibles fossiles. <https://www.ec.gc.ca/energie-energy/default.asp?lang=Fr&n=21FAF93C-1> (Page consultée le 9 octobre 2015).
- Canada. Ressources naturelles Canada (RCan) (2013a). Sables bitumineux. *In*. Énergie. <http://www.rncan.gc.ca/energie/sables-bitumineux/5852> (Page consultée le 28 octobre 2015).
- Canada. Ressources naturelles Canada (RCan) (2013b). Énergie solaire thermique. *In*. Énergie. <http://www.rncan.gc.ca/energie/renouvelable-electricite/solaire-thermique/7334> (Page consultée le 5 novembre 2015).
- Canada. Ressources naturelles Canada (RCan) (2013c). Ressources de la biomasse. *In*. Énergie. <http://www.rncan.gc.ca/energie/renouvelable-electricite/systemes-bioenergie/7390> (Page consultée le 5 novembre 2015).
- Canada. Ressources naturelles Canada (RCan) (2014). Énergie éolienne. *In*. Énergie. <http://www.rncan.gc.ca/energie/renouvelable-electricite/energie-eolienne/7300> (Page consultée le 3 novembre 2015).

- Canada Newswire (CNW) (2008). Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie, le rapport du BAPE est maintenant public. *In*. Newswire. <http://www.newswire.ca/fr/news-releases/projet-dagrandissement-du-lieu-denfouissement-technique-de-sainte-sophie---le-rapport-du-bape-est-maintenant-public-537573791.html> (Page consultée le 19 mars 2016).
- Cardinal, F. (2009). L'hydroélectricité est-elle verte? *La Presse*. <http://www.lapresse.ca/environnement/200903/06/01-833828-lhydroelectricite-est-elle-verte.php> (Page consultée le 30 octobre 2015).
- Caron-Malenfant, J. et Conraud, T. « Guide pratique de l'acceptabilité sociale : pistes de réflexion et d'action », Édition DPRM, 2009.
- Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE) (2015). Cimenterie de Port-Daniel-Gascons – Le CQDE s'adresse aux tribunaux pour que le projet soit soumis au BAPE. *In*. CQDE. <https://cqde.org/cimenterie-de-port-daniel-gascons-le-cqde-sadresse-aux-tribunaux-pour-que-le-projet-soit-soumis-au-bape/> (Page consultée le 21 mars 2016).
- Comité d'examen (Comex) (2011). Rapport d'analyse environnementale pour le projet uranifère Matoush. *In*. Grand Conseil des Cris. http://www.gcc.ca/pdf/COMEX-Matoush-report_FRE.PDF (Page consultée le 14 mars 2016).
- Comptables professionnels agréés (CPA) (2015). Responsabilité sociale des entreprises : Montrer sa transparence. *Les Affaires*. <http://www.lesaffaires.com/strategie-d-entreprise/entreprendre/responsabilite-sociale-des-entreprises--montrer-sa-transparence/575483> (Page consultée le 30 avril 2016).
- Connaissance des Énergies (CDE). (2015). Consommation d'énergie finale dans le monde. *In*. Consommations et usages. <http://www.connaissancedesenergies.org/fiche-pedagogique/consommation-d-energie-finale-dans-le-monde-0> (Page consultée le 23 septembre 2015).
- Conseil Patronal de l'Environnement du Québec (CPEQ). (2012). Guide des bonnes pratiques afin de favoriser l'acceptabilité sociale des projets. *In*. Guides. http://www.cpeq.org/files/guides/guide_bonnespratiques_web.pdf (Page consultée le 7 septembre 2015).
- Croteau, M. (2014). Le BAPE rend un rapport critique sur le gaz de schiste. *La Presse*. <http://www.lapresse.ca/environnement/dossiers/gaz-de-schiste/201412/15/01-4828417-le-bape-rend-un-rapport-critique-sur-le-gaz-de-schiste.php> (Page consultée le 7 août 2015).
- Dansereau, S. (2014). Le BAPE rejette Mine Arnaud. *Les affaires*. <http://www.lesaffaires.com/secteurs-d-activite/ressources-naturelles/le-bape-rejette-mine-arnaud/566436> (Page consultée le 7 août 2015).
- Delisle, A. (2014). L'acceptabilité sociale. *Dans le cadre du cours GAM 6405 Culture, communication et développement minier*. 4 octobre 2014. Val-d'Or. Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT).

- Dubuc, A. (2006). *Éloge à la richesse*, Montréal, Les éditions voix parallèles, 335 p.
- Dupont, P.-P. et Ketelers, S. (2016). Discussion sur l'acceptabilité sociale du projet Dumont de la minière Royal Nickel Corporation. Communication orale. *Entrevue menée par Caroline Bergeron avec Pierre-Philippe Dupont, directeur du développement durable et Stanislas Ketelers spécialiste du développement durable chez Royal Nickel Corporation (RNC)*, 25 février 2016, salle de conférence, RNC.
- Fasken Martineau (2015). Un autre revers pour l'industrie du gaz de schiste au Québec : Partie 3 — Acceptabilité sociale. *In*. Bulletin environnement. <http://www.fasken.com/fr/un-autre-revers-pour-l-industrie-du-gaz-de-schiste-au-quebec-partie-3-acceptabilite-sociale/> (Page consultée le 29 mars 2016).
- Filion, G. (2015). Acceptabilité sociale 101 ou comment faire fonctionner les projets! *Radio-Canada*. <http://blogues.radio-canada.ca/geraldfillion/2015/10/26/acceptabilite-sociale-101-ou-comment-faire-fonctionner-les-projets/> (Page consultée le 28 décembre 2015).
- Fondation David Suzuki (FDS) (2014). Le charbon. *In*. Champs d'intervention – Changements climatiques. <http://www.davidsuzuki.org/fr/champs-d-intervention/changements-climatiques/enjeux-et-recherche/energies/le-charbon/> (Page consultée le 9 octobre 2015).
- Francoeur, L.-G. (2007). La CPTAQ réitère son opposition au projet Rabaska. *Le Devoir*. <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/160918/la-cptaq-reitere-son-opposition-au-projet-rabaska> (Page consultée le 21 mars 2016).
- FuturaEnvironnement (2008). Quelle est la différence entre solaire thermique et solaire photovoltaïque? *In*. Énergie renouvelable. <http://www.futura-sciences.com/magazines/environnement/infos/qr/d/energie-renouvelable-difference-solaire-photovoltaique-solaire-thermique-16/> (Page consultée le 3 novembre 2015).
- FuturaEnvironnement (2013a). Que sont les inconvénients des éoliennes? *In*. Réchauffement climatique. <http://www.futura-sciences.com/magazines/environnement/infos/qr/d/energie-renouvelable-sont-inconvenients-eoliennes-4128/> (Page consultée le 3 novembre 2015).
- FuturaEnvironnement (2013b). Quels sont les inconvénients de l'énergie solaire? *In*. Énergie renouvelable. <http://www.futura-sciences.com/magazines/environnement/infos/qr/d/energie-renouvelable-sont-inconvenients-energie-solaire-4129//> (Page consultée le 5 novembre 2015).
- FuturaEnvironnement (s. d.). Hydrocarbure non conventionnel. *In*. Environnement. <http://www.futura-sciences.com/magazines/environnement/infos/dico/d/developpement-durable-hydrocarbure-non-conventionnel-13069/> (Page consultée le 26 novembre 2015).
- Gerbet, T. (2014). Fuite majeure de la stratégie de TransCanada. *Radio-Canada*. <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/national/2014/11/18/001-fuite-strategie-communication-transcanada-pipeline.shtml> (Page consultée le 27 novembre 2015).

- Global Reporting Initiative (GRI) (2015). G4 Lignes directrices pour le reporting développement durable – Principes de *reporting* et éléments d'informations. *In*. Ressource library. <https://www.globalreporting.org/resourcelibrary/French-G4-Part-One.pdf> (Page consultée le 30 avril 2016).
- Hautes Études Commerciales (HEC) (2015). État de l'énergie au Québec. *In*. Chaire de gestion du secteur de l'énergie. http://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2014/12/EEQ2015_FINAL_2015.pdf (Page consultée le 13 novembre 2015).
- Humphrys, E.W. (2013). Hydroélectricité. *In*. Historica Canada – L'encyclopédie canadienne. <http://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/hydroelectricite/> (Page consultée le 2 novembre 2015).
- Huybens, N. (2013). Acceptabilité sociale : concept à définir. Synapse. <http://synapse.uqac.ca/2013/acceptabilite-sociale-concept-a-definir/> (Page consultée le 6 septembre 2015).
- Huybens, N. (2012). Que signifie vraiment l'acceptabilité sociale? Synapse. <http://synapse.uqac.ca/2012/que-signifie-vraiment-lacceptabilite-sociale-2/> (Page consultée le 6 septembre 2015).
- IFFCO Canada (2014). Notes pour une allocution de M. Claude Lafleur, chef de la direction d'IFFCO Canada, à l'occasion du petit-déjeuner d'affaires de le CCICQ. *In*. IFFCO Canada. <http://iffcocan.com/wp-content/uploads/Notes-dallocution-CCICQ-m%C3%A9dias-ID-2792.docx> (Page consultée le 14 mars 2016).
- International Energy Agency (IEA) (2011). Energy Policies of IEA Countries – Norway 2011 Review. *In*. Publications. http://www.iea.org/publications/freepublications/publication/Norway2011_web.pdf (Page consultée le 24 novembre 2015).
- International Energy Agency (IEA) (2014). Energy Policies of IEA Countries – The United States 2014 Textbase. <http://www.iea.org/Textbase/npsum/US2014sum.pdf> (Page consultée le 19 novembre 2015).
- International Energy Agency (IEA) (2014). Word Energy Outlook 2014. *In*. Publications. https://www.iea.org/publications/freepublications/publication/WEO2014_French_ES.pdf (Page consultée le 4 octobre 2015).
- International Energy Agency (IEA) (2015). Our mission. *In*. About us. <http://www.iea.org/aboutus/> (Page consultée le 10 septembre 2015).
- La bataille de Rabaska* (2008). Magnus Isacson et Martin Duckworth, réalisateur(s). Office National du Film. DVD (78 minutes).

- La Presse Canadienne (2016). Acceptabilité sociale d'Énergie Est : TransCanada part de loin pour l'obtenir. *Les Affaires*. <http://www.lesaffaires.com/bourse/nouvelles-economiques/acceptabilite-sociale-d-energie-est-transcanada-part-de-loin-pour-l-obtenir/586140> (Page consultée le 29 mars 2016).
- Normand, F. (2013). L'indépendance énergétique n'est pas pour demain. *Les Affaires*. <http://www.lesaffaires.com/archives/generale/l-independance-energetique-n-est-pas-pour-demain/555808> (Page consultée le 5 octobre 2015).
- Office de la coordination environnementale et de l'énergie du canton de Berne (OCEE) (2008). La boussole bernoise du développement durable. In OCEE. Développement durable. Évaluation de la durabilité. http://www.be.ch/portal/fr/veroeffentlichungen/publikationen.assetref/dam/documents/BVE/AUE/fr/ae_ne_nhb_excel_ne_kompass_leitfaden_f.PDF (Page consultée le 11 décembre 2015).
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (1999). Énergie : les cinquante prochaines années. In. Programme de l'OCDE sur l'avenir. <http://www.oecd.org/fr/sti/prospective/35635568> (Page consultée le 3 septembre 2015).
- Pelletier, J.P. (2015). Les processus d'évaluation environnementale. *Dans le cadre du cours ENV 705 Évaluation des impacts*. 20 mai 2015. Longueuil. Centre universitaire de formation en environnement et développement durable (CUFE), Université de Sherbrooke.
- Pelletier, J.P. (12 mai 2016). Les processus d'évaluation environnementale. Courriel électronique à Caroline Bergeron, adresse destinataire : caroline.bergeron4@usherbrooke.ca.
- Pouchot, F. (2012). Les États-Unis en route vers l'indépendance énergétique. *La Presse*. <http://affaires.lapresse.ca/economie/energie-et-ressources/201211/12/01-4592731-les-etats-unis-en-route-vers-lindependance-energetique.php> (Page consultée le 30 novembre 2015).
- Québec. Gouvernement du Québec (2014a). Le secteur du transport. In. Gouvernement du Québec. Politique énergétique. <http://www.politiqueenergetique.gouv.qc.ca/transport-efficacite/> (Page consultée le 8 août 2015).
- Québec. Gouvernement du Québec (2014b). Plan d'action gouvernemental. In. Consommation et importation. <http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/consommation.asp> (Page consultée le 8 août 2015).
- Québec. Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) (2004). Le secteur énergétique au Québec – Contexte, enjeux et questionnements. In. MERN. Énergie. <http://www.mern.gouv.qc.ca/publications/energie/strategie-2004.pdf> (Page consultée le 8 août 2015).
- Québec. Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) (2007). Consommation totale d'énergie. In. MERN. Énergie. <http://www.mern.gouv.qc.ca/energie/statistiques/statistiques-consommation-energie.jsp> (Page consultée le 25 août 2015).

- Québec. Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) (2013). Portrait énergétique. *In*. Efficacité énergétique. <http://www.efficaciteenergetique.gouv.qc.ca/mes-deplacements/portrait-energetique/#>. ViLhcDZdHIU (Page consultée le 8 octobre 2015).
- Québec. Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) (2015a). Énergie éolienne. *In*. L'énergie. <http://www.mern.gouv.qc.ca/energie/eolien/> (Page consultée le 3 novembre 2015).
- Québec. Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) (2015b). Conciliation des usages lors de la mise en valeur du territoire dans une perspective d'acceptabilité sociale. *In*. Chantier sur l'acceptabilité sociale. https://www.mern.gouv.qc.ca/publications/territoire/acceptabilite/rapport_acceptabilite.pdf (Page consultée le 15 décembre 2015).
- Québec. Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) (2015c). Livre vert – Orientations du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en matière d'acceptabilité sociale. *In*. Publications. <https://www.mern.gouv.qc.ca/publications/territoire/acceptabilite/LivreVert.pdf> (Page consultée le 30 avril 2016).
- Québec. Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire (MAMROT) (2010). Mécanismes de consultation publique en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme. *In*. Aménagement du territoire. <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/acteurs-et-processus/mecanismes-de-consultation-publique-en-matiere-damenagement-du-territoire-et-durbanisme/> (Page consultée le 27 avril 2016).
- Québec. Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC) (2015a). À propos du développement durable. *In*. Développement durable. <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/definition.htm> (Page consultée le 27 avril 2016).
- Québec. Ministère du Développement Durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) (2015b). Projets soumis à la procédure d'évaluation environnementale. *In* MDDELCC. Évaluations. <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/evaluations/> (Page consultée le 30 juillet 2015).
- Québec. Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC) (2015c). Directive 019 sur l'industrie minière. *In*. Milieu industriel. http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/milieu_ind/directive019/ (Page consultée le 30 janvier 2016).
- Québec. Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC) (2015d). Moderniser le régime d'autorisation environnementale de la Loi sur la qualité de l'environnement – Livre vert. *In*. Autorisations. <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/autorisations/modernisation/livreVert.pdf> (Page consultée le 1^{er} mai 2016).
- Québec. Ministère du Développement durable, Environnement et Parcs (MDDEP) (2007). Analyse comparative de systèmes d'indicateurs de développement durable. *In*. Le suivi du développement durable au Québec. <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/indicateurs/analyscomp.pdf> (Page consultée le 11 décembre 2015).

- Québec. Régie de l'Énergie (RE) (2011). Rapport sur les différents mécanismes de contrôle des prix des produits pétroliers et sur la pertinence d'adopter de telles mesures au Québec. *In*. Régie de l'énergie. http://www.regie-energie.qc.ca/documents/autres/RapportMinistre_ControlPrixProduitsPetroliers_juillet2011.pdf (Page consultée le 23 novembre 2015).
- Réju, E. (2015). Transition énergétique, la France devra redoubler d'efforts. *La Croix*. <http://www.la-croix.com/Actualite/France/Transition-energetique-la-France-devra-redoubler-d-efforts-2015-07-24-1338003> (Page consultée le 23 novembre 2015).
- Renaud, J. (2012). Dossier spécial sur l'acceptabilité sociale. *In*. Le point en ressources naturelles. <http://www.ressourcesnaturelleslepoint.ca/flip/acces/HTML/index.html> (Page consultée le 11 janvier 2015).
- Réseau pour le développement des Compétences par l'Intégration des Technologies (RÉCIT) (2015). Dépendance énergétique. *In*. Dossiers de géo. <http://www.recitus.qc.ca/ressources/dossiers-geographie/energie/concepts#dependance> (Page consultée le 9 octobre 2015).
- Rivard-Déziel, A. (2012). Cimenterie de Port-Daniel : le GREGÎM demeure prudent. *Graffici.ca*. <http://www.graffici.ca/dossiers/cimenterie-port-daniel-cregim-demeure-prudent-1045/> (Page consultée le 21 mars 2016).
- Rochette, M. (2013). IFFCO prépare le terrain... De l'acceptation sociale. *Le Nouvelliste*. <http://www.lapresse.ca/le-nouveliste/affaires/201303/25/01-4634514-iffco-prepare-le-terrain-de-lacceptation-sociale.php> (Page consultée le 17 mars 2016).
- Rodgers, C. (2008). Gaz naturel : impacts environnementaux peu documentés. *La Presse*. <http://affaires.lapresse.ca/economie/200901/06/01-687557-gaz-naturel-impacts-environnementaux-peu-documentes.php> (Page consultée le 5 novembre 2015).
- Royal Nickel Corporation (RNC) (2012a). Acceptabilité sociale – Étude de cas. *In* Présentations récentes. http://www.royalnickel.com/_admin/_media/RNCAcceptabilite-sociale-Les-Affairesdcembre-2012.pdf (Page consultée le 29 février 2016).
- Royal Nickel Corporation (RNC) (2012b). Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social – Projet Dumont, Volume 2- Partie 1. *In* BAPE. http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/gisement_nickel_dumont/documents/PR3.2.pdf (Page consultée le 15 avril 2016).
- Saint-Arnaud, P. (2011). L'usage industriel de la biomasse détruit l'environnement. *La Tribune*. <http://www.lapresse.ca/la-tribune/actualites/201111/03/01-4464119-lusage-industriel-de-la-biomasse-forestiere-detruit-lenvironnement.php> (Page consultée le 5 novembre 2015).
- Shields, A. (2015). La santé publique dresse un bilan dévastateur. *Le Devoir*. <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/435068/mine-de-malartic-la-sante-publique-dresse-un-bilan-devastateur> (Page consultée le 12 mars 2016).

- Shields, A. (2016). Vers une action collective contre la mine de Malartic. *Le Devoir*.
<http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/463191/vers-une-action-collective-contre-la-mine-de-malartic> (Page consultée le 12 mars 2016).
- Simard, M. (2007). *Les éteignoirs*. Québec, Les éditions voix parallèles, 156 p.
- Sodavex (2016). Gaz de schiste et pipeline – Sans acceptabilité sociale, point de salut pour votre projet. *In*. Actualité juridique. <http://www.sodavex.com/actualite-juridique/gaz-de-schiste-et-pipeline-sans-acceptabilite-sociale-point-de-salut-pour-votre-projet.html> (Page consultée le 24 mars 2016).
- Tisseyre, C. *Découverte*. Montréal. Société Radio-Canada. 29 septembre 2013. Émission de télévision (60 minutes).
- Toulgoat, M. (2015). Cimenterie de Port-Daniel : le point sur la pollution. *Radio-Canada*. <http://ici.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2015/04/22/007-equiterre-cimenterie-port-daniel.shtml> (Page consultée le 21 mars 2016).
- TransCanada. (2016). Projet Oléoduc Énergie-Est. *In*. Key Projects.
<http://www.transcanada.com/oleoduc-energie-est.html> (Page consultée le 28 mars 2016).
- TVA Nouvelles (2014). Les gens de Sept-Îles en faveur du projet de Mine Arnaud. *TVA Nouvelles*.
<http://www.tvanouvelles.ca/2014/11/28/les-gens-de-sept-iles-en-faveur-du-projet-mine-arnaud> (Page consultée le 11 février 2016).
- TVA Nouvelles (2015). Le BAPE donne le feu vert au projet de Mine Arnaud. *TVA Nouvelles*.
<http://www.tvanouvelles.ca/2015/03/16/quebec-donne-le-feu-vert-au-projet-de-mine-arnaud-1> (Page consultée le 26 janvier 2016).
- U.S. Energy Information Administration (EIA) (2015). Annual Energy Outlook 2015. *In*. Analysis and projections. <http://www.eia.gov/forecasts/aeo/> (Page consultée le 17 novembre 2015).
- Waste Management (WM) (2016). Sainte-Sophie. *In*. *Waste Management*. <http://sainte-sophie.wm.com/index.jsp> (Page consultée le 19 mars 2016).
- Webster, A. (2004). La sécurité et l'avenir énergétiques du Québec – Avis d'expert présenté au Ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. *In*. BAPE.
http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Gaz_de_schiste/documents/DD3.pdf (Page consultée le 1^{er} mai 2016).

BIBLIOGRAPHIE

- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) (2009). Projet minier aurifère Canadian Malartic par la Corporation minière Osisko. Rapport d'enquête et d'audience publique. Rapport 260. In BAPE. *Mandats*.
http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Mines_Malartic/index.htm (Page consultée le 10 août 2015).
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) (2014a). Les enjeux liés à l'exploration et à l'exploitation du gaz de schiste des basses terres du Saint-Laurent. Rapport d'enquête et d'audience publique. Rapport 307. In BAPE. *Mandats*.
http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/gaz_de_schiste-enjeux/ (Page consultée le 9 août 2015).
- Cecchini, A. et Hainard, F. (2012). Quelles méthodes pour analyser le développement durable de l'environnement construit. In. Fonds National Suisse.
http://www.vdf.ethz.ch/service/3380/3353_quelles-methodes-pour-analyser_oa.pdf (Page consultée le 10 août 2015).
- Convention de la Baie-James et du Nord québécois et conventions complémentaires (édition 1998)*, Sainte-Foy, Les Publications du Québec, 754 p.
- Dessus, B. (2013). La situation énergétique de la France : États des lieux. In. L'Encyclopédie du Développement Durable. <http://encyclopedie-dd.org/encyclopedie/terre/la-situation-energetique-de-la.html> (Page consultée le 12 août 2015).
- Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999), ch. 33
- Loi constitutionnelle de 1867*, 30 & 31 Victoria, ch. 3 (R.U.)
- Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q. c Q-2
- Règlement désignant les activités concrètes*, DORS/2012-147

ANNEXE 1 — LES 16 PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Loi sur le développement durable, Art. 6

6. Afin de mieux intégrer la recherche d'un développement durable dans ses sphères d'intervention, l'Administration prend en compte dans le cadre de ses différentes actions l'ensemble des principes suivants :

a) « *santé et qualité de vie* » : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature;

b) « *équité et solidarité sociales* » : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales;

c) « *protection de l'environnement* » : pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement;

d) « *efficacité économique* » : l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement;

e) « *participation et engagement* » : la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique;

f) « *accès au savoir* » : les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable;

g) « *subsidiarité* » : les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés;

h) « *partenariat et coopération intergouvernementale* » : les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci;

i) « *prévention* » : en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source;

j) « *précaution* » : lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement;

k) « *protection du patrimoine culturel* » : le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe

d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent;

l) « préservation de la biodiversité » : la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens;

m) « respect de la capacité de support des écosystèmes » : les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité;

n) « production et consommation responsables » : des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficiente, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources;

o) « pollueur payeur » : les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci;

p) « internalisation des coûts » : la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.

ANNEXE 2 — ENTREVUE AVEC DES REPRÉSENTANTS DE ROYAL NICKEL CORPORATION

La présente annexe a pour objectif de présenter l’entrevue complète menée le 25 février 2016 avec Pierre-Philippe Dupont et Stanislas Ketelers, respectivement directeur et spécialiste du développement durable pour le projet Dumont de Royal Nickel Corporation.

Question 1 — Quels ont été les facteurs les plus importants ayant contribué à l’intégration favorable dans la communauté?

La proximité et la présence active dans le milieu ont été déterminantes. L’entreprise a voulu se doter d’une équipe interne à la fois compétente dans les démarches de consultations et familière avec le contexte municipal et le milieu d’accueil. Les services d’une firme de consultants ont été retenus pour accompagner l’équipe interne, notamment lors de l’identification des parties prenantes du projet à un niveau provincial et national. Avant d’entamer le processus d’information et de consultation, l’entreprise s’est assurée de dresser une liste complète de toutes les personnes pouvant être interpellées par le projet. Cette liste incluait la très grande majorité des parties prenantes s’étant prononcées sur l’industrie minière dans les dernières années ou étant concernées par le développement du projet Dumont qu’elles soient issues du milieu social, environnemental ou économique et qu’elles soient en faveur ou en défaveur du développement d’un tel projet.

Aussi, la création d’un lien de confiance avec le milieu a été renforcée en choisissant d’impliquer directement la haute direction dans le processus de consultation et d’information et ainsi créer une réelle proximité entre les parties prenantes et l’entreprise. De plus, une emphase a été mise sur l’accessibilité en choisissant de recueillir les préoccupations des parties prenantes, de les consigner dans des rapports élaborés par la firme de consultants et en prenant bien soin d’expliquer comment ces préoccupations avaient été prises en compte dans l’étude d’impact environnemental et social et en séance publique.

Question 2 — Avez-vous attribué une importance égale pour tous les facteurs?

Non, certains facteurs ont bénéficié d’une importance supérieure à d’autres. Comme l’équipe locale était déjà bien informée sur les aspects pouvant être plus sensibles dans le contexte du développement d’un projet minier en Abitibi-Témiscamingue, elle pouvait anticiper les craintes de la population à l’égard des enjeux propres à cette région. Ainsi, certains facteurs tels que la gestion des eaux souterraines, l’augmentation de la circulation routière, les précédents créés par d’autres projets semblables, le

caractère cyclique de l'industrie minière ou encore l'accaparement des terres agricoles ont été analysés en profondeur afin de mieux orienter les actions, identifier les impacts potentiels du projet sur lesquels apporter une attention particulière lors des consultations et ainsi anticiper d'éventuelles préoccupations liées à l'absence de réponse sur certaines interrogations. D'autres facteurs ont aussi été approfondis en cours de route lorsque des parties évoquaient des préoccupations particulières à l'égard de ces facteurs.

Question 3 — Comment le développement durable a-t-il été intégré dans la stratégie d'acceptabilité sociale?

Le développement durable a été intégré à toutes les étapes de la planification du projet en prenant bien soin d'inclure les trois sphères du développement (environnementale, sociale et économique), et non seulement l'aspect économique. Le projet a également été regardé du point de vue des 16 principes du développement durable du Québec.

Question 4 — Quel est le plus grand défi en matière d'acceptabilité sociale?

Le plus grand défi dans un contexte où l'on cherche à obtenir l'acceptabilité sociale est d'éviter les mouvements de mobilisation citoyenne en défaveur des projets avec lesquels le promoteur n'est plus en mesure d'engager et maintenir un dialogue et obtenir une ouverture suffisante pour participer au processus consultatif qu'il initie. Un autre défi serait la gestion des interactions avec les parties prenantes dans le temps dans le contexte de projets dont le développement peut s'étaler sur plusieurs années et qui peuvent être tributaires de facteurs externes (financement, cycles des métaux, etc.).

La nature du milieu d'accueil peut également jouer contre l'acceptabilité sociale d'un projet. Ainsi, si un projet tente de s'implanter par exemple dans un secteur de villégiature ou un milieu où il n'y a pas de besoins et d'intérêt pour le développement économique lié à des activités industrielles, les parties prenantes verront probablement ce projet d'un point de vue négatif et auront davantage tendance à se mobiliser.

Question 5 — Comment les parties prenantes ont-elles été identifiées?

Les parties prenantes ont été méticuleusement identifiées d'abord en scrutant les prises de position publiques dans les médias, les rapports du BAPE et d'autres publications sur des projets miniers similaires. Ensuite lors des rencontres d'information, ces parties identifiées ont été conviées ainsi que l'ensemble de la population demeurant à proximité du projet. L'entreprise a aussi diversifié les modes de

communication afin de rejoindre le plus de parties possible. La participation à des activités dans un contexte plus informel, comme des fêtes de villages, a également permis d'établir des contacts avec d'autres parties prenantes.

Question 6 — Aviez-vous envisagé un scénario où le projet n'aurait pas eu lieu si la société d'accueil n'avait pas été favorable au projet?

Oui, la direction de l'entreprise a déjà affirmé publiquement en rencontre publique qu'il n'y aurait pas de projet dans l'éventualité où les gens n'en voudraient pas.

Question 7 — De quelle manière le suivi sera effectué à long terme?

Le suivi à long terme sera effectué en gardant d'abord à l'esprit que l'acceptabilité sociale n'est jamais acquise et qu'il faut travailler constamment pour la maintenir, notamment pour démontrer que les engagements pris en phase de développement du projet seront respectés en phase d'exploitation. Les canaux de communication restent donc toujours ouverts, même lorsqu'il y a peu de développement. Le service des relations communautaires reste toujours disponible pour les gens du milieu y compris par le biais du bureau de liaison implanté dans une municipalité d'accueil du projet.